



I4 – DOCUMENTS
COMPLÉMENTAIRES

Etude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles en Tunisie

*Argumentaire de politique publique présentant différents scénarios de mise à
niveau des exploitations agricoles*

François DOLIGEZ (Coord.)
Bel-Hassen ABDELKAFI
Mohamed Taïeb BELHAJ
Amor CHOUCANE
Olivier JENN-TREYER
Abdelwaheb MKACHER
Mohamed MZOUGH
Antonin PEPIN
Christophe RIGOURD
Mohamed SOUSSI

Octobre 2015

• **iram Paris** (siège social)
49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31
iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**
Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez • France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Liste des documents complémentaires du Livrable n°4

1. Comptes rendus des Ateliers de concertation paritaire
2. Présentation des résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles
3. Scénarios réalisés à partir des données d'enquêtes et du logiciel Olympe de simulation sur les exploitations agricoles
4. Synthèse de l'argumentaire
5. Présentation au Comité de pilotage n°3 du 9 septembre 2015



L4 - DOCUMENT
COMPLÉMENTAIRE

Etude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles en Tunisie

Comptes-rendus des Ateliers de concertation paritaire

Amor CHOUCANE, Bel-Hassen ABDELKAFI,
Mohamed Taïeb BELHAJ, MOHAMED MZOUGHJI

Avec la contribution de :
François DOLIGEZ (Coord.)
Bel-Hassen ABDELKAFI
Mohamed Taïeb BELHAJ
Amor CHOUCANE
Olivier JENN-TREYER
Abdelwaheb MKACHER
Mohamed MZOUGHJI
Antonin PEPIN
Christophe RIGOURD
Mohamed SOUSSI

Août 2015

• **iram Paris** (siège social)
49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31
iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**
Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez • France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Sommaire

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
1. COMPTE RENDU DE L'ATELIER N°1 SUR LE CONCEPT DE MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	6
<hr/>	
1.1. Introduction	6
1.2. Pour un nouveau concept de mise à niveau des exploitations agricoles	7
1.2.1. Les objectifs de l'atelier sur le concept de mise à niveau	7
1.2.2. Les principaux points traités dans l'exposé introductif	7
1.2.3. Résultats préliminaires de l'enquête MANAGRI 2015	11
1.3. Synthèse des résultats de l'atelier	12
1.3.1. Discussions générales	12
1.3.2. Restitution des travaux de Groupes	13
1.4. Conclusion	18
2. COMPTE RENDU DE L'ATELIER N°2 SUR LA DEFINITION DES PRIORITES DE LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN TERMES DE PRODUITS, FILIERES, TERRITOIRES ET TYPE D'EXPLOITATIONS	19
<hr/>	
2.1. Introduction	19
2.2. Le déroulement de l'atelier	20
2.3. Les travaux de groupes	21
2.4. Conclusion	21
2.5. Annexe : Canevas de grille de sélection des CVA prioritaires	22
2.6. Annexe : Résultat des travaux de groupe	24
2.6.1. Groupe n°1 : Produits stratégiques à forte contribution à la Valeur Ajoutée Agricole et à la Balance Commerciale	24
2.6.2. Groupe n°2 : Produits nouveaux à fort potentiel de développement économique et régional	24

3. COMPTE RENDU DE L'ATELIER N°3 SUR LE REPROFILAGE DU DISPOSITIF DE MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	25
3.1. Introduction	25
3.2. Ouverture de l'Atelier	25
3.3. Programme de l'Atelier	26
3.4. Déroulement des travaux de l'Atelier	26
3.4.1. Communications introductives	26
3.4.2. Travaux de Groupes	27
3.5. Synthèse des résultats de l'Atelier	27
3.5.1. Les grands traits de l'Agriculture tunisienne	28
3.5.2. Les éléments de cadrage	29
3.6. Annexe : Proposition préliminaire de cadre logique du programme de mise à niveau	34
3.7. Annexe : Propositions d'orientation des appuis à la mise à niveau	35
3.7.1. Appuis directs au niveau de l'exploitation	35
3.7.2. Appuis au niveau de l'environnement de l'exploitation agricole	37
3.8. Annexe : Restitution des travaux de groupe	39
3.8.1. Groupe 1 : Actions au niveau de l'exploitation agricole	39
3.8.2. Groupe 2 : Amélioration de l'environnement	40

Introduction

Dans le cadre de l'étude MANAGRI¹, trois ateliers de concertation paritaire entre administration et organisations professionnelles agricoles ont été organisés et concernent les thèmes suivant :

- Le concept de mise à niveau des exploitations agricoles et sa mise en œuvre ;
- L'identification des filières ;
- Le reprofilage du nouveau dispositif en lien avec la stratégie sectorielle agricole et le bilan diagnostique du projet-pilote.

Les ateliers ont fait l'objet d'une liste d'invitation à parité entre cadres de l'administration et représentants d'organisations professionnelles agricoles². Le programme de chaque atelier a été défini conjointement entre l'équipe IRAM-AGER et l'UGP du projet-pilote de mise à niveau des exploitations agricoles en charge du pilotage de l'étude³.

Chaque atelier a fait l'objet d'un document de cadrage rédigé par l'équipe IRAM-AGER et de présentations introductives préparées par les consultants en charge de l'animation de chaque atelier et les cadres de l'UGP⁴.

¹ Cf. termes de référence.

² Cf. Livrable n°3.

³ Cf. annexes du Livrable n°3.

⁴ Cf. annexes du Livrable n°3.

1. Compte rendu de l'atelier n°1 sur le concept de mise à niveau des exploitations agricoles

1.1. Introduction

Le premier atelier relatif au concept de mise à niveau a été organisé à l'hôtel Excel à Hammamet le 13 mai 2015. La DGPA a procédé à l'ouverture de l'atelier en présence de l'AFD. Le programme de l'atelier a porté sur trois communications et des travaux de deux groupes comme indiqués ci-après:

- Communication 1 : Cadre et objectifs de l'atelier (S. Mezghani) de l'UGP Mise à Niveau - DGPA)
- Communication 2 : Pour un nouveau concept de mise à niveau agricole (A. Chouchane, IRAM - AGER)
- Communication 3 : Restitution des résultats préliminaires de l'enquête (M. Mzoughi & A. Pénin, IRAM - AGER)

Deux travaux de groupes ont suivi (animation par l'équipe IRAM-AGER):

- Groupe 1 : Concept de mise à niveau animé par Taieb Belhaj ;
- Groupe 2 : Typologie des exploitations-cible animé par Belhassen Abdelkefi.

1.2. Pour un nouveau concept de mise à niveau des exploitations agricoles

1.2.1. Les objectifs de l'atelier sur le concept de mise à niveau

Les objectifs retenus pour l'atelier ont été :

- La présentation d'une esquisse du concept de mise à niveau des exploitations agricoles ;
- L'élaboration d'une définition de la mise à niveau des exploitations agricoles par les participants ;
- Le ciblage des exploitations concernées par la mise à niveau.

1.2.2. Les principaux points traités dans l'exposé introductif

Lors de cette intervention, les principales questions traitées ont concerné :

- Le rappel des contraintes structurelles de l'agriculture et scénarios d'évolution ;
- Les principales leçons apprises des expériences de mise à niveau d'entreprises en Tunisie et à l'étranger ;
- L'expérience du projet-pilote ;
- Le cadrage de la réflexion : quelle mise à niveau pour l'Agriculture tunisienne ?
- Des questions spécifiques complémentaires.

a. Rappel des contraintes structurelles de l'agriculture et scénarios d'évolution

Il a été procédé à un rappel de l'évolution récente de l'agriculture et des principales contraintes et les principales réformes de politique que la Tunisie a adopté depuis le milieu des années 80.

Cette politique a permis notamment une croissance de la production supérieure à celle de la population (une moyenne supérieure à 3 % sur la longue période) avec autosuffisance pour les fruits, les légumes, le lait, les produits avicoles et 98% de ses besoins en viandes rouges.

Néanmoins a atteint ses limites vers le début des années 2000. A cet effet et pour relancer la croissance du secteur, plusieurs études ont été réalisées depuis 2005 :

- L'étude de la revue du secteur agricole avec l'appui de la Banque mondiale et l'AFD en 2006 ;

- L'actualisation de la revue sectorielle avec la Banque mondiale en 2009 ;
- L'étude achevée en novembre de 2010 juste avant la révolution et intitulée « Actualisation concertée de la politique agricole tunisienne ».

Les différentes réflexions menées ont permis d'identifier les contraintes au développement du secteur à savoir :

- Des structures agraires qui limitent fortement l'effort de développement ;
- Une faible attraction de l'agriculture pour les jeunes et le vieillissement des exploitants ;
- Un modèle de développement qui a atteint ses limites ;
- Un cadre institutionnel et organisationnel peu performant.

b. Principales leçons apprises des expériences de mise à niveau en Tunisie et à l'étranger

Lors de l'exposé de cette partie, il a été procédé à la présentation des certaines expériences de mise à niveau et de modernisation de l'agriculture en Tunisie et l'étranger. Il s'agit notamment :

- Du programme de mise à niveau de l'industrie (PMN) qui a été lancé en 1995, avec l'appui de l'ONUDI pour améliorer la compétitivité du secteur pour faire face à la libéralisation de l'économie et son ouverture internationale ;
- Du programme de mise à niveau de la pêche qui a été initié en 1993 pour permettre au secteur de répondre aux exigences réglementaires fixées par l'Union Européenne concernant l'importation des produits de pêche.

En conclusion, la Tunisie a réussi la mise à niveau dans l'industrie et les résultats obtenus (5 400 entreprises sur 6 000 ont adhéré au PMN) sont dus en particulier à :

- Une détermination politique pour moderniser et mettre à niveau le secteur et l'aider à affronter la libéralisation ;
- Une stratégie claire de mise à niveau avec des instruments bien définis ;
- Une assistance technique de l'ONUDI et un appui fourni par l'UE ;
- Un secteur bancaire impliqué dans la mise à niveau pour financer les investissements matériels ;
- Diverses actions d'accompagnement (dont en particulier la restructuration financières pour les entreprises non éligibles) ;

- La mise en place du FODEC, qui accorde des subventions pour les investissements matériels et immatériels ;
- Un comité de pilotage et un bureau de mise à niveau pour la gestion du PMN.

Les leçons à tirer de l'expérience de mise à niveau de la pêche qui ont été à la base de la réussite de la mise à niveau de secteur concernent en particulier :

- La volonté politique pour moderniser et mettre à niveau le secteur et l'aider à se conformer aux normes sanitaires européennes et aux exigences du marché européen qui absorbe de 70 à 80% des exportations ;
- Le financement d'actions matérielles et immatérielles par le FODECAP alimenté par des taxes parafiscales, sur des fonds propres ou des crédits bancaires.

c. Principales leçons apprises des autres programmes dans l'agriculture

L'étude a recensé trente-trois programmes spécifiques sur une période s'étalant des années 1970 à la période actuelle dont 17 programmes et projets dédiés plus spécifiquement à l'élevage. Actuellement d'autres programmes sont en cours de réalisation :

- Le Programme « Identités Géographiques » (approche territoriale) ;
- le Programme « Agriculture durable » de la DGEDA (approche filière territorialisée) ;
- La promotion des GDA (DGGR) ;
- Le programme « Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir » (PAMPAT) de la Direction générale de l'Agriculture biologique (approche filière labélisée) en lien avec l'ONUDI et la Coopération suisse ;
- L'APIA, apporte un soutien l'installation de nouveaux agriculteurs conformément au code des incitations.

Tous ces programmes correspondent à des actions de modernisation et d'appui pour certains secteurs, certaines exploitations agricoles et certaines filières.

d. Expériences de mise à niveau, de modernisation et restructuration des exploitations agricoles à l'étranger : les programmes européens

La Commission européenne a mis en place dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), dont ont bénéficié des pays intégrant l'Union, un soutien direct aux exploitations agricoles. Parmi ces programmes on peut citer les deux programmes SAPARD et Leader.

e. Expérience du projet-pilote

Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre, à partir de 2010, un programme pilote pour 150 exploitations à raison de 50 exploitations annuellement sur la période 2010-2012. Cette première phase a été prorogée de trois ans sur 2013-2015.

Une prime de mise à niveau au titre des investissements immatériels seulement est financée sur les ressources du FODECAP (décret n° 2009-2788 du 28/09/2009).

Le montage mis en œuvre s'est confronté à de nombreuses difficultés opérationnelles. Parmi les principales difficultés dont certaines ont été identifiées lors de l'analyse-diagnostic, on peut citer :

- L'adoption d'un concept forgé dans une orientation précise, de libéralisation des échanges commerciaux sans lien apparent avec la politique de développement agricole dans son ensemble ;
- Une approche politique de la mise à niveau, à court terme, déconnectée des enjeux structurels de l'agriculture ;
- L'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'UGP ;
- L'absence d'ouverture aux autres acteurs (organisations professionnelles et acteurs privés) ;
- La limitation du programme aux entreprises exportatrices et aux exploitations céréalières (pas assez inclusif) ;
- La limitation du programme aux encouragements pour les investissements immatériels ;
- Des difficultés d'accès aux avantages accordés aux investissements matériels (APIA) et au crédit bancaire (BNA) ;
- Des difficultés à mobiliser des prestataires de qualité pour la réalisation des diagnostics et le risque de conflit d'intérêt de ces derniers dans leur positionnement vis-à-vis du projet-pilote ;
- Le manque de coordination avec des programmes de modernisation dans le secteur à caractère transversal.

f. Pour une nouvelle définition de la mise à niveau agricole

Compte tenu de différentes analyses menées, il apparaît nécessaire d'ancrer la mise à niveau des exploitations agricoles en Tunisie dans le cadre d'une nouvelle politique agricole de modernisation du secteur agricole dans son ensemble.

Compte tenu de la spécificité du secteur agricole et s'inspirant de la définition de l'ONUDI pour la mise à niveau industrielle, il a été proposé pour discussion un nouveau concept de la mise à niveau des exploitations agricoles se présentant comme suit.

Figure 1 : Définition initiale de la mise à niveau des exploitations agricoles

« La mise à niveau des exploitations agricoles est un processus dynamique permettant à une exploitation agricole ou un groupe d'exploitations agricoles faisant partie d'une même filière ou d'un territoire/terroirs et acceptant d'opérer ensemble, dans le cadre d'une politique de modernisation cohérente et concertée, d'atteindre un développement durable et harmonieux. »

La mise à niveau de l'exploitation agricole devrait être au centre de la nouvelle politique agricole. A cet effet il y a lieu de procéder à :

- L'articulation de la mise à niveau des exploitations aux orientations de la politique agricole future. Les négociations futures avec l'UE doivent être couronnées par un appui de l'UE à la mise à niveau des exploitations agricoles.
- L'articulation avec les composantes transversales en matière de foncier, de financement et d'organisation des producteurs doit être assurée. Un effort de coordination et de concertation s'impose, aux différents opérateurs concernés, si la mise à niveau en dépend pour sa réussite.
- La prise en considération de la segmentation selon les trois dimensions (exploitations, filières et OP, territoires).

g. Les exploitations cibles

La mise à niveau devrait être inclusive. Les exploitations cibles sont :

- 1) Les grandes exploitations ou firmes ayant un fort potentiel et produisant pour l'exportation ou pour le marché local. Ces exploitations (publiques ou privées) font recours à la main d'œuvre salariée et ont des systèmes de gestion moderne. Le statut juridique peut être sous forme de société anonyme ou autres formes ;
- 2) Les exploitations familiales et patronales associées autour d'un terroir ou d'une filière : Ce sont des exploitations intermédiaires ayant recours, en plus de la main d'œuvre familiale, à la main d'œuvre saisonnière. Le statut dominant est le statut d'exploitant, parfois des formes associatives et rarement des formes sociétaires
- 3) Les exploitations familiales insérées dans une économie diversifiée : Ce sont les exploitations généralement de petite taille se trouvant dans les régions les moins favorisées économiquement et où les exploitations familiales s'insèrent dans une pluriactivité. Le statut juridique est le statut d'exploitant.
- 4) L'adhésion à la mise à niveau reste libre et volontaire.

1.2.3. Résultats préliminaires de l'enquête MANAGRI 2015

L'enquête a révélé les priorités en matière de mise à niveau pour les agriculteurs questionnés comme suit (les étoiles ** représentent le degré d'importance).

- Formation *****
- Agrandissement *****
- Meilleur accès à l'eau *****
- Accès aux intrants ***
- Meilleure organisation de producteurs ***
- Acquisition de nouvel équipement ***
- Meilleure sécurité contre le vol **
- Meilleure valeur ajoutée des produits **
- Gestion
- Comptabilité
- Meilleure résistance des cultures à la sécheresse
- Meilleure gestion des maladies et ravageurs
- Vente à l'exportation
- Transformation à la ferme
- Accès à un système de stockage (sur la ferme ou collectif)
- Meilleure capacité de négociations des prix de vente
- Accès au crédit
- Accès à l'outil informatique pour la gestion de l'exploitation
- Sécurisation foncière

1.3. Synthèse des résultats de l'atelier

Compte tenu des discussions en plénières et compte tenu des travaux de deux groupes de travail nous proposons une synthèse basée sur les travaux des groupes et des minutes prises lors des discussions.

1.3.1. Discussions générales

Les discussions générales ont porté sur la nécessité de revoir la politique agricole. A cet effet, l'accent a été mis par les participants sur :

- La nécessité de répondre à certaines questions et faire ressortir les enjeux auxquels le secteur fait face dont notamment :
 - L'enjeu de l'agriculture écologiquement intensive ;
 - L'enjeu de la raréfaction de l'eau ;
 - L'absence de mise en cohérence des donneurs d'ordre des différents projets intervenant sur le secteur ;

- Le manque d'association des autres ministères concernés par le secteur: Trop de segmentation lorsque l'on regarde que parfois le seul ministère de l'agriculture y intervient ;
- Faire ressortir les limites de l'agriculture productiviste (plus d'input ne donne pas plus d'output);
- L'absence de concertation sur l'agriculture de conservation ;
- La petite tenure n'est pas nécessairement une limite (pas pour maraîchage, mais aussi pour les céréales);
- L'absence de volonté politique pour développer le secteur, on n'arrête pas de reporter les échéances ;
- Le manque de données statistiques ;
- Etre novateur et ouvert en dehors du monde agricole.
- Elaborer et adopter un nouveau modèle de développement agricole avec une nouvelle vision reflétant une vraie politique agricole ;
- Avoir pour objectif le bien-être de l'agriculteur et le développement durable ;
- Définir le statut d'agriculteur ou du fermage tout en donnant la priorité à celui qui exploite ;
- Accorder la priorité à l'organisation de la profession et des organisations professionnelles,
- Améliorer l'environnement de l'exploitation agricole (eau, intrants, marché, prix, sécurité, financement),
- Trouver des solutions aux problèmes structurels de l'agriculture tunisienne : problèmes fonciers (morcellement des terres, absence de titre foncier), financement (accès au financement), vulgarisation, services administratifs (à mettre également à niveau et les désengager

1.3.2. Restitution des travaux de Groupes

a. Groupe1 : Concept de mise à niveau

Objectifs :

Les objectifs de la mise à niveau comme processus dynamique de changement vers une situation meilleure par rapport à la situation actuelle des exploitations concernées sont:

- Moderniser l'exploitation agricole par la maîtrise des techniques de production, la rendre performante, innovante, respectueuse de l'environnement, garante de la production d'aliments de qualité pour le consommateur.
- Rendre l'exploitation agricole rentable, compétitive et durable (sur le plan économique, environnemental et social), permettant d'assurer le bien-être des agriculteurs et de leur famille.

- Améliorer l'environnement des exploitations agricoles par des actions spécifiques.
- Définir des groupes d'exploitation et des dispositifs adaptés pour la mise à niveau de chaque groupe.
- Une meilleure organisation des producteurs.
- Entamer une réforme structurelle profonde : renforcement de la maîtrise technique, amélioration de l'écoulement et de la commercialisation, meilleure gouvernance et gestion des exploitations, modernisation de la mécanisation.

En tenant compte de ce qui précède, la définition de la mise à niveau peut être modifiée comme suit :

Figure 2 : Définition modifiée de la mise à niveau des exploitations agricoles

« La mise à niveau des exploitations agricoles est un processus dynamique permettant à une exploitation agricole ou un groupe d'exploitations agricoles faisant partie d'une même filière ou d'un territoire/terroir et acceptant d'opérer ensemble, dans le cadre d'un programme de modernisation pour devenir rentable(s) compétitive(s) et durable (s). »

Dans ce cadre, la mise à niveau des exploitations agricoles a pour objectifs de permettre à l'exploitation ou un groupe d'exploitations de :

- devenir compétitive en termes de prix, qualité, innovation ;
- devenir capable de suivre et de maîtriser l'évolution des techniques (agronomiques) et des marchés » ;
- contribuer à l'effort d'exportation des produits agricoles ;
- permettre aux exploitations de moderniser leurs moyens de production, de s'adapter aux nouvelles technologies et de développer leurs ressources humaines ;
- renforcer la durabilité des exploitations sur le plan économique, environnemental et social ;
- assurer le bien-être des agriculteurs et de leur famille.

Contenu de la mise à niveau :

Les actions à mettre en œuvre au niveau des exploitations concernées par la mise à niveau sont:

- Assurer les ressources de financement des actions matérielles et immatérielles au niveau des exploitations retenues ;
- Améliorer les capacités de gestion des exploitations individuelles ou regroupées autour d'un produit ou d'une filière ou d'un terroir ;
- Maîtriser les techniques de production et de l'utilisation des facteurs de production (mécanisation, augmentation de puissance des moissonneuses batteuses en fonction de l'augmentation des rendements ; les automatismes en raison des difficultés de main d'œuvre ; l'agriculture de précision) ;

- Encourager les exploitations en cas de besoin à se regrouper pour une meilleure valorisation de leurs produits (label, qualité, AOC) ;
- Améliorer et faciliter la commercialisation des produits agricoles (sur le marché local ou à l'étranger) par le regroupement et la création de plateformes ;
- Améliorer l'environnement de l'exploitation au niveau du foncier, du crédit,...
- Définir un programme par groupe d'exploitations, ce qui va permettre de définir les moyens nécessaires ;
- Améliorer la gestion des exploitations agricoles ;
- Intégrer l'innovation dans le processus de mise à niveau, possibilité de mettre en place des actions de recherche dans le cadre du nouveau programme ;
- Intégrer la formation du personnel, du management, de la gestion des exploitations (i.e. des entreprises) ;
- Prendre en considération l'investissement immatériel car l'agriculteur ne comprend pas l'immatériel dans l'investissement.

Actions d'accompagnement :

Les actions d'accompagnement identifiées sont :

- Définir l'arsenal de mise à niveau, les compétences nécessaires pour la mettre en œuvre ;
- Associer la profession dans la gestion du PMAN ;
- Faciliter l'accès au crédit agricole avec une implication de la BNA ;
- Intégrer l'innovation dans le processus de mise à niveau par la mise en place d'actions de recherche-développement dans le cadre du nouveau programme ;
- Associer les centres techniques au programme de MAN ;
- Intégrer l'organisation des producteurs dans le programme ;
- Assurer les moyens et le budget nécessaire pour la mise à niveau ;
- Assurer un bon encadrement pour le programme et intégrer formation et encadrement dans la démarche ;
- Prêter attention aux actions transversales comme les infrastructures de base (électricité, eau potable dans le nord-ouest notamment, transport ...).

b. Groupe 2 : Typologie des exploitations concernées par la mise à niveau

La mise à niveau ne peut pas couvrir toutes les exploitations agricoles, mais elle est inclusive et on peut néanmoins cibler les exploitations que l'on souhaite prioriser dans le cadre de la MNA.

Pour le deuxième groupe, la difficulté liée à la définition du concept (travail en parallèle du premier groupe), a empêché les participants à proposer une typologie des exploitations agricoles à cibler par la mise à niveau.

Néanmoins le groupe a recommandé un certain nombre de critères à retenir pour définir ces exploitations comme suit :

- Les critères de performance économique importent, sans être exclusifs ;
- Les exploitations doivent être volontaires, motivées, réceptives ;
- Cibler les filières d'exportation, mais aussi de production locale menacée par les importations ainsi que les productions à haute valeur ajoutée ;
- Favoriser les petites et moyennes exploitations organisées en groupements parce qu'elles peuvent être viables ;
- Prendre en compte les critères d'intensivité, d'innovation, de performance économique pour être autonome.

La difficulté rencontrée par le Groupe 2 au niveau de la réflexion est due à l'absence de concept de référence. Le programme de mise à niveau n'a pas la prétention de couvrir toutes les exploitations, mais il y a lieu de:

- Cibler les exploitations performantes susceptibles de mieux valoriser les aides de l'Etat ;
- Le programme doit être inclusif et doit prendre en considération l'ensemble des exploitations viables et toutes les régions du pays.

Selon des critères de performance potentielle et de viabilité, le groupe 2 a recommandé de cibler :

- Les exploitations, à fort potentiel, susceptibles de réaliser des performances élevées grâce à des actions de mise à niveau : Il s'agit des exploitations ayant un grand potentiel (privées ou étatiques) ;
- Les petites et moyennes exploitations organisées ou à organiser et à accompagner par des programmes de vulgarisation et de formation ;
- Les filières d'exportations, des produits stratégiques (céréales, lait, viandes,...) menacées par les importations, et les produits à haute valeur ajoutée.

Le ciblage à ce stade reste incomplet mais compte tenu des résultats de l'enquête et des discussions futures et des réflexions antérieures menées⁵, on peut à ce stade proposer les trois types d'exploitations suivantes tout en s'inspirant de l'Initiative internationale World Agriculture Watch qui a été initiée par le Ministère en lien avec la FAO et en collaboration avec le CIRAD :

- Exploitations à fort potentiel de production (Type I)
- Exploitations familiales et patronales associées autour d'un produit de terroir (Type II)

⁵ Livrable2, document de travail présenté lors de l'Atelier 1 et ajouts apportés par Belhassen Abdelkefi lors du rappel des résultats de l'atelier 1.

- Exploitations familiales insérées dans une économie rurale diversifiée (Type III)

Exploitations de Type I :

- La taille (grandes, pratiquant une agriculture de ferme...);
- L'appareil de production (relativement bien équipée, éventualité d'avoir des ressources hydrauliques...);
- Le statut (SMVDA, UCP, agro-combinats, grande propriété privée, sociétés anonymes, firmes agricoles exportatrices...);
- Les capacités (Chef d'exploitation professionnel, un système de gestion moderne, main d'œuvre salariale permanente, en mesure de valoriser des apports financiers additionnels, ...);
- Le potentiel (agriculture innovante et productivité élevée, firme exportatrice, demande locale et d'exportation potentielle, offre relativement stable ...).

Exploitations de Type II :

- La taille (Moyenne à petite, investissement inachevé);
- L'appareil de production (sous-dimensionné, recours aux sociétés de service,...);
- Le statut (exploitations familiales et patronales, à plein temps ayant recours, en plus de la main d'œuvre familiale, à la main d'œuvre saisonnière, parfois des formes associatives et rarement des formes sociétaires, produit en majorité pour le marché,...);
- Les capacités (Exploitant jeune, grande capacité d'adaptation, entreprenant, moyens financiers limités, peu organisés...);
- Le potentiel (il existe un potentiel à renforcer en matière d'innovation et de productivité; produits de terroir à développer,...).

Exploitations de Type III :

- La taille (petites exploitations, faible niveau d'investis.);
- L'appareil de production (Essentiellement le capital foncier, recours à 100% aux sociétés de service, M. C.E. 100% familiale et rarement saisonnière...);
- Le statut (exploitant pratiquant une agriculture familiale, généralement « pluriactif », autoconsommation importante, l'excédent est orienté vers le marché...);
- Les capacités (exploitants généralement âgés, peu ouvert aux nouvelles technologies, peu organisés, M. C.E. familiale suffisante, ...);
- Le potentiel (faible niveau de productivité, localisées dans les régions les moins favorisées, possibilité de dégager un surplus commercialisable, intégration d'autres activités artisanales...).

Cette typologie sera affinée en fonction des résultats définitifs de l'enquête réalisée dans le cadre du MANAGRI.

1.4. Conclusion

La mise à niveau est un choix politique. De même, le ciblage est également un choix de politique, mais il est important de garder une exigence d'inclusion lors de la formulation du programme.

L'ensemble des revenus des ruraux vont être impactés par l'ouverture, d'où l'enjeu de cibler les trois niveaux : compétitivité, rentabilité et viabilité.

Pour accompagner ce programme, un dispositif de suivi permanent et indépendant, pour déterminer l'impact de la mise à niveau est nécessaire.

La réflexion va être poursuivie y compris jusqu'au mode opératoire.

2. Compte rendu de l'atelier n°2 sur la définition des priorités de la mise à niveau des exploitations agricoles en termes de produits, filières, territoires et type d'exploitations

2.1. Introduction

Le deuxième Atelier de concertation paritaire s'est tenu à l'INPFCA de Sidi Thabet le mardi 26 mai 2015.

Son objet est, dans le cadre de la deuxième phase de construction concertée d'une nouvelle approche de MANEA et suite au premier atelier sur le concept de mise à niveau, de se consacrer au choix des filières. Cet atelier sera suivi d'un troisième qui discutera les modes opératoires de la MANEA.

Ses objectifs sont :

- D'échanger avec le groupe paritaire (voir composition ci-jointe) sur les options envisagées suite aux échanges du premier atelier sur le concept de mise à niveau.
- D'explorer les priorités en matière de produits et de filières, d'exploitations agricoles et de territoires.
- D'aider les membres du groupe paritaire à définir les propositions de filières d'interventions prioritaires.

2.2. Le déroulement de l'atelier

Après le mot de bienvenu et les allocutions, la première communication a rappelé le cadre et l'objectif de l'atelier avec un recul suffisant pour permettre aux présents, pour la première fois, de situer l'atelier dans le cadre général de l'étude en cours et du MANEA depuis l'étude de 2006.

La deuxième communication, a présenté les produits du premier atelier et s'est étendue sur ce qui est attendu des participants au deuxième atelier qui sont invités à se concerter en groupe en vue de préciser les priorités à cibler dans le cadre du futur programme en matière de produits et de filières agricoles.

En plus des éléments fournis dans la note de cadrage envoyée à tous les participants, la communication a rappelé quelques constantes à tenir en compte dans le travail de groupe. En particulier il a été rappelé que la réflexion sur les priorités doit prendre en compte le référentiel d'agriculture durable et l'orientation donnée en termes d'inclusion à la fois du point de vue du type d'exploitations agricoles et des territoires concernés.

Par ailleurs, il a été souligné que la MANEA concerne toutes les classes d'exploitation économiquement viables afin de les préparer à relever efficacement les défis sectoriels, tout en contribuant à la sécurité alimentaire du pays et à l'équilibre de la balance commerciale.

Trois types d'exploitations ont été présentés comme cibles potentiels de la MANEA (cf. supra).

La communication a proposé deux grandes classes de produits pour les travaux de groupe :

- Produits stratégiques à forte contribution à la Valeur Ajoutée Agricole et à la Balance Commerciale. Exemples : Huile d'olive, Blé dur, Blé tendre, Orge, Viandes rouges, Lait, Viandes blanches, Dattes, Agrumes, Amandes, Pommes de terre, Vins, Tomates fraîches...
- Produits nouveaux à fort potentiel de développement économique et régional. Exemples : Les fruits frais (Pêche, Abricots, Grenades, Prunes, Raisins de table, les figues de barbaries, les pastèques ...), les légumes frais (Salade, Oignon vert, Artichauts,...), Les produits aromatiques et médicinales, Les PFNL (Liège, champignon,...), Les produits biologiques, les produits associés à une région (grenades de Gabes, les Figue de Djeba), Les produits de niches...

Pour harmoniser les travaux de groupe une batterie de critères a été fournie aux membres pour argumenter leur choix et la priorisation des produits (voir canevas de grille de sélection des produits).

2.3. Les travaux de groupes

Les participants à l'atelier chacun selon ses préférences et son centre d'intérêt se sont scindé en deux groupes pour travailler sur une des deux classes de produits définis au cours de la présentation.

Les résultats des travaux de groupe montrent bien que pour le deuxième groupe le produit est dans 44% des cas attaché à un territoire ou une région.

La liste complète des produits proposés par groupe est présentée ci-après. La restitution des résultats de chaque groupe a été suivie d'une discussion où les participants ont apporté plus d'arguments concernant leurs choix.

2.4. Conclusion

L'exercice était très ambitieux. Plutôt que de dresser de manière rigoureuse les priorités dans les filières, les choix se sont faits en fonction de l'expérience des participants, compte tenu du temps imparti.

Chaque groupe a fait le maximum mais cela reste imparfait. Une partie de l'objectif est atteint. Il manque une partie sur les territoires, même si les produits de terroir l'abordent en partie.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de marginalité des territoires de production et de transformation ▪ Place de l'activité dans l'économie locale et les priorités de développement des acteurs locaux 																			
<p>Enjeux sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'exploitations agricoles concernées ▪ Potentiel en matière de création d'emplois et de revenus ▪ Impacts attendus sur les exploitations agricoles les plus petites et les populations vulnérables (jeunes et femmes) ▪ Risques sociaux identifiés ou à approfondir 																			
<p>Enjeux environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel en matière de préservation de ressources naturelles (sols, eau, biodiversité) ▪ Impacts attendus sur la gestion des ressources naturelles ▪ Risques environnementaux identifiés ou à approfondir 																			

Source : Adapté à partir de l'exemple donné à Manuel de ValueLinks : La Méthodologie de la Promotion de la Chaîne de Valeur Ajoutée, Première Edition ; ValueLinks Association e.V. Copyright © 2009.

2.6. Annexe : Résultat des travaux de groupe

2.6.1. Groupe n°1 : Produits stratégiques à forte contribution à la Valeur Ajoutée Agricole et à la Balance Commerciale

- Huile d'olive
- Lait + produits dérivés
- Viandes rouges
- Céréales
- Légumineuses (alimentaires)
- Viandes blanches
- Semences + plants
- Dattes
- Agrumes
- Cultures sous serre (géothermie)
- Pomme de terre
- Tomate industrielle et autres produits dérivés
- Vigne de table + vigne de cuve
- Arboricultures fruitières (pomme, poire...)

2.6.2. Groupe n°2 : Produits nouveaux à fort potentiel de développement économique et régional

- Viande rouge noir de Thibar
- Cerisier
- Huile d'olive de Téboursouk/Haffouz
- Figue de barbarie
- Miel
- Tomate géothermie
- Figue de Kessra
- Lait de chamelle
- Artichaut
- Tomate sèche
- Abricot de Khit El Oued
- Grenade de Gabes
- Fromage de Béja
- Chevreaux de l'Ouara
- Escargot
- Pêche précoce

3. Compte rendu de l'atelier n°3 sur le reprofilage du dispositif de mise à niveau des exploitations agricoles

3.1. Introduction

Dans le cadre de l'Etude de reformulation concertée de programme de mise à niveau des Exploitations Agricoles en Tunisie, l'Atelier de concertation n°3 a été organisé le mardi 11 Juin 2015 à Sidi Thabet. Il fait suite à deux ateliers antérieurs, l'un ayant traité de l'aspect « concept de la mise à niveau des exploitations agricoles » et l'autre de l'aspect « Produits et filières prioritaires ».

Les participants à cet Atelier (une quarantaine environ) représentant les différentes structures concernées par le développement de l'exploitation agricole ont pris part aux travaux de cet atelier.

3.2. Ouverture de l'Atelier

L'ouverture officielle des travaux de l'atelier a été assurée par Madame Saidane Samia, Directrice générale de la Production Agricole au Ministère de l'Agriculture, qui a introduit l'Atelier en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence.

Elle s'est félicitée de l'opportunité offerte ainsi par l'atelier aux participants représentant les différents départements du Ministère de tutelle et les acteurs impliqués dans la mise à niveau de l'exploitation agricole pour discuter de différents aspects ayant lien avec la reformulation du dispositif de mise à niveau de l'exploitation agricole. Les travaux de cet Atelier devant porter principalement sur une réflexion participative relative aux actions à préconiser dans le cadre de ce projet.

Après l'allocution de Mme la Directrice générale, la parole a été cédée à Monsieur le Représentant de l'AFD en Tunisie qui a remercié le Ministère de l'Agriculture de l'avoir invité à cet Atelier et a rappelé à l'occasion l'importance de l'Etude et tout l'intérêt que porte l'AFD aux résultats qui s'en dégageront.

3.3. Programme de l'Atelier

L'Atelier s'est déroulé sur une journée, le matin et l'après-midi avec un déjeuner sur place à l'Institut, selon le programme joint en annexe qui comprend deux parties : (i) une première partie réservée à deux communications introductives suivies de discussions en séance plénière puis (ii) une deuxième partie réservée à une réflexion engagée dans le cadre de travaux de groupes constitués au terme de la première partie de l'Atelier.

Les résultats de réflexion des deux groupes de travail ont été restitués aux participants en séance plénière tenue l'après-midi avant la clôture de l'Atelier. Ils ont fait l'objet de discussions entre les participants et, d'éclaircissement assurés à de la part des modérateurs des deux groupes.

3.4. Déroulement des travaux de l'Atelier

3.4.1. Communications introductives

a. Communication 1

Mme Sahla Mezghani, Directrice de l'UGP, a eu dans son intervention à faire un rappel rapide sur le cadre de l'Etude, ses différentes phases ainsi que sur les résultats attendus de cet Atelier de concertation qui doivent s'articuler pour l'essentiel autour des actions de soutien à préconiser.

b. Communication 2

Mr. Mohamed Taïeb Bel Hadj, Modérateur de l'Atelier a, dans son intervention, introduit le sujet de l'Atelier en donnant un aperçu condensé sur les grands traits que l'agriculture tunisienne (complexité et diversité) et sur les éléments de cadrage de la réflexion participative à engager au cours de cet Atelier.

A propos de la complexité et de la diversité de l'Agriculture tunisienne, il a rappelé quelques aspects importants qui la caractérisent (données bioclimatiques, vocation des régions naturelles, systèmes de production, morcellement des exploitations agricoles « taille », âge et

niveau d'instruction des exploitants agricoles, environnement technique et économique de l'exploitation agricole,...). Comme il a donné aussi dans la deuxième partie de son exposé quelques éléments pour le cadrage de la réflexion à développer dans le cadre de cet Atelier.

3.4.2. Travaux de Groupes

Constitués environ d'une vingtaine de participants chacun, les deux groupes se sont aussitôt organisés pour démarrer leurs travaux après les deux communications et ce avec l'appui d'un modérateur Mr. Amor Chouchane (consultant) pour le premier groupe et Prof. Belhassen Abdelkafi (consultant) pour le deuxième groupe.

Le premier groupe s'est penché sur les actions de soutien direct à préconiser en faveur de l'exploitation agricole en prenant en considération ses spécificités et son potentiel de production. Ces actions doivent être de nature à aider à la modernisation et à la mise à niveau de l'exploitation agricole bénéficiaire.

Le deuxième groupe s'est par contre penché sur les actions à mobiliser pour aider à la mise à niveau de l'environnement de l'exploitation agricole en s'intéressant d'une façon particulière aux freins et blocages qui lui sont externes et qui ne peuvent être engagés que collectivement à travers des Groupements et/ou Associations de producteurs et ce pour différentes raisons (techniques mais aussi économiques).

La réflexion participative engagée dans le cadre de ces deux groupes a été une occasion très utile pour échanger les points de vue entre les participants sur plusieurs aspects ayant lien avec la mise à niveau de l'exploitation agricole en prenant en considération la diversité et la complexité de l'agriculture tunisienne.

3.5. Synthèse des résultats de l'Atelier

Les travaux de groupe ont permis, malgré le temps très court alloué aux discussions, de faire un tour d'horizon, notamment dans le deuxième groupe, sur les principaux aspects le concernant. Comme il a été aussi possible de dégager un certain nombre d'idées fortes devant servir ultérieurement à l'Equipe d'Experts du Bureau d'Etudes pour l'élaboration du dispositif de mise à niveau de l'exploitation agricole en Tunisie dans le futur.

Dans le chapitre qui suit, il est donné une synthèse des principales idées fortes ainsi dégagées des communications introductives et des travaux des deux groupes de réflexion.

3.5.1. Les grands traits de l'Agriculture tunisienne

a. Une Agriculture complexe, diversifiée et fragile

Pour l'essentiel pluviale (90%) et fortement tributaire des aléas climatiques qui affectent considérablement ses rendements, l'Agriculture irriguée n'occupant que 10% des terres cultivées et fournissant près de 35% de la production nationale.

Répartie entre des régions naturelles à conditions bioclimatiques différentes, à vocations multiples avec des systèmes de production spécifiques.

Disposant de plusieurs visages parfois bien différents, on y relève selon les zones et les types d'exploitation agricole : (i) une agriculture économique et une agriculture sociale, (ii) une agriculture pluviale et une autre irriguée, (iii) une agriculture de plaine et une autre montagne, (iv) une agriculture intensive et connectée sur le marché et une autre traditionnelle, démunie de moyens et déconnectée du marché.

Constituée de plusieurs composantes dominées par la céréaliculture (37% des surfaces cultivées), l'oléiculture (38%), l'arboriculture fruitière (11%), les cultures fourragères (9%), les cultures maraîchères (4%) et autres cultures (1%).

b. Un appareil de production complexe, fragile et hétérogène

Constituée de plus de 500.000 exploitations très différentes caractérisées par le morcellement prononcé (plus de 75% d'entre-elles ont moins de 10 ha),

Détenu par une population agricole vieillissante (43% des exploitants agricoles ont plus de 60 ans et exploitant près de 46% des terres agricoles),

Des exploitants agricoles d'un niveau d'instruction très modeste (84% ont tout au plus le niveau de l'enseignement primaire).

c. Une organisation de base des agriculteurs défaillante

Des Groupements de producteurs, lorsqu'ils existent, se trouvant encore à un stade embryonnaire et nécessitant un appui stratégique de la part de l'Etat pour son expansion : GDA sans appui, SMSA très fragiles,...

Une Organisation nationale des agriculteurs ayant beaucoup plus un caractère syndical que professionnel

Des Sociétés de services agricoles à caractère mutuel non développées.

d. Un encadrement technique des agriculteurs

Assuré pour l'essentiel par les Services régionaux du Ministère de l'Agriculture, l'Agence de la vulgarisation et de la formation agricole ainsi que par les Organismes sectoriels sous-tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Des structures d'appui technique à caractère privé (cabinet ingénieur-conseil, conseillers agricoles, conseillers de gestion) non développées.

e. Une organisation des agriculteurs par filière naissante

N'ayant pas suffisamment de recul si l'on excepte quelques filières : la filière viti-vinicole, la filière avicole (viande) ou encore la filière lait et produits laitiers.

L'intégration (agrégation) des exploitations agricoles autour de plateformes de conditionnement agro-alimentaire et de commercialisation, si l'on excepte la filière viti-vinicole et la filière de produits avicoles (poulet de chair et dinde), n'est pas développée pour servir d'interface d'appui et de facilitation entre le producteur et le marché.

f. L'environnement technique, économique et social caractérisé par un déséquilibre régional

Parfois flagrant entre les régions du Nord celles du Centre et du Sud en termes d'investissement, d'innovation et d'emploi.

Flagrant aussi entre celles du littoral et celles de l'intérieur du pays.

Situation de déséquilibre nécessitant un rééquilibrage de la politique de l'Etat en matière de priorités.

g. L'exploitation agricole disposant de spécificités propres à elles

L'exploitation agricole a en tant que structure de production ses propres spécificités en termes de potentiel de production et de contraintes internes et externes ayant lien avec son environnement.

De ce fait et étant donné la diversité constatée sur le terrain, celle-ci ne peut être abordée de la même manière et avec les mêmes outils partout sur le territoire national.

Les différences la caractérisant doivent être considérées comme des problèmes et prises en compte dans l'élaboration des dispositifs d'accompagnement de la mise à niveau à préconiser.

3.5.2. Les éléments de cadrage

Partant de la complexité de l'agriculture tunisienne et de sa dépendance des aléas climatiques ainsi que de la grande diversité des exploitations agricoles (du fait de leur taille, leur potentiel

de production, leur taux d'encadrement, leur capacité financière,...) et des limites et blocages qui leur sont imposés par leur environnement, il devient clair que la mise à niveau en tant que processus d'appui et d'accompagnement ne peut pas être conçu de la même manière partout sur tout le territoire. Elle doit nécessairement s'inscrire dans un cadre logique qui prendrait en considération, à chaque fois, les spécificités de l'exploitation agricole et de son environnement.

a. Cadre logique de la mise à niveau de l'exploitation agricole

Un cadre logique dans une version préliminaire a été proposé aux participants de l'Atelier (cf. annexe) pour susciter la réflexion et les amener à s'exprimer sur un certain nombre d'aspects ayant relation avec la mise à niveau de l'exploitation agricole.

L'objectif global recherché à travers ce cadre logique correspond en fait à la mise à niveau de l'exploitation agricole avec des effets attendus qui s'articuleraient en principe autour de : l'amélioration de la productivité, l'amélioration de la qualité des produits agricoles, l'amélioration de la compétitivité de l'Entreprise et la viabilisation de l'exploitation agricole.

Pour atteindre cet objectif global, il serait nécessaire de réaliser cinq objectifs spécifiques « O.S » considérés comme des passages obligés. Ils correspondraient aux :

- OS1 : Renforcement des capacités de l'exploitation agricole en tant qu'entreprise de production.
- OS2 : Renforcement de l'organisation des producteurs et des structures d'appui intervenant dans les zones de production dans le but de venir en appui aux exploitations agricoles au niveau du maillon de la production.
- OS3 : Renforcement de la visibilité des circuits de distribution au niveau des maillons de la commercialisation (par filière).
- OS4 : Mise en place d'un programme d'Appuis financiers spécifique à la mise à niveau de l'exploitation agricole.
- OS5 : Durabilité de l'Agriculture et Respect de l'environnement assurés à travers la préservation des ressources naturelles et leur utilisation d'une façon optimale.

Ce cadre logique est donné à titre indicatif. Il doit être bien évidemment approfondi ultérieurement par l'équipe d'experts dans le cadre d'un mini-atelier interne au bureau.

b. Règles générales devant orienter l'élaboration du dispositif de mise à niveau

Elles s'articuleraient autour des principales idées directrices suivantes :

- la mise à niveau de l'Exploitation agricole est une œuvre multidimensionnelle qui doit couvrir tous les aspects qui concourent à l'amélioration de la productivité de l'Entreprise, à la valorisation du produit agricole et à l'amélioration de la compétitivité en assurant sa viabilité.

- Elle doit englober des aspects ayant un lien avec la gestion : technique, financière, comptable et commerciale,...
- La mise à niveau concerne principalement les aspects internes de l'exploitation agricole en tant qu'Entreprise de production certes, mais ne peut pas se limiter uniquement à cela. Elle doit se préoccuper aussi des blocages et des freins qui lui sont externes et qui ont un lien avec son environnement.
- La mise à niveau d'une Exploitation agricole doit, dans sa conceptualisation se différencier de la démarche adoptée pour la mise à niveau de l'Entreprise industrielle ou touristique. Elle doit revêtir un caractère plus dynamique s'inscrivant dans un processus de développement bien spécifique (un modèle équitable mieux adapté à inventer dans le futur par les pouvoirs publics).
- Elle doit couvrir les deux aspects matériel et immatériel, ce dernier devant occuper une place privilégiée dans le programme à mettre en place.
- Les exploitations agricoles étant différentes les unes des autres, ne peuvent donc être abordées de la même façon et avec le même dispositif d'où toute la complexité du sujet.
- La mise à niveau à préconiser peut être conçue à deux vitesses :
 - (i) une approche pour soutenir l'exploitation agricole moyennant des actions d'appui direct bien définies.
 - (ii) une approche par filière où l'exploitation est abordée selon un processus qui l'inscrit davantage dans son environnement socio-économique en prenant en considération les déterminants du marché.
- La démarche « mise à niveau de l'exploitation agricole par l'approche filière » constitue en fait un processus multidimensionnel qui s'impose aujourd'hui plus que jamais du fait des enjeux de la mondialisation et des défis qu'il va falloir relever en termes de qualité et de coût de production dans le futur. Elle doit être bien réfléchie (filière par filière et famille de produits par famille de produits).

c. Les grands traits du programme futur de mise à niveau

Les composantes du programme de mise à niveau à préconiser pourraient s'articuler autour des axes suivants :

- Renforcement des capacités matérielles et immatérielles de l'exploitation agricole (infrastructures et équipements, développement des ressources humaines, organisation professionnelle, outils de gestion).
- Renforcement des Capacités humaines des Organismes d'appui au développement agricole encadrant techniquement les exploitations au niveau des régions (zones de production).

- Renforcement des capacités Groupements interprofessionnels (organisation, ressources humaines, ressources financières) pour qu'ils puissent apporter une contribution dans la mise en œuvre du programme de mise à niveau à travers l'approche filière.
- Renforcement des capacités d'intervention des Associations et autres Structures professionnelles d'appui à caractère non gouvernemental (ONG) pour qu'elles puissent s'impliquer et apporter une contribution dans la mise en œuvre du programme de mise à niveau de l'Exploitation agricole (organisation en réseau).
- Appui à l'émergence de Cabinets-Conseils (Conseillers agricoles, Conseillers de gestion, cabinets de formation) devant à terme constituer un réseau d'appui autour des exploitations agricoles dans les zones de production.
- Appui à l'émergence de structures de prestation de services agricoles à caractère mutuel (location de matériel, traitement phytosanitaire, préparation du sol, taille arboricole, conseils techniques).

d. Actions à préconiser dans le cadre du programme de mise à niveau

Les actions à préconiser dans le cadre du programme de mise à niveau peuvent revêtir deux aspects : des Actions de soutien profitant directement à l'exploitation agricole et des Actions d'appui visant l'amélioration de l'environnement de l'exploitation agricole.

Ces actions peuvent être à caractère matériel et/ou immatériel selon le besoin, accordées directement à l'exploitation agricole d'une manière individualisée (cas des exploitations à fort potentiel,...) ou collectivement à travers un groupement d'exploitations organisées dans une structure professionnelle type Groupement de producteurs, Société mutuelle de services agricoles, Association autour de thèmes spécifiques,....

L'octroi des incitations à préconiser peut être lié à un programme d'investissement nouveau (projet) comme il peut être aussi justifié par un besoin ponctuel de renforcement des capacités de l'exploitation agricole et/ou des structures d'appui et d'encadrement agissant dans le cadre du programme de mise à niveau en question.

e. Mode opératoire

Une réflexion approfondie doit être engagée lors de l'élaboration de la faisabilité du programme de mise à niveau, en capitalisant les éléments de cadrage dégagés au cours du présent Atelier pour construire le ou les dispositifs d'intervention à préconiser. Le (les) dispositif recherché sera adapté aux différentes situations qui se présenteront sur le terrain et ce en prenant en considération les spécificités de l'exploitation agricole et de son environnement telles qu'analysées plus haut.

De par la complexité de l'agriculture et la diversité du profil de l'exploitation agricole, la mise à niveau doit correspondre à un programme multisectoriel où les acteurs d'appui au développement doivent être impliqués, **chacun selon sa vocation et son domaine de**

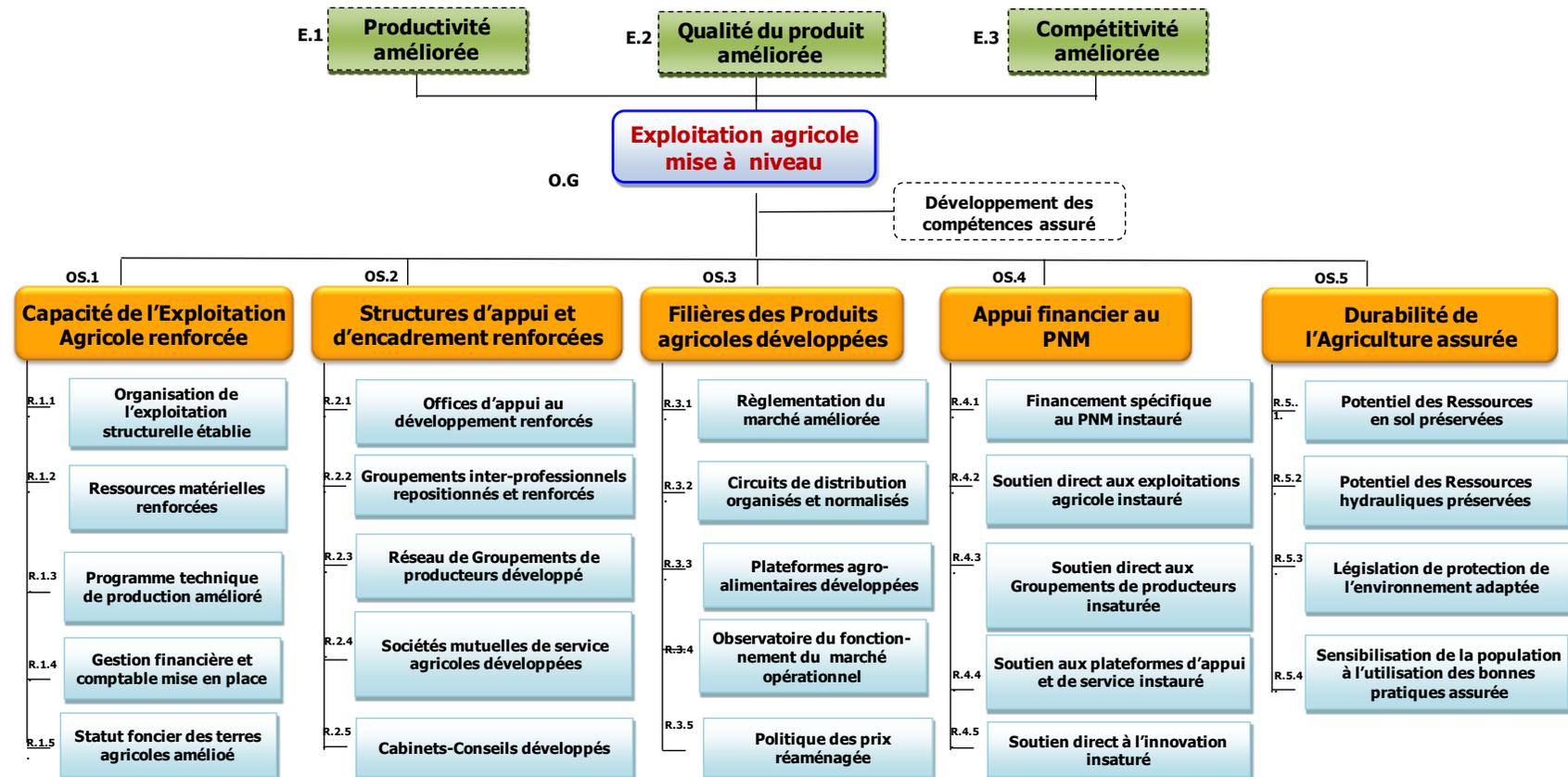
compétence (organismes sous-tutelle groupements interprofessionnels, Associations et Groupements de producteurs, Sociétés mutuelles de Services Agricoles,...).

Les acteurs à mobiliser, autour de la structure de mise à niveau à créer (noyau dur), pour participer à la mise en œuvre du programme seront identifiés par rapport aux actions à mener sur le terrain en se reportant principalement aux :

- Organismes d'appui au développement actuellement en place (Offices de développement, Agence de la Vulgarisation et de la formation Agricole, Institutions de Recherche, Centres techniques,..).
- Groupements interprofessionnels en les repositionnant et leur donnant pour fonction d'appuyer les exploitations agricoles au niveau des maillons placés à l'aval de la production (collecte de produits agricoles, conditionnement, transformation, distribution,...).
- Associations professionnelles thématiques (Groupements de Producteurs types : Coopératives de sélection et d'amélioration génétique animale, Groupements de producteurs de semences et plants sélectionnés, Groupements de défense sanitaire animale et végétale (prophylaxie et lutte contre les foyers sources d'épidémies).
- Sociétés mutuelles de facilitation et de services agricoles (mécanisation et travaux de sol et de récolte, traitement phytosanitaire, approvisionnement en intrants, accompagnement des exploitants agricoles auprès du système bancaire,...).
- Groupements de développement et les agriculteurs leaders ou tout autre acteur disposé à s'engager volontairement dans la mise en œuvre du programme de mise à niveau.

Stratégiquement un plan d'intervention sera établi par l'équipe d'experts dans le cadre de la faisabilité du programme de mise à niveau où chaque intervenant en tant qu'acteur d'appui au développement sera bien positionné avec : des actions précises, des relations bien définies et une obligation de résultats.

3.6. Annexe : Proposition préliminaire de cadre logique du programme de mise à niveau



3.7. Annexe : Propositions d'orientation des appuis à la mise à niveau

3.7.1. Appuis directs au niveau de l'exploitation

a. Appuis matériels

Appui à la Modernisation de l'infrastructure et des équipements au niveau de l'exploitation agricole

- Renforcement de l'infrastructure de base (construction, piste agricole, électrification agricole, adduction d'eau,...)
- Acquisition d'engins de terrassement et d'aménagement agricole
- Acquisition d'équipements et de matériel du travail du sol de production au niveau de l'exploitation agricole
- Acquisition d'équipements de traitement et de protection phytosanitaire et de santé animale
- Acquisition d'équipements de taille et d'équipements de récolte
- Acquisition d'équipements d'élevage
- Acquisition d'équipements de Transformation et de conditionnement de produits agricoles
- Installation d'équipements frigorifiques à la ferme
- Acquisition d'équipements de logistique et de matériel de transport
- Acquisition d'équipements de laboratoire et d'évaluation de la qualité du produit agricole
- Acquisition d'équipements informatiques
- Installation d'un système de sécurité et de surveillance au niveau de l'exploitation agricole

Appui à l'amélioration des techniques culturales au niveau de l'exploitation agricole

- Amélioration des systèmes de culture (assolement, semi-direct, mécanisation légère, intégration de nouvelles cultures amélioratrices,...)
- Introduction de nouvelles variétés hautement productives
- Optimisation de l'utilisation des ressources hydrauliques (économie d'eau)

- Intégration de l'élevage dans le système de production de l'exploitation agricole

Préservation de l'environnement et des ressources naturelles

- Appui à la préservation des ressources naturelles et à la durabilité de l'agriculture
Préservation et optimisation de l'utilisation des terres agricoles
- Amendement et amélioration structurelle des sols
- Optimisation de l'utilisation des ressources en eau (système d'économie d'eau)
- Amélioration pastorale et gestion optimale des parcours
- Optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques (énergie solaire et autres sources d'énergie alternatives)
- Traitement des déchets et des rejets de produits agricoles

b. Appuis immatériels

Appui à l'amélioration de la qualification du personnel (perfectionnement)

- Appui à l'amélioration des compétences techniques du personnel
- Appui à l'amélioration des compétences du personnel dans le domaine de l'approvisionnement et de la gestion des stocks
- Appui à l'amélioration des compétences du personnel dans le domaine de la gestion administrative, financière et commerciale
- Appui à l'amélioration des compétences du gestionnaire de l'exploitation agricole.

Appui à l'élaboration des Etudes et à l'accompagnement de la mise en œuvre des plans d'actions

- Elaboration des Etudes de diagnostic et d'évaluation de l'exploitation agricole
- Elaboration des Etudes de développement et des plans d'actions y afférents
- Accompagnement de la mise en œuvre des Etudes de développement et de mise à niveau de l'exploitation agricole
- Elaboration d'un support pédologique et cartographique foncier de l'exploitation agricole

Appui à l'amélioration des outils de gestion au niveau de l'exploitation agricole

- Instauration d'outils de gestion des ressources naturelles
- Instauration d'outils de gestion technique
- Instauration d'outils de gestion des ressources humaines
- Instauration d'outils de Marketing et commercialisation
- Instauration de système de planification opérationnelle des activités
- Instauration d'un système d'information
- Instauration d'un système de suivi-évaluation
- Instauration d'un système de contrôle et d'évaluation de la qualité du produit agricole

- Instauration d'un Manuel de procédures de la gestion
- Instauration d'un système de traçabilité
- Accompagnement de l'exploitation agricole en matière de gestion technique et économique

c. Autres Mesures d'accompagnement

- Positionnement institutionnel du programme de mise à niveau dans le système agricole
- Analyse de l'information économique collectée sur le marché national et international et sa diffusion auprès des utilisateurs à travers le système d'information
- Appui à la régularisation de la situation foncière des exploitations agricoles (remembrement parcellaire et lutte contre le morcellement)
- Rationalisation et extension de prêts fonciers
- Elaboration de référentiels technico-économiques
- Appui à la promotion de l'assurance agricole

3.7.2. Appuis au niveau de l'environnement de l'exploitation agricole

a. Aspect « Politique »

- Définition d'une politique de prix à la production
- Simplification du système de financement (crédit et procédures d'octroi) mis à la disposition de l'exploitant agricole
- Création d'une ligne de crédit dédiée à la mise à niveau
- Encouragement de l'Etat à travers les incitations financière et les avantages fiscaux (une politique fiscale adaptée au développement agricole)
- Actualisation et simplification de textes juridiques (refonte et harmonisation)

b. Aspect « Services d'appui »

- Amélioration de l'efficacité du système de vulgarisation implanté au niveau des régions dans les zones de production
- Renforcement de l'encadrement et des structures de Conseils techniques (conseillers agricoles et conseillers de gestion)
- Renforcement de la recherche-développement (recherche adaptative, recherche-action, parcelles pilotes de démonstration et de rayonnement, ...)
- Appui à l'amélioration des compétences du personnel des exploitations agricoles (Formation continue organisée)
- Etablissement d'une base de données de statistiques fiable et accessible
- Administration proactive

- Renforcement des Organisations professionnelles des agriculteurs (groupements de producteurs, associations thématiques d'intérêt collectif,...)
- Renforcement des groupements interprofessionnels
- Promotion et appui à la création des Sociétés de services agricoles à caractère mutuel

c. Aspect « Gouvernance du développement »

- Répartition des rôles entre l'Etat, les organisations professionnelles et les Syndicats
- Réorganisation des centres de prise de décision au niveau de l'Administration à travers la décongestion et la décentralisation régionale des affaires de : planification, gestion et suivi-évaluation des actions de développement engagées
- Développement des Plateformes par chaîne de valeurs devant servir comme des interfaces de facilitations et de services entre le producteur et le marché

d. Aspect « Approche méthodologique »

- Positionnement du programme de mise à niveau de l'exploitation agricole dans le processus de développement rural (territorial) de la région
- Faire valoir toutes les fonctions de l'agriculture (économie verte, agrotourisme...)

e. Aspect « Services de base et environnement »

- Amélioration du cadre de vie de l'exploitant agricole et du personnel rattaché à l'exploitation agricole (santé; éducation, culture, loisirs, transport,...)
- Création d'espaces d'échange collectifs et de partage : recherche / formation et acquisition de savoir-faire

3.8. Annexe : Restitution des travaux de groupe

3.8.1. Groupe 1 : Actions au niveau de l'exploitation agricole

- Infrastructure de base à consolider et à améliorer
- Equipements de production/modernisation et d'automatisme au niveau de l'exploitation vu les problèmes que pose la main d'œuvre, l'acquisition d'engins puissants doit être en fonction des conditions des exploitations. ce choix a ses avantages en termes d'économie et d'efficacité des travaux (possibilité de combiner plusieurs activités dans un même exercice). L'acquisition d'engins qui dépassent une certaine puissance est écartée selon les textes de l'APIA
- S'équiper en Matériel informatique+ logiciels pour faciliter les enregistrements quotidiens et suivre les évolutions de l'EA
- Gestion rationnelle des ressources énergétiques
- Introduction de l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie alternatives pour comprimer les dépenses
- Pilotage des ressources en eau
- Semi-direct est une pratique d'économie d'énergie et de conservation de la terre agricole
- Amélioration des qualités physico chimique des sols par des apports de matière organique (intégration de l'élevage)
- Transformation/conditionnement des produits surtout à la ferme
- Première transformation/fromagerie sur la ferme
- Froid à la ferme est indispensable à la qualité et au conditionnement des produits périssables
- Prophylaxie animale/ hygiène à renforcer
- Infrastructures/ pistes à entretenir et à aménager pour faciliter les déplacements intra ferme et le transport des intrants et des produits. Les pistes agricoles hors exploitation ne sont pas incluses dans la subvention gérée par l'APIA
- Actions d'intégration de l'élevage dans l'exploitation
- Amélioration du système d'assolement et intégration de cultures enrichissantes (légumineuses, colza, betterave)
- Equipement de laboratoires par de petits matériaux
- Transport de personnel et de travailleurs doit être sécurisé davantage
- Traitement du déchet et rejets
- Sécurité au niveau des exploitations classées dangereuses (barrière phytosanitaire et sécurité des animaux contre toute source de contamination
- Matériel de packaging (emballage perdu)

- Matériel de mesure de la qualité (refractomètre, pénétromètre)
- Introduction de nouvelles variétés de haute valeur ajoutée
- Matériel de mécanisation (taille, récolte)
- Actions de sécurité au niveau de l'exploitation
- Matériel pour l'agriculture de précision (l'application du SIG et les GPS sont à la portée pour)
- Actions immatérielles
- Etude diagnostic de l'état des exploitations, faire l'état de l'environnement des EA pour apporter les corrections nécessaires en temps opportun
- Formation de l'exploitant, mais la formation seule est insuffisante, il faut l'accompagnement des exploitants adhérents ou non adhérents à une structure
- Gestion des ressources humaines
- Marketing/commercialisation
- Mise en place de système de planification des activités, suivi-évaluation, comptabilité générale et analytique
- Mise en place de système d'information
- Mise en place de système de suivi
- Contrôle de la qualité
- Manuel de procédures de la gestion
- Formation technique des ouvriers
- Formation dans la gestion des stocks
- Formation utilisation des pesticides
- Cartographie de l'exploration
- Amélioration de la productivité
- AOC / IP – traçabilité
- Gestion des bâtiments
- Accompagnement des exploitations en matière de gestion économique et technique
- Gestion du parc machinisme
- Actions de benchmarking.
- Le foncier ; le remembrement et l'octroi de crédits fonciers doit être rationalisé
- Les référentiels technico –économiques en manquent au niveau des exploitations

3.8.2. Groupe 2 : Amélioration de l'environnement

a. Synthèse

- Le prix, crédit, financement, encouragement et incitations (associations de crédit...)
- Juridique (multiplicité des textes: refonte /harmonisation)
- L'encadrement
- La recherche développement

- La formation à la carte
- Des statistiques fiables et accessibles
- Une administration proactive
- L'organisation de la profession
- L'amélioration des rapports au sein des organisations de filières
- La révision de la gouvernance:
 - o Répartition des rôles: Etat/Profession/Syndicat,
 - o Réorganisation des centre de prise de décision/ décentralisation
 - o Plateforme / Clusters aux différents niveaux
- La méthodologie d'approche:
 - o Approche globale de l'exploitation (Système famille/exploit.
 - o Insertion des exploitants dans un processus de développement territorial,
 - o Faire valoir toutes les fonctions de l'agriculture (économie verte, agrotourisme...)
- Les services de base & environnement:
 - o Améliorer le cadre de vie (santé; éducation, culture, loisirs)
 - o Espace d'échange et de partage: recherche / formation / Entrepreneuriat (projet de communauté)

b. Support de présentation



AGER / IRAM : Atelier N°3
Sidi-Thabet le 11 Juin 2015
Groupe de réflexion 2

**Actions visant l'amélioration
De l'environnement de l'exploitation**



L'accompagnement des producteurs

Plan

- 1. Aspect politique ;**
- 2. Services d'appui ;**
- 3. La gouvernance du secteur ;**
- 4. Méthodologie d'approche ;**
- 5. Services de Base/ Environnement ;**

1. Aspect politique :

- Le prix, crédit, financement, encouragement et incitations (associations de crédit...)**
- Juridique (multiplicité des textes: refonte /harmonisation)**

2. Services d'appui:

- **Encadrement,**
- **Recherche développement,**
- **Formation à la carte,**
- **Statistiques fiables et accessible,**
- **Administration proactive,**
- **Organisation de la profession**
- **Améliorer les rapports au sein des organisation de filières**
- **Plate forme / Clusters aux différents niveaux**

3. La révision de la gouvernance:

- **Répartition des rôle: Etat/Profession/Syndicat,**
- **Réorganisation des centre de prise de décision/
décentralisation ,**

4. Méthodologie d'approche:

- **Approche globale de l'exploitation (Système famille/exploit.**
- **Insertion des exploitants dans un processus de développement territorial,**
- **Faire valoir toutes les fonctions de l'agriculture (économie verte, agrotourisme...)**

5. Services de base & environnement:

- **Améliorer le cadre de vie (santé; éducation, culture, loisirs)**
- **Espace d'échange et de partage: recherche / formation /
Entreprenariat (projet de communauté)**





L4 - DOCUMENT
COMPLÉMENTAIRE

Etude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles en Tunisie

Présentation des résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles

Enquête coordonnée par Abdelwaheb MKACHER ,
Mohamed MZOUGHJI, Antonin PEPIN

Avec la contribution de :
François DOLIGEZ (Coord.)
Bel-Hassen ABDELKAFI
Mohamed Taïeb BELHAJ
Amor CHOUCANE
Olivier JENN-TREYER
Abdelwaheb MKACHER
Mohamed MZOUGHJI
Antonin PEPIN
Christophe RIGOURD
Mohamed SOUSSI

Juillet 2015

Sommaire

SOMMAIRE	3
LISTE DES SIGLES	5
LISTE DES ILLUSTRATIONS	5
SYNTHESE	8
1. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	9
2. RESULTATS DE L'ENQUETE	14
2.1. Résultats descriptifs d'état	14
2.2. Résultats d'opinion	21
2.3. Résultats pour la mise à niveau	25
3. TYPOLOGIE	29
4. ANALYSE DES RESULTATS ECONOMIQUES	30
4.1. Choix des indicateurs	30
4.2. Composition de l'échantillon conservé pour l'analyse technico-économique	32
4.3. Importance économique des exploitations	33
4.4. Surface agricole et productivité à l'hectare	33
4.5. L'influence de la région et de la filière sur les résultats d'exploitation	38
4.6. Analyse de la productivité du travail	42
4.7. Analyse de la productivité du capital circulant	43
ANNEXES	45

• **iram Paris** (siège social)
49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31
iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**
Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez • France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Liste des sigles

AFD	Agence française de développement
EA	Exploitation agricole
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
SAU	Surface agricole utile
UTH	Unité de travail humain
VAN	Valeur ajoutée nette

Liste des illustrations

FIGURE 1 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON ENTRE LES SECTEURS ET PAR GOUVERNORAT	12
FIGURE 2 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE ENTRE LES DIFFERENTES FILIERES	12
FIGURE 3 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE SELON LA TAILLE.....	12
FIGURE 4 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE SELON LA TAILLE ET LES ACTIVITES AGRICOLES.....	13
FIGURE 5 : ÂGE DES EXPLOITANTS.....	14
FIGURE 6 : NIVEAU D'INSTRUCTION DE L'EXPLOITANT	14
FIGURE 7 : TYPE D'INSTALLATION.....	15
FIGURE 8 : REPOSE A LA QUESTION « VIVEZ-VOUS A PROXIMITE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE ? »	15
FIGURE 9 : NATURE ET QUALITE DE L'ACCES A L'EXPLOITATION AGRICOLE	16
FIGURE 10 : ACCES AUX MOYENS DE COMMUNICATION	16
FIGURE 11 : RECOURS A LA MAIN D'ŒUVRE SALARIEE PERMANENTE	17

FIGURE 12 : EFFECTIFS D'AGRICULTEURS PAR NOMBRE D'ACTIVITES	17
FIGURE 13 : ORIGINE DE L'EAU ET MODE D'IRRIGATION (SUR 128).....	18
FIGURE 14 : FORMATIONS REALISEES (40) FORMATIONS SOUHAITEES (73).....	19
FIGURE 15 : INVESTISSEMENTS REALISES DANS LES 5 DERNIERES ANNEES (103 EA, 156 INVESTISSEMENTS)	19
FIGURE 16 : INVESTISSEMENTS SOUHAITES POUR LES 5 PROCHAINES ANNEES (90 EA, 113 INVESTISSEMENTS)	20
FIGURE 17 : REPONSE A LA QUESTION « AVEZ-VOUS DEMANDE UN CREDIT DE CAMPAGNE ET SI NON, POURQUOI ? »	20
FIGURE 18 : SITUATION FINANCIERE.....	21
FIGURE 19 : REPONSE A LA QUESTION « AVEZ-VOUS DES PROBLEMES D'APPROVISIONNEMENT ? ».....	21
FIGURE 20 : REPONSE A LA QUESTION « AVEZ-VOUS DES PROBLEMES DE MAIN D'ŒUVRE ? ».....	22
FIGURE 21 : REPONSE A LA QUESTION « AVEZ-VOUS DES PROBLEMES D'ÉCOULEMENT DES PRODUITS ? ».....	22
FIGURE 22 : REPONSE A LA QUESTION « QUELLES SONT VOS RELATIONS AVEC LES ORGANISMES SUIVANTS ? ».....	24
FIGURE 23 : REPONSE A LA QUESTION « SENTEZ-VOUS LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ? ».....	24
FIGURE 24 : REPONSE A LA QUESTION « AVEZ-VOUS CONSCIENCE DE L'IMPACT DES PRATIQUES AGRICOLES. SUR L'ENVIRONNEMENT ? ».....	25
FIGURE 25 : REPONSE A « SENTEZ-VOUS LE BESOIN D'AMELIORER VOTRE EXPLOITATION ? ».....	25
FIGURE 26 : LA VISION DE LA MISE A NIVEAU PAR LES AGRICULTEURS	26
FIGURE 27 : THEMES PRIORITAIRES SELON LES AGRICULTEURS POUR AMELIORER LEURS PERFORMANCES	28
FIGURE 28 : ESQUISSE DE TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SOURCE : LIVRABLE 4)	29
FIGURE 29 : REPARTITION DE L'ÉCHANTILLON DE L'ENQUÊTE SELON LA FILIERE (ACTIVITE DOMINANTE DE L'EXPLOITATION).....	32
FIGURE 30 : REPARTITION DE L'ÉCHANTILLON DE L'ENQUÊTE SELON LA TAILLE	32
FIGURE 31 : REPARTITION DE L'ÉCHANTILLON DE L'ENQUÊTE SELON LA REGION	32
FIGURE 32 : TABLEAU DES CHARGES, PRODUITS ET MARGES.....	33
FIGURE 33 : CHIFFRES D'AFFAIRES PAR REGION	33
FIGURE 34 : MARGE BRUTE ET MARGE NETTE EN FONCTION DE LA SAU.....	34
FIGURE 35 : MARGE BRUTE ET MARGE NETTE EN FONCTION DE LA SAU.....	34
FIGURE 36 : VALEUR AJOUTEE NETTE / HA EN FONCTION DE LA SAU	35

FIGURE 37 : VALEUR AJOUTEE NETTE / HA EN FONCTION DE LA SAU.....	36
FIGURE 38 : VALEUR AJOUTEE NETTE / HA EN FONCTION DE LA SAU, REPARTITION PAR TYPE	37
FIGURE 39 : MOYENNES DES VAN / HA, PAR TYPE	37
FIGURE 40 : VALEUR AJOUTEE NETTE PAR REGION.....	38
FIGURE 41 : VALEUR AJOUTEE NETTE EN FONCTION DE LA SAU, PAR REGION.....	39
FIGURE 42 : VALEUR AJOUTEE NETTE EN FONCTION DE LA SAU, PAR REGION.....	39
FIGURE 43 : VALEUR AJOUTEE NETTE / HA EN FONCTION DE LA SAU.....	40
FIGURE 44 : VALEUR AJOUTEE NETTE EN FONCTION DE LA SAU, PAR ACTIVITE PRINCIPALE	40
FIGURE 45 : VALEUR AJOUTEE NETTE EN FONCTION DE LA SAU, PAR ACTIVITE PRINCIPALE	41
FIGURE 46 : VALEUR AJOUTEE NETTE / HA EN FONCTION DE LA SAU, REPARTITION PAR FILIERE DOMINANTE	41
FIGURE 47 : VALEUR AJOUTEE NETTE PAR UTH FAMILIALE (DEFINITION COMPTABLE).....	42
FIGURE 48 : VALEUR AJOUTEE NETTE PAR ACTIF AGRICOLE (FAMILIAL ET SALARIE) (DEFINITION ECONOMIQUE).....	43
FIGURE 49 : VALEUR AJOUTEE NETTE SUR CHARGES OPERATIONNELLES	44

Synthèse

Cette synthèse reprend les principales conclusions de l'enquête.

1. Lorsqu'on interroge les agriculteurs sur les besoins du secteur, notamment dans le cadre d'un programme de mise à niveau, les principaux thèmes cités sont :
 - a. améliorer leur savoir-faire, principalement technique par des formations, un encadrement, ou un appui technique compétent et disponible;
 - b. améliorer et équilibrer la répartition de la valeur ajoutée. Un fort sentiment d'être coincé entre l'amont et l'aval est exprimé, ainsi que le fait que le secteur agricole est délaissé par rapport aux autres secteurs. La question du poids des charges en intrants se pose également ;
 - c. faciliter l'accès au crédit, que ce soit par un allègement des procédures et/ou des exigences de garanties ou par la sécurisation foncière ;
 - d. améliorer l'organisation paysanne, que cela soit à travers des organisations de producteurs, des syndicats, des sociétés de service, de l'approvisionnement et vente en commun, l'organisation autour de la vulgarisation, ou encore l'organisation de la filière...
2. Les relations entre les agriculteurs et leur environnement institutionnel sont très faibles, y compris pour des structures de proximité dont le rôle est d'appuyer directement les producteurs.
3. Même si ce n'est pas une demande directe, la grande majorité des agriculteurs ressent des impacts du changement climatique sur leur activité et a conscience des impacts des pratiques agricoles sur l'environnement, notamment sur les aspects qualitatifs et quantitatifs liés à l'eau. Sans qu'il soit question de tout axer sur ces notions, on peut penser que les agriculteurs peuvent être intéressés par aller vers une agriculture durable, qui préserve les ressources tout en étant plus résiliente face aux modifications climatiques.
4. D'après l'analyse technico-économiques de l'enquête, les plus grandes exploitations génèrent une marge plus importante. Cela n'empêche toutefois pas les petites et moyennes exploitations de pouvoir dégager une marge intéressante.
5. Néanmoins, la productivité par hectare n'est pas corrélée à la SAU. Les grandes exploitations ne sont pas nécessairement plus « productives » que les petites. Les exploitations de type III ont même de meilleurs chiffres que les exploitations de type II+ et II-.

1. Méthodologie de l'enquête

Pour la présente étude, l'objectif est de contribuer à la modernisation du secteur agricole et donc il vise à moderniser et à améliorer la compétitivité de toute les classes d'exploitations en intégrant les petites et les moyennes exploitations

Ainsi, le choix des exploitations échantillon qui ont fait l'objet d'une enquête devrait avoir une certaine représentativité de toute les exploitations agricoles tunisiennes (filère, taille, régions, sec et irrigué, étages bioclimatiques...).

Bien que les outils et les méthodes statistiques trouvent leurs applications dans plusieurs domaines, le secteur agricole demeure le champ le plus vaste et le plus fertile en raison du volume d'informations qu'il recèle de la complexité de ses caractéristiques et de la diversité de ses phénomènes.

La sélection de l'échantillon (la liste des exploitations à interroger) est l'un des volets les plus complexes de la réalisation d'une enquête.

Deux cas se présentent : on a la liste (base de sondage) ou non.

- a) Dans le premier cas, les méthodes probabilistes seront appliquées
- b) Dans le second cas, les conditions réunies seront insuffisantes et l'échantillonnage prendra un caractère approximatif fondamentalement non probabiliste.

Donc l'existence de la base détermine en grande partie le choix de la méthode d'échantillonnage.

Le choix de méthode, outre les contraintes pratiques évoquées précédemment va être étroitement associé à la question de la taille de l'échantillon.

La sélection d'un échantillon de 200 exploitations parmi une base estimée à environ 520 milles exploitations par la méthode probabiliste ne peut s'appliquer en absence d'une liste exhaustive des exploitations agricoles (base de sondage) et c'est pour cela l'échantillonnage prendra un caractère approximatif (échantillon équilibré) et fondamentalement non probabiliste et on parlera de **méthode à choix raisonné**.

Le sondage raisonné est un sondage où les critères de choix doivent être déterminés et la sélection des unités à enquêter sera en fonction des caractéristiques établies.

Les exploitations de l'échantillon qui ont fait l'objet de l'enquête ont une certaine représentativité de la diversité des exploitations agricoles tunisiennes (filère, taille, régions, sec et irrigué, étages bioclimatiques...).

Choix de l'échantillon :

Les critères de choix des exploitations seront l'exhaustivité :

- des principales filières (principales et secondaires) : elles ont été évaluées sur la base de la valeur de la production (en DT), d'après la moyenne 2009 à 2014.
Les principales filières retenues sont :
 - Grandes cultures
 - Arboriculture
 - Maraîchage
 - Elevage
- des gouvernorats : dans chaque gouvernorat, on attribue un effectif d'exploitations d'une filière donnée correspondant à l'importance de cette filière dans le gouvernorat par rapport au national. La répartition s'est faite avec les surfaces pour les cultures, et sur les effectifs pour l'élevage (sources : enquête sur les structures des exploitations, 2004-2005).
- des tailles : Taille de l'Exploitation : Trois classes de taille ont été créées sur la base de l'enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005 :
 - T1 : 0 à - 10 Ha.
 - T2 : 10 à - 50 Ha
 - T3 : 50 Ha et plus

Au niveau de chaque filière et pour chaque gouvernorat, c'est la dominance de l'activité selon les données de l'enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005 qui a servi de base pour le critère de choix de l'échantillon.

Il est à signaler que l'enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005 a fait objet d'une publication pour chaque gouvernorat en plus du document national.

Compte tenu du détail des informations contenues dans la publication par gouvernorat (la répartition des surfaces de chaque spéculation par taille d'exploitation, le temps d'occupation ; la répartition des effectifs du cheptel par taille de troupeau...), elle a servi de base pour le choix des exploitations.

Ainsi, au niveau de chaque gouvernorat et pour chaque filière, les activités qui dominent et qui le caractérisent ont été prises en considération pour le choix de l'exploitation et c'est pour cela, et pour une meilleure couverture des activités des gouvernorats, que la taille de l'échantillon pour les privés a atteint 160 exploitations.

En plus de ces 3 critères (filère, gouvernorat et taille), la répartition a tenu en compte d'autres critères secondaires, tels que :

- les étages bioclimatiques
- en sec ou en irrigué
- la pluriactivité de l'exploitant
- la taille du troupeau pour la filère élevage

Une validation de l'échantillon a été l'objet d'un atelier de concertation avec les CRDA tenu à Sidi Thabet le 03/03/2015.

L'échantillonnage présenté ci-dessous permet de répartir les exploitations selon un certain nombre de critères propres à la structure de l'exploitation (filère, taille, régime de gestion de l'eau...) et sa localisation (gouvernorat). La prise en compte la diversité des acteurs agricoles sera assurée par le choix des exploitations elles-mêmes. Les acteurs agricoles suivants ont été identifiés :

- UTAP (syndicat agricole)
- Synagri (syndicat agricole)
- APIA (agence publique)
- Taysir (IMF)
- CRDA (administration régionale)

Ainsi, il a été demandé aux acteurs d'identifier des exploitants, correspondants aux critères de l'échantillonnage, ayant une comptabilité, ou à minima une bonne connaissance de la gestion de leur exploitation, et acceptant de participer à l'enquête.

L'objectif d'intégrer les acteurs agricoles est double :

- Diversifier les profils d'agriculteurs (syndiqués ou non, ayant investi ou non, ayant un micro-crédit ou non...)
- Impliquer ces acteurs dans le processus de mise à niveau dès son commencement, dans le but d'une meilleure appropriation et d'une meilleure adhésion au futur programme.

La liste a été construite à partir des propositions des CRDA, des OP (UTAP, Synagri, Connect Agri) et de certains projets (APIA, Taysir, IGP/AOP, DGAB...)

Figure 1 : Répartition de l'échantillon entre les secteurs et par gouvernorat

Gouvernorat	G Cultures	Arboriculture	Maraichage	Elevage Bovins			Caprins	Aviculture			Camélidés	Total
				Laitier	Engraissem	Ovins		Pondeuse	Chair	Dinde		
Tunis								0				0
Ariana				2								2
Manouba	1	1	1	1								4
Ben Arous		1		1								2
Nabeul		4	8	1	1			2	2	1		19
Bizerte	4		2	4	1							11
Béja	4	1		1		2						8
Jendouba	2	1	1	2	1							7
Le Kef	3	1	1	2		1						8
Siliana	3	1		1	1	1						7
Zaghouan	2	1	1	1		0						5
Total Nord	19	11	14	16	4	4	0	2	2	1	0	73
Sousse		2	2						2	0		6
Monastir		1	1	1					0	1		4
Mahdia		4	1	2					1	1		9
Sfax		10	4	5	1	0		2	0	1		23
Kairouan	2	4	3	1		1						11
Kasserine	3	2	2			2	1					10
Sidi Bouzid	3	5	3	1	1	1			1			15
Total Centre	8	28	16	10	2	4	1	2	4	3	0	78
Gafsa		2	1			1						4
Gabès		2	1	1		1						5
Medenine		5	1			1	1				1	9
Tozeur		1									1	2
Kébili		1	1								0	2
Tataouine		1				1	1					4
Total Sud	0	12	4	1	0	4	2	0	0	0	3	26
Total	27	51	34	27	6	12	3	4	6	4	3	177

Figure 2 : Répartition de l'échantillon de l'enquête entre les différentes filières

Filière	Nombre d'exploitations	%
Grandes cultures	27	15,3
Cultures maraichères	34	19,2
Arboriculture	51	28,8
Elevage	65	36,7
TOTAL	177	100

Figure 3 : Répartition de l'échantillon de l'enquête selon la taille

Taille d'exploitation	Nombre d'exploitations	%
Moins de 10 Ha (T1)	61	34,5
De 10 à - 50 Ha (T2)	79	44,6
50 Ha et plus (T3)	37	20,9
TOTAL	177	100

Figure 4 : Répartition de l'échantillon de l'enquête selon la taille et les activités agricoles

Région	Taille	Grandes Cultures	Arboriculture	Maraichage	Elevage Bovins		Ovins	Caprins	Aviculture			canéidés	Total
					Laitier	Engraissement			Pondeuse	Chair	Dinde		
Nord Est	T1		1	8	3	2			1	1			16
	T2	1	2	2	2				1	1			9
	T3	4	3	1	4						1		13
Total		5	6	11	9	2			2	2	1		38
Nord Ouest	T1	1			1	1	1						4
	T2	3	3	3	5	1	3						18
	T3	10	2		1								13
Total		14	5	3	7	2	4						35
Centre Est	T1		4	3	5	1			2	2	3		20
	T2		7	5	2					1			15
	T3		6		1								7
Total Aride			17	8	8				2	3	3		42
Centre Ouest	T1	2	2	2	2		1				1		10
	T2	3	8	6		1	3	1					22
	T3	3											
Total		8	10	8	2	1	4	1		1			35
Sud	T1		7	2	1							1	11
	T2		5	2			4	2				2	15
	T3		1	0								1	1
Total			13	4	1		4	2				3	27
TOTAL	T1	3	14	15	12	4	2	3	3	4	3	1	61
	T2	7	25	18	9	2	10	3	1	2	2	2	79
	T3	17	12	1	6	1	4	1	1	1	1	1	37
TOTAL		27	51	34	27	6	12	3	4	6	4	3	177

2. Résultats de l'enquête

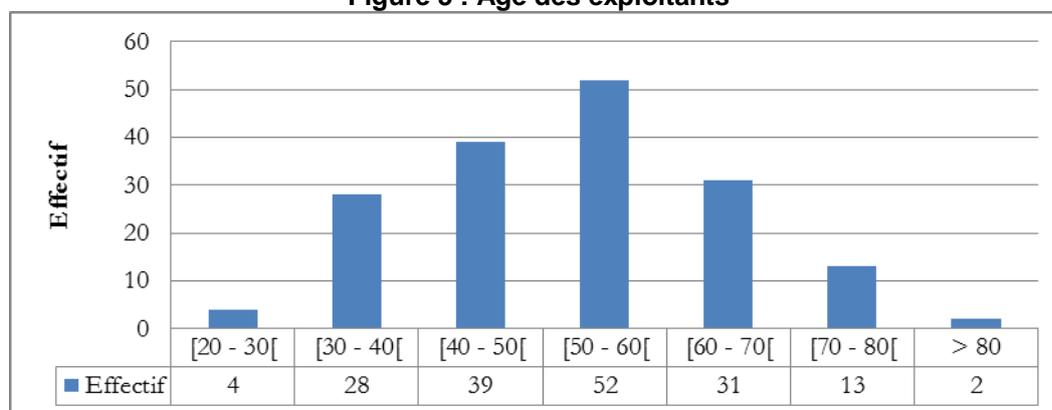
Le questionnaire d'enquête se composait de plusieurs parties :

- Une partie descriptive sur les aspects humains, matériels, fonciers ou de gestion de l'exploitation
- Une partie laissant plus de place à l'échange et à l'expression libre de l'enquêté au sujets des problèmes auxquels il fait face, à ses projets...
- Une partie propre à la mise à niveau, interrogeant directement l'enquêté sur sa vision des besoins de l'agriculture tunisienne
- Enfin une partie de données technico-économiques, traitées en partie 4 de ce document.

2.1. Résultats descriptifs d'état

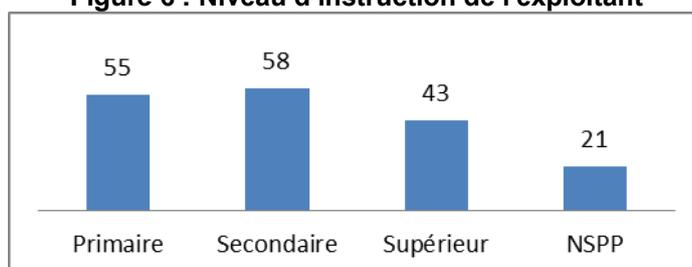
La première partie de l'enquête

Figure 5 : Âge des exploitants



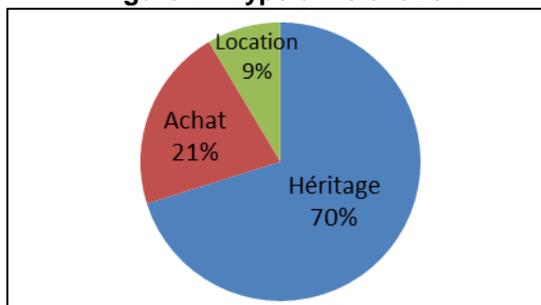
La proportion des exploitants âgés de plus de 50 ans représente environ 58 % des exploitants enquêtés et illustre bien que la population d'exploitants agricoles demeure encore vieille.

Figure 6 : Niveau d'instruction de l'exploitant



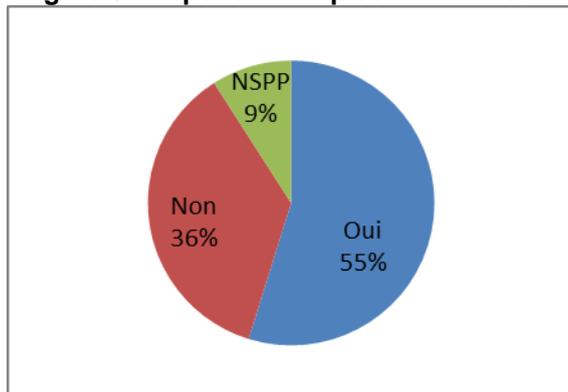
Concernant le niveau d'instruction des exploitants agricoles, les résultats de l'enquête montrent que le niveau de nos exploitants a tendance de s'améliorer avec une nouvelle génération d'exploitants agricoles qui commence à prendre la relève des parents.

Figure 7 : Type d'installation



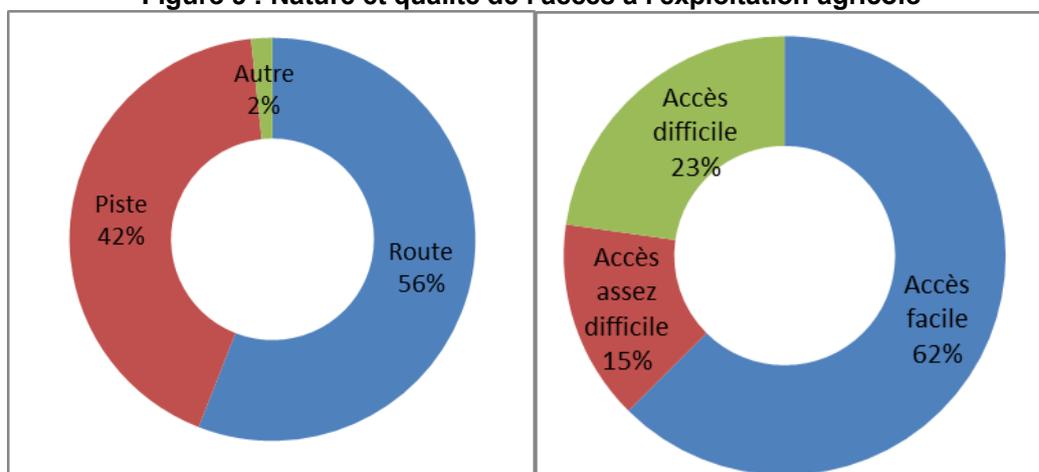
Les résultats de l'Enquête montrent que l'héritage représente la principale source de propriété des parcelles exploitées puisqu'il représente 70% alors que l'achat ne représente 21% et la location 9%. Toutefois, les agriculteurs étant installés par héritage peuvent travailler des terres louées ou achetées en plus des parcelles héritées.

Figure 8 : Réponse à la question « Vivez-vous à proximité de l'exploitation agricole ? »

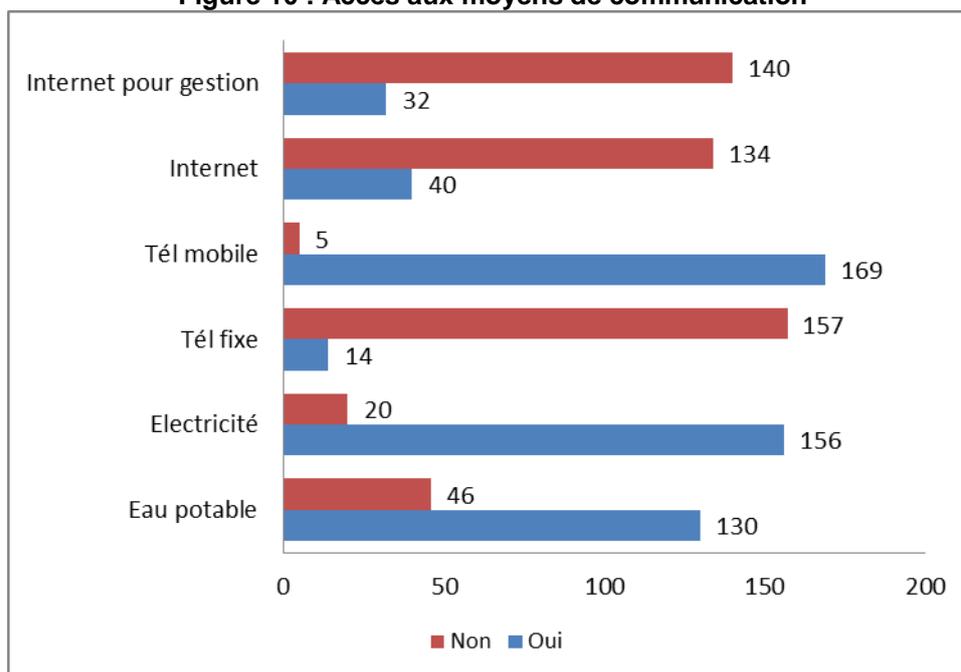


	Distance foyer – Exploitation Agricole (sur 58)
Moyenne	23
Médiane	14
Minimum	2
Maximum	150

La majorité des exploitants habite à proximité immédiate de leur exploitation, mais 36% habitent à une distance allant de 2 km (ce qui pourrait être considéré comme à proximité de l'exploitation) jusqu'à 150 km, pour une distance médiane de 14 km. Ces distances n'empêchent pas le chef d'exploitation de venir quotidiennement sur la ferme mais est caractéristique d'une organisation patronale.

Figure 9 : Nature et qualité de l'accès à l'exploitation agricole

L'accès aux exploitations agricoles demeure toujours une entrave puisque l'accès est assuré par des pistes pour environ près de la moitié des exploitations. En plus l'accès est jugé difficile ou assez difficile pour environ 38% des exploitations.

Figure 10 : Accès aux moyens de communication

L'enquête a montré que les exploitants agricoles, et surtout ceux dont le niveau d'instruction est élevé (supérieur et même secondaire), commencent à se servir des moyens de communications actuels et surtout d'internet, même si cela reste minoritaire (20%). Environ 20% des exploitants enquêtés ont accès à internet et 80% d'entre eux s'en servent pour la gestion et essentiellement pour améliorer leur connaissance et avoir des conseils techniques (50%), avoir des contacts avec les fournisseurs (19%), la gestion à distance pour les grandes

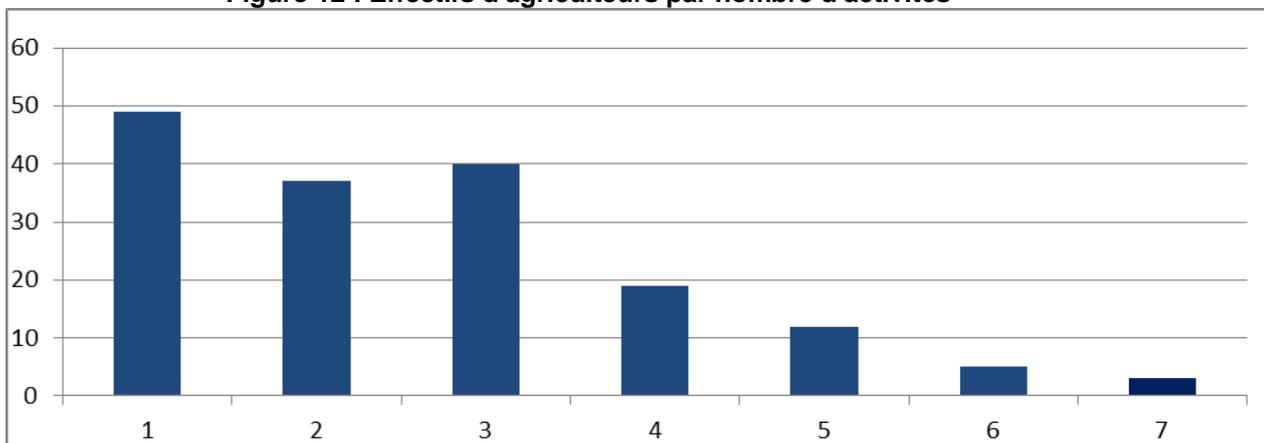
exploitations, suivre l'actualité agricole, la vente et la commercialisation, la météo et même le contact avec des fournisseurs étrangers.

Figure 11 : Recours à la main d'œuvre salariée permanente

Nombre de salariés CADRES permanents	Effectif	Nombre de salariés NON CADRES permanents	Effectif
0	161	0	85
>=1	13	>=1	89

Concernant les salariés permanents dans les exploitations agricoles enquêtées, les résultats montrent que la majorité des exploitations ne recrutent pas de la main d'œuvre permanente et surtout les petites et moyennes exploitations. De même le recrutement des cadres demeure très faible. Le nombre moyen de salariés pour l'ensemble des personnes physiques est de 1,4. Si l'on exclut les exploitations sans salariés, le nombre moyen est 2,9. La moyenne pour les SMVDA est de 9,5 (sur 4 exploitations).

Figure 12 : Effectifs d'agriculteurs par nombre d'activités

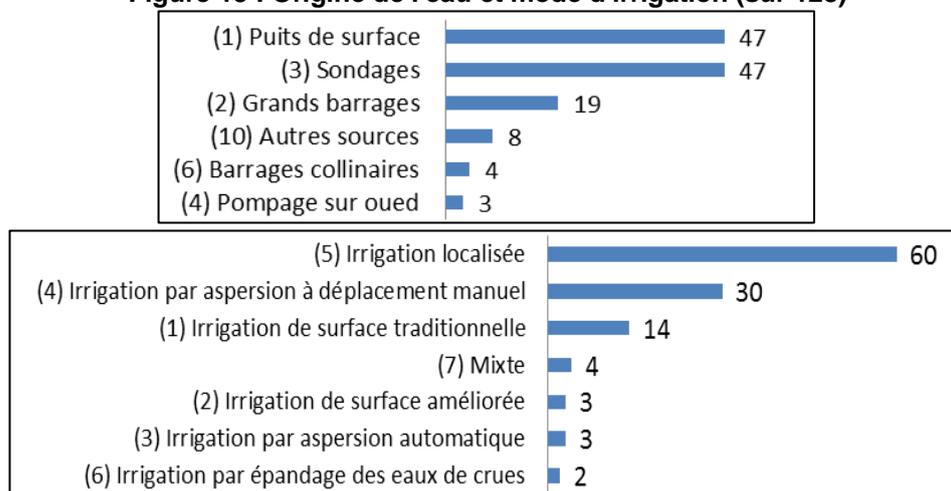


Les activités prises en compte pour la figure ci-dessus sont : Grandes cultures – Fourrages – Maraichage – Arboriculture – Bovin lait – Bovin Engraissement – Ovin – Caprin – Aviculture – Camélidés

Une majorité d'EA diversifiée La répartition des exploitants enquêtés selon les activités agricoles montre que beaucoup d'exploitations sont spécialisées même si la majorité a au moins 2 activités. Les exploitations spécialisées le sont principalement en arboriculture (17), en cultures maraichères (12), en aviculture (9), ou en grandes cultures (7) alors qu'il apparaît que l'élevage (bovin lait, ovin, caprin) ne constitue pas une mono-activité, ce que l'on peut

lier au besoin d'aliments fourragers produits sur l'exploitation. Toutefois aucune exploitation n'est entièrement intégrée.

Figure 13 : Origine de l'eau et mode d'irrigation (sur 128)



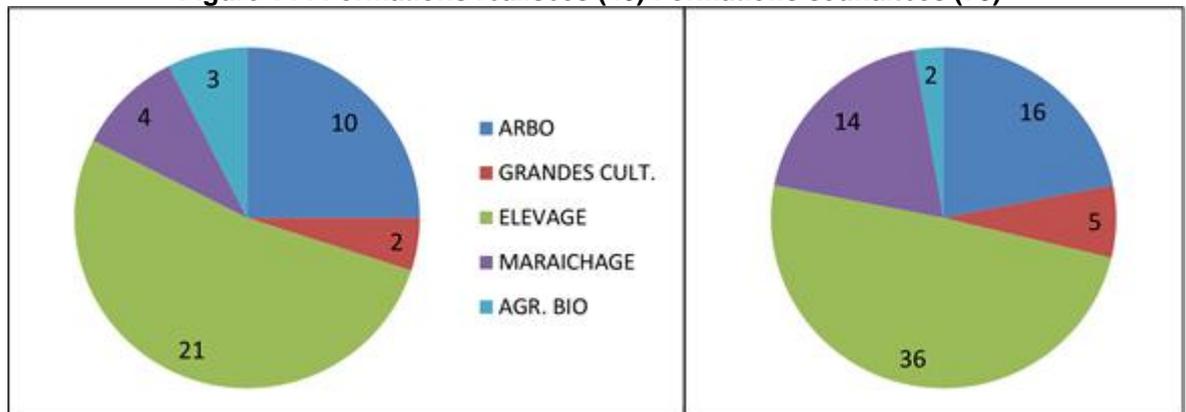
Les puits de surface et les sondages représentent les principales sources des eaux d'irrigation pour les exploitants irrigants, les barrages en troisième position. L'irrigation localisée est le mode d'irrigation le plus fréquent sur les exploitations enquêtées.

Les problèmes liés à l'irrigation sont multiples, notamment le coût de l'eau (cité 27 fois), la salinité (21 fois), le coût de l'énergie pour le pompage (17), le manque d'eau (14).

80% des exploitants irrigants appliquent des mesures d'économie d'eau, des mesures avant tout techniques et matérielles (irrigation localisée : gouttes à gouttes, irrigation par aspersion, construction d'un bassin d'irrigation) et non agronomiques (seulement 5 citations de techniques comme le travail du sol, l'amélioration du taux de matière organique pour mieux retenir l'eau...).

40 enquêtés ont affirmé avoir suivi une formation, le plus souvent dans le domaine de leur activité. Près du double (73) souhaitent réaliser une formation, le plus souvent à condition qu'elle soit gratuite.

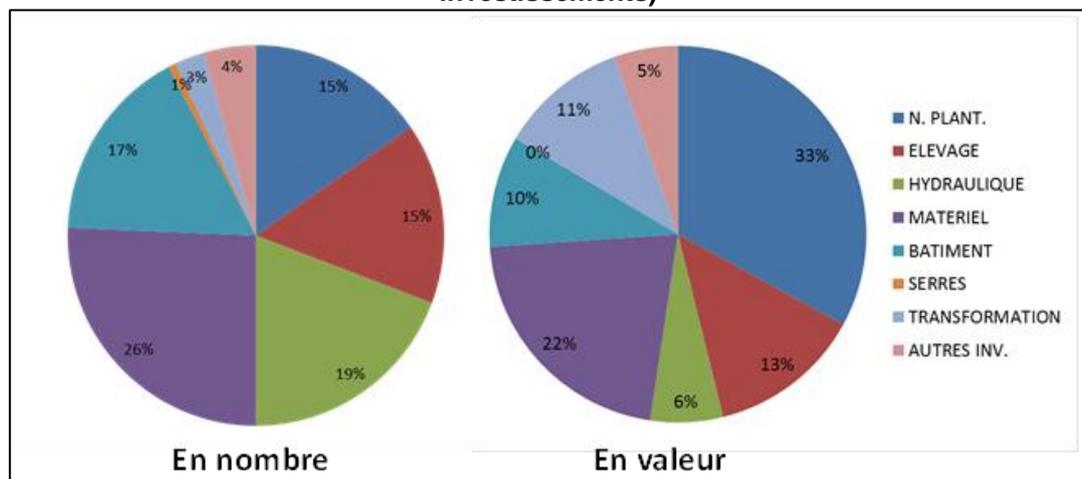
Figure 14 : Formations réalisées (40) Formations souhaitées (73)



A la question posée sur la réalisation ou non d'investissements ces 5 dernières années, 58% des enquêtés ont répondu positivement. Le mode de financement est très largement l'autofinancement (64% des projets), devant les prêts bancaires (18%), le leasing (6%) et le crédit fournisseur (5%). L'investissement moyen est de 90 000 DT, le minimum est de seulement 400 DT et le maximum de 4 000 000 DT, pour une nouvelle plantation.

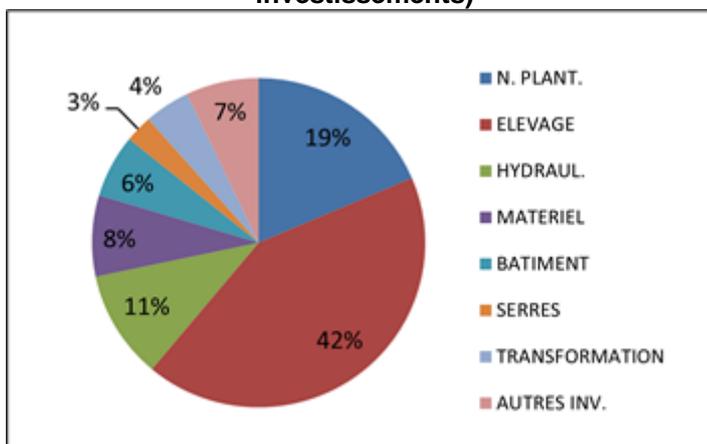
Les investissements se répartissent en nombre et en valeur comme indiqué dans la Figure 15 : Investissements réalisés dans les 5 dernières années (103 EA, 156 investissements). Figure 15 : Investissements réalisés dans les 5 dernières années (103 EA, 156 investissements)

Figure 15 : Investissements réalisés dans les 5 dernières années (103 EA, 156 investissements)



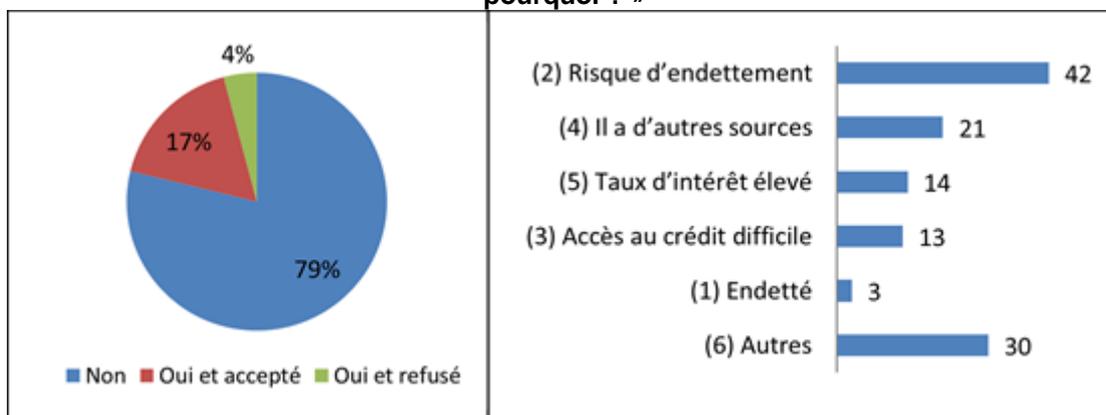
Plus de la moitié (55%) des enquêtés déclarent souhaiter réaliser un investissement dans les 5 prochaines années, avec des probabilités de réalisation certainement assez hétérogènes. Le domaine favori pour investir est l'élevage avec 42% des projets souhaités.

Figure 16 : Investissements souhaités pour les 5 prochaines années (90 EA, 113 investissements)

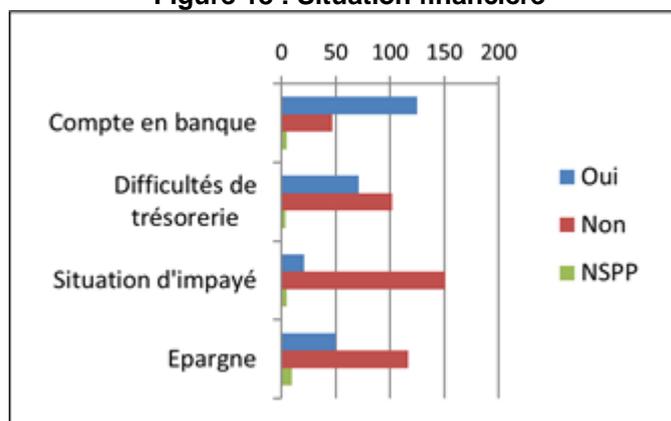


De la même façon que les crédits d'investissements sont rares, les crédits de campagnes n'ont concernés que 17% des enquêtés (21% ont fait une demande). Interrogés sur les raisons qui incitent les exploitants à ne pas demander de crédit, les non demandeurs évoquent surtout le risque d'investissement (42 réponses) et l'absence de titre foncier servant de garantie (ici représenté par (6) Autres).

Figure 17 : Réponse à la question « Avez-vous demandé un crédit de campagne et si non, pourquoi ? »



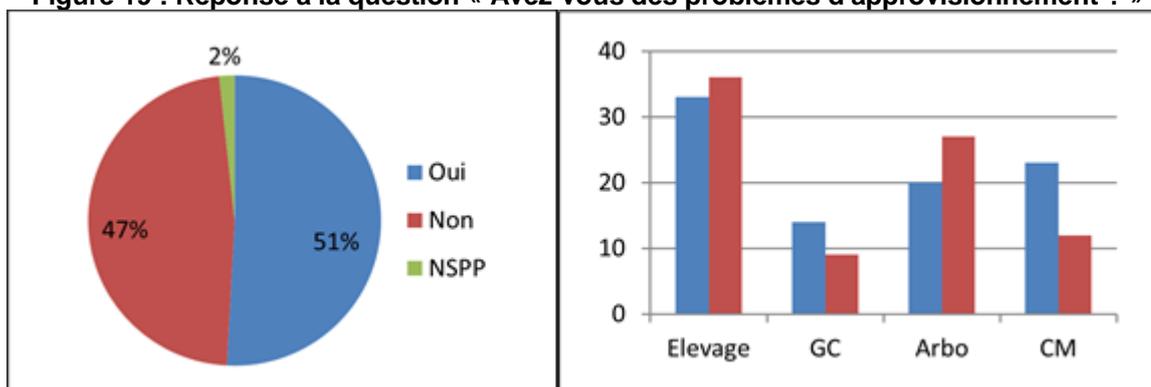
La figure ci-dessous décrit la situation financière déclarée par les enquêtés. Une majorité d'agriculteurs ont un compte en banque. Même s'ils sont minoritaires, 71 agriculteurs disent avoir des difficultés de trésorerie. Peu d'agriculteurs sont endettés, ce qui semble normal au vu du faible taux de crédit.

Figure 18 : Situation financière

Enfin, 33% des enquêtés souscrivent à une assurance, et 75% cotisent à une caisse de retraite, au moins pour eux-mêmes. Le taux de cotisation pour les salariés, surtout les saisonniers, serait plus faible mais l'enquête n'a pas relevé d'éléments sur le sujet.

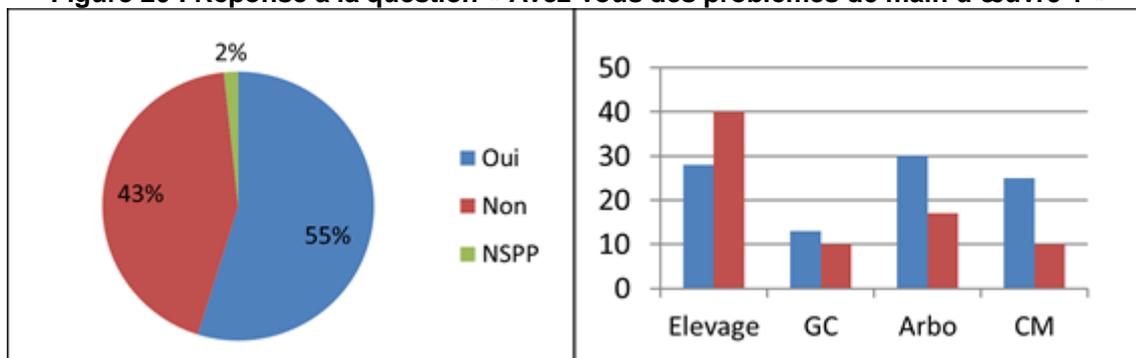
2.2. Résultats d'opinion

L'une des caractéristiques fortes de l'enquête était le nombre de questions qualitatives demandant à l'enquêté son opinion sur un certain nombre de sujets touchant l'exploitation ou l'environnement, sur les problèmes auxquels il fait face. Les questions

Figure 19 : Réponse à la question « Avez-vous des problèmes d'approvisionnement ? »

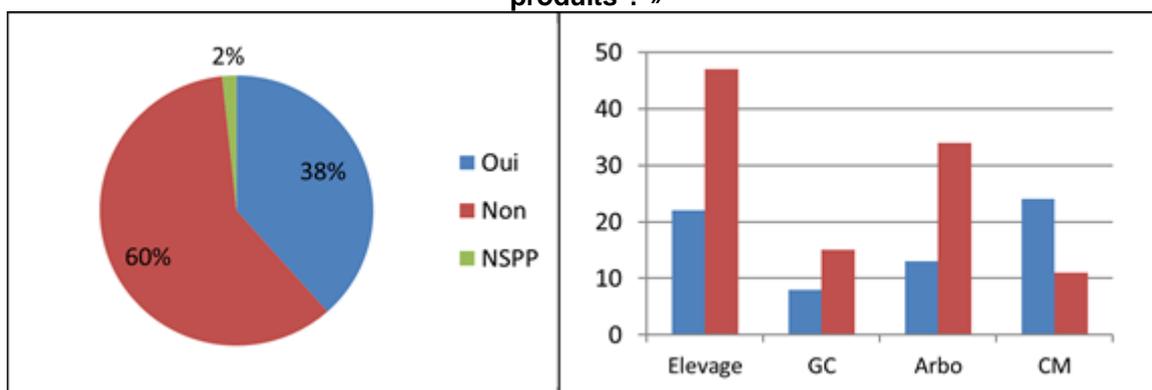
Plus de la moitié des exploitants ont des problèmes d'approvisionnement dont principalement les maraichers et les agriculteurs de grandes cultures surtout en ce qui concerne le prix élevé (60 réponses) et la non disponibilité des intrants en temps opportun (57). Sont également cités les problèmes liés à une procédure compliquée (9) et à une mauvaise qualité des semences achetées (8).

Figure 20 : Réponse à la question « Avez-vous des problèmes de main d'œuvre ? »



Le problème de la main d'œuvre agricole est devenu un problème structurel pour l'activité agricole et pour les diverses activités (arboriculture, maraichages, grandes cultures). Le problème le plus fréquemment cité est la faible voire la non disponibilité (81 réponses), devant le coût (29), le fait que les jeunes fuient le travail agricole (20) et l'absence de main d'œuvre qualifiée (6) ou travaillant sérieusement (6).

Figure 21 : Réponse à la question « Avez-vous des problèmes d'écoulement des produits ? »



38% des exploitants enquêtés ont des problèmes d'écoulement des produits surtout en maraichage, probablement à cause du fait de la plus grande périssabilité des produits. Les problèmes cités sont principalement des prix non rémunérateurs de façon générale (18 réponses) ou à cause de surproduction (14) voire de leur instabilité (5) Sont aussi mis en avant des difficultés à trouver des acheteurs (9) ou d'accès à l'exploitation (10), les attentes à la livraison (silos, marché de gros...) (8), des problèmes liés aux intermédiaires (5) ou aux taxes sur les marchés de gros (3).

Les cours des marchés de gros déterminent les prix de vente à la production au niveau des exploitations pour de nombreux agriculteurs (56), alors que 36 déclarent fixer les prix par négociation.

Parmi les autres questions posées :

- 46% des enquêtés disent avoir des problèmes de vols, qu'ils soient avérés ou que ce soit la sensation de risque. Ces problèmes concernent principalement le bétail (27 réponses), le matériel (13) ou les récoltes (12).
- 37% déclarent des problèmes de maladies ou de ravageurs, dont 54% des exploitants ayant les grandes cultures comme activité principale.
- 31% des enquêtés déclarent avoir des problèmes de qualité des sols ou de l'eau, particulièrement en grandes cultures où cela concerne 65% des agriculteurs. Les principaux problèmes cités sont l'érosion (24 fois) et la salinité de l'eau (20) ou des sols (8). A titre d'exemple, un agriculteur du Cap Bon a même estimé que dans 10 ans sa terre serait trop salée pour continuer l'activité agricole.
- 30% déclarent des problèmes de matériel, dont la majorité concerne le manque de financement pour l'acquérir (32 réponses), la vétusté (12) ou encore les coûts d'entretiens (6) et la difficulté à trouver les pièces de rechange (3).

D'autres questions sur l'environnement institutionnel ont été posées.

L'appartenance des exploitants agricoles à une organisation professionnelle à savoir les syndicats, les GDA et SMSA, les associations de développement représente seulement 35% des enquêtés, dont 27% d'entre eux jugent qu'elles ne leurs apportent rien et 73% leurs permettent de :

- Défendre les intérêts des agriculteurs,
- D'accéder à un réseau
- Faciliter l'approvisionnement
- Changer les expériences
- Un soutien moral
- S'intégrer à la société civile

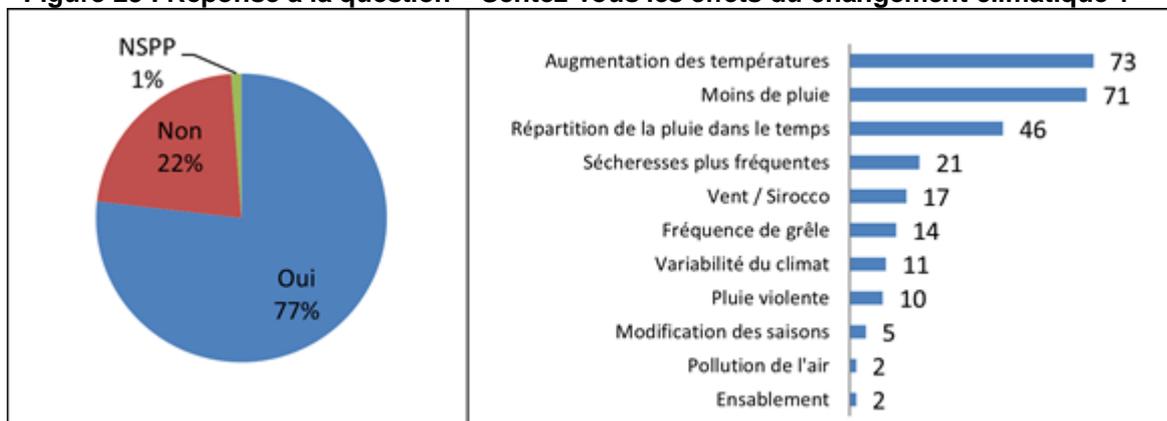
En listant de façon plus étendue les organismes avec lesquels les agriculteurs sont en contacts, il ressort que bien peu d'agriculteurs sont connectés à un environnement institutionnel. Seuls les CRDA semblent plus en lien avec les agriculteurs mais comme la majorité des contacts d'exploitants nous ont été fournis par l'administration régionale, l'échantillon n'est certainement pas représentatif sur ce point. Citons le cas des centres techniques avec qui 140 agriculteurs sur 177 ne sont pas en relation, alors que ces organismes sont censés assurer la transmission entre la recherche et les professionnels.

Figure 22 : Réponse à la question « Quelles sont vos relations avec les organismes suivants ? »

	Bon	Moyen	Médiocre	Pas de relation
Organisations syndicales	41	28	15	89
Groupements interprofessionnels+Offices	32	17	6	117
CRDA+Vulgarisation	71	36	18	51
Centres techniques	18	6	4	140
SMSA+GDA+Association de développement	39	14	11	109
APIA	39	16	12	109
Consultants et Formateurs privés	19	6	2	146
Recherche et Enseignement	19	5	5	147
Centre de formation agricole	16	9	3	146
CEPEX	5	2	2	165

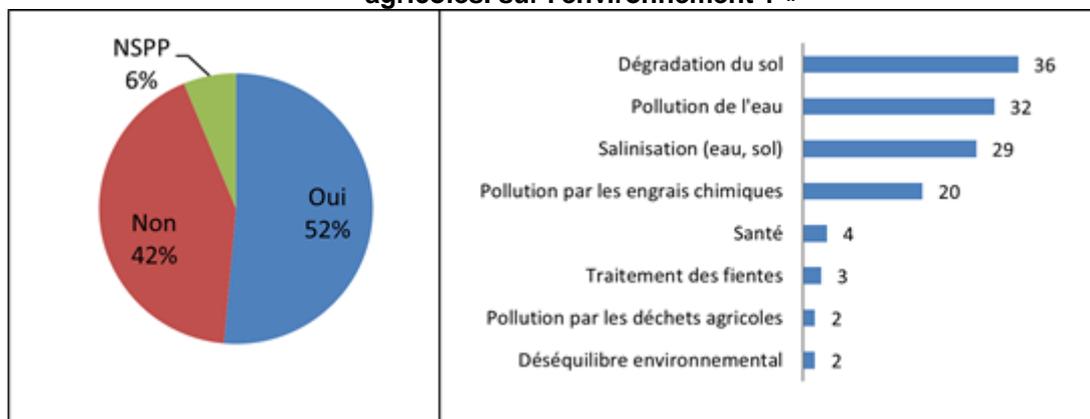
Des questions portant sur l'environnement et le climat ont été posées. Plus des trois-quarts des enquêtés déclarent ressentir les effets du changement climatique, essentiellement par l'augmentation des températures et la diminution des précipitations, mais aussi par la répartition de la pluie dans le temps et par l'augmentation de la fréquence ou de la violence de phénomènes extrêmes (sécheresse, vents violents, grêle...)

Figure 23 : Réponse à la question « Sentez-vous les effets du changement climatique ? »



Plus de la moitié des agriculteurs enquêtés ont conscience des impacts que peuvent avoir les pratiques agricoles sur l'environnement. Parmi les impacts les plus cités, on trouve la dégradation des sols, la pollution de l'eau et l'augmentation de la salinité des eaux et des sols. Les causes identifiées des pollutions sont avant tout les engrais chimiques.

Figure 24 : Réponse à la question « Avez-vous conscience de l'impact des pratiques agricoles. sur l'environnement ? »



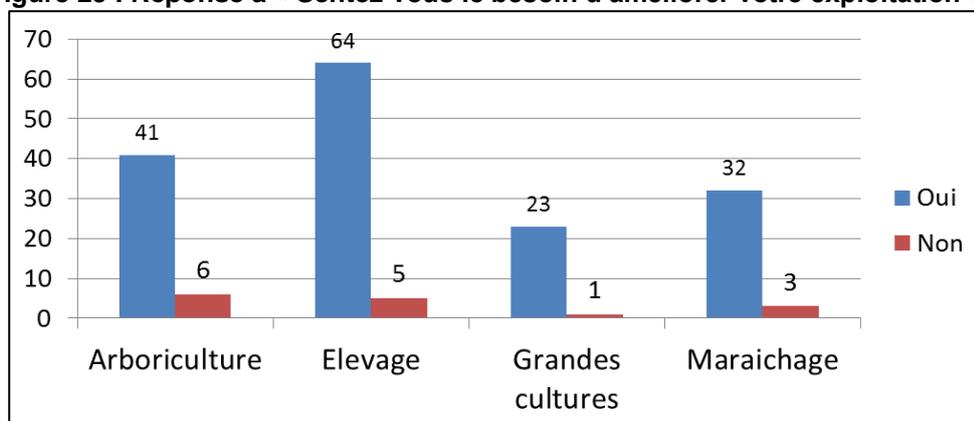
Enfin, 36% des enquêtés se déclarent prêt à utiliser les énergies renouvelables, notamment les panneaux solaires pour les pompes d'irrigation.

2.3. Résultats pour la mise à niveau

Une partie du questionnaire concernait directement la mise à niveau, afin de recueillir les attentes des agriculteurs par rapport à leurs propres besoins mais aussi plus largement ce qu'ils attendent d'un tel programme.

Au moment des enquêtes, le concept de « mise à niveau » n'avait pas encore été précisé, la question posée a donc été dans un premier temps : « Sentez-vous le besoin d'améliorer votre exploitation ? ». La réponse est sans équivoque puisque 90% des sondés répondent affirmativement. Cette tendance se retrouve quelle que soit l'activité principale.

Figure 25 : Réponse à « Sentez-vous le besoin d'améliorer votre exploitation ? »



Ensuite, le questionnaire amenait l'enquêté à exprimer en quoi son exploitation pouvait être améliorée de façon totalement ouverte, puis la même question était posée avec une série

d'item proposés parmi il devait choisir les 5 plus importants selon lui. Enfin une dernière question ouverte concernait de façon plus générale ce que l'agriculteur souhaitait voir dans un programme de mise à niveau.

Les 2 questions ouvertes ont en réalité appelé des réponses similaires qui ont donc été traitées ensemble. Les résultats sont présentés dans la figure ci-dessous, avec en rouge les réponses qui ressortent plus fortement

Figure 26 : La vision de la mise à niveau par les agriculteurs

Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le savoir-faire, l'encadrement et la formation • Semence / génétique : qualité, productive, adaptée, locale, ancienne • Accès à l'eau
Economique	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibrer le circuit d'écoulement / meilleure répartition de la valeur ajoutée / les intermédiaires / transparence • Réduire les charges en intrants (Subvention ? Efficacité ? Organisation ?) • Faciliter l'accès au crédit / encourager les investissements • Réviser les prix de vente (taxes, stabilité, prix fixés)
Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'organisation : groupements de producteurs, syndicat, société de service, approvisionnement et vente, vulgarisation, organisation de la filière • Résoudre la question foncière (morcellement, titre foncier...) • Résoudre le problème de la main d'œuvre (statut ?)
Structure de l'EA	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir du matériel, se mécaniser • Créer un nouvel atelier (élevage, verger) • Augmenter la taille (cheptel, terres) • Augmenter l'intégration de l'élevage

Les agriculteurs sentent qu'ils ont une grande marge de manœuvre pour atteindre une bonne maîtrise technique de leur outil de production. Le besoin d'améliorer leur savoir-faire a été exprimé, sous différentes formes par plus de 40 exploitants, qui ressentent le besoin de formation ou d'encadrement par des organismes leur apportant un appui technique pertinent.

Une trentaine d'enquêtés manifestent un sentiment d'injustice par rapport à la répartition de la valeur ajoutée. Ils s'estiment le maillon lésé de la chaîne de valeur, entre les fournisseurs qui imposent des prix croissants, les acheteurs qui tirent les prix vers le bas avant de revendre à prix bien plus élevé, empochant une marge conséquente pour un travail certes utile mais sans commune mesure avec celui de l'acte de production. Enfin, le sentiment que le pouvoir d'achat du consommateur est systématiquement privilégié par rapport au revenu de

l'agriculteur, certains critiquant notamment l'importation occasionnelle de produits venant de l'étranger pour faire baisser les cours des produits alimentaires en Tunisie. Ce sentiment que l'agriculture est un secteur délaissé est à lier au fait que les jeunes voulant travailler dans l'agriculture sont de plus en plus rares.

Toujours sur la rentabilité de l'activité, 25 enquêtés estiment que les charges sont trop élevées, et surtout en croissance permanente, plus que l'augmentation des prix des denrées agricoles. Face à cela, certains demandent des aides de l'Etat, mais on peut également s'interroger sur l'efficacité de l'utilisation des intrants (à relier à la formation) et un recours à la chimie sans réflexion agronomique (rotations, choix de variétés, fertilité des sols...) permettant de diminuer les besoins. La question de l'organisation des producteurs se pose également pour réduire les coûts.

L'accès au crédit est ensuite une demande citée par près de 25 exploitants, ce qui est relié au très faible pourcentage d'enquêtés ayant contracté un crédit de campagne ou d'investissement. Des dossiers moins difficiles à constituer, l'acquisition de titre foncier ou de bail de long terme servant de garantie ou l'absence de besoin de telles garanties sont les demandes principales.

La question de l'organisation, déjà évoquée ci-avant par rapport à sa capacité potentielle à réduire les prix des intrants, est le dernier point soulevé avec force par une trentaine d'enquêtés. Les formes évoquées sont diverses : organisations de producteurs, syndicats, société de service, approvisionnement et vente en commun, organisation autour de la vulgarisation, organisation de la filière...

Par ailleurs les thèmes prioritaires pour les agriculteurs, d'après la liste d'item dans laquelle ils devaient en choisir 5, suit l'ordre présenté ci-dessous. Les étoiles donnent une idée du classement de ces items. Les thèmes évoqués dans les questions ouvertes se retrouvent ici, mais on y trouve également des questions qui n'ont curieusement pas été citées massivement « d'emblée » par les enquêtés, à savoir l'agrandissement, un meilleur accès à l'eau...

Figure 27 : Thèmes prioritaires selon les agriculteurs pour améliorer leurs performances

- ✓ **Formation** ★★★★★
- ✓ **Agrandissement** ★★★★★
- ✓ **Meilleur accès à l'eau** ★★★★★
- ✓ **Accès aux intrants** ★★★★★
- ✓ Acquisition de nouvel équipement ★★★★★
- ✓ Meilleure organisation de producteurs ★★★★★
- ✓ Accès au crédit ★★★
- ✓ Meilleure capacité de négociations des prix de vente ★★★
- ✓ Meilleure sécurité contre le vol ★★★
- ✓ Meilleure valeur ajoutée des produits
- ✓ Vente à l'exportation
- ✓ Meilleure résistance des cultures à la sécheresse et à la salinité
- ✓ Meilleure gestion des maladies et ravageurs
- ✓ Gestion
- ✓ Sécurisation foncière
- ✓ Mise en place de système de qualité
- ✓ Transformation à la ferme
- ✓ Accès à un système de stockage (sur la ferme ou collectif)
- ✓ Accès à l'outil informatique pour la gestion de l'exploitation
- ✓ Comptabilité

3. Typologie

L'analyse technico-économique repose sur une répartition des exploitations suivant une typologie. La typologie retenue est celle présentée dans le livrable L4 et rappelée ici :

Figure 28 : Esquisse de typologie des exploitations agricoles (source : Livrable 4)

Type I : Moyennes et grandes exploitations pratiquant une agriculture d'entreprise. Ces exploitations (publiques ou privées) font recours à la main d'œuvre salariée et ont des systèmes de gestion modernes et performants. Le statut juridique peut être sous forme de société anonyme ou autre. Selon le statut du foncier, on peut distinguer deux sous-types : la) capital foncier privé ; lb) capital foncier public.

Type II+ : Moyennes et grandes exploitations à capital familial pratiquant une agriculture patronale (avec salariés) à destination des marchés nationaux et internationaux et engagée dans des trajectoires visant à améliorer leurs performances techniques et économiques. Le chef d'exploitation est principalement dans le management de l'exploitation (RH, comptabilité, achat-vente...), il peut être très impliqué dans l'exploitation ou au contraire plus en retrait. Le travail « à la ferme » est essentiellement réalisé par une main d'œuvre salariée permanente et/ou temporaire. Le travail peut également être familial mais il est alors majoritairement mécanisé. L'exploitant, ou plus souvent son/sa conjoint-e peut avoir une activité extra-agricole, généralement un emploi qualifié.

Type II- : Petites et moyennes exploitations agricoles de type familial, plus ou moins fragilisées par le différentiel de productivité et l'évolution des prix (ouverture commerciale) mais présentant un potentiel en termes d'innovations et de productivité. Le chef d'exploitation assure une partie du travail à la ferme, aidé ou non par des travailleurs familiaux ou salariés (notamment dans les cultures intensives en travail comme les cultures maraîchères).

Type III : Petites exploitations agricoles peu capitalisées à main d'œuvre familiale (ou salariée temporaire pendant les pics de travaux), productivité faible, autoconsommation importante, pluriactivité.

4. Analyse des résultats économiques

Les données technico-économiques étaient demandées aux agriculteurs enquêtés. Afin de permettre de reconstituer les charges et les produits par poste, des données relativement précises étaient recherchées. Sur les 177 exploitations enquêtées, toutes n'ont pas pu répondre de façon précise ou complète, faute de temps ou de connaissance suffisante de leur comptabilité. Un tri des données a alors été nécessaire pour ne conserver que celles qui ont proches de la réalité. Les données de 110 exploitations ont été gardées suite à ce tri, c'est sur cette base que les résultats suivants ont été obtenus.

Par convention, les surfaces sont toutes exprimées en hectare et les valeurs monétaires en dinar tunisien.

4.1. Choix des indicateurs

Les indicateurs choisis doivent permettre de répondre aux questions que l'on se pose. En l'occurrence, on cherche ici à comparer les exploitations agricoles sur leur importance économique, sur leur viabilité, sur leur productivité c'est-à-dire leur capacité à valoriser le foncier, le travail et le capital circulant investi. Les données ne permettent pas d'étudier la rémunération du capital.

Ces comparaisons se feront sur l'ensemble de l'échantillon, soit dans sa globalité, soit réparti par taille, région, filière ou type.

Pour l'importance économique, l'indicateur sera le chiffre d'affaires, c'est-à-dire la somme des produits bruts.

La viabilité, notion difficile à définir et fortement relative, sera approximé par la marge nette (ici égale à la valeur ajoutée nette, puisqu'il n'y a pas de subvention¹). Comme il s'agit d'une vision du point de vue de l'exploitant (« Que me reste-t-il une fois que j'ai payé mes charges ? »), la définition des marges et valeurs ajoutées sera comptable. Elles intègrent l'ensemble des produits et des coûts, main d'œuvre incluse. La main d'œuvre saisonnière, parce qu'elle est dédiée à un atelier précis, est incluse dans les charges opérationnelles (ou consommations intermédiaires), la main d'œuvre permanente entre dans les charges fixes.

¹ Les subventions à l'investissement n'apparaissent pas dans les données. Quant aux subventions aux céréales et au lait, elles ne sont pas perçues en tant que telles par les agriculteurs pour qui le prix qu'il reçoit à la vente de ces denrées est un prix de production, et non le prix de production augmenté d'une prime.

La valorisation du foncier et du capital se fera sur cette notion de valeur ajoutée nette, divisée par le nombre d'hectares (« Combien me rapporte chaque hectare ? ») ou par les consommations intermédiaires (« Combien me rapporte chaque dinar investi ? »).

En revanche, la valorisation du travail, peut servir pour répondre à 2 questions :

- « Combien chaque actif de ma famille gagne pour une année de travail, une fois toutes les charges payées ? »
- « Combien dégage une unité de temps de travail, qu'il soit familial ou salarié ? »

A la première question nous répondrons par la définition comptable de la valeur ajoutée (supra).

A la deuxième, nous utiliserons une notion plus économique que comptable, qui sera donc calculée sur une base différente. On retiendra ici la définition donnée par Cochet (2015)², à savoir « la différence entre la valeur produite (le produit brut, y compris la part autoconsommée de ce produit) et la valeur des biens et services consommés en tout ou partie au cours du processus de production. La différence entre le produit brut et la valeur des seules consommations intermédiaires (biens et services consommés en totalité au cours du processus de production : semences, engrais, aliments du bétail, services à l'entreprise) constitue la valeur ajoutée brute. »

Les données dont nous disposons ne permettent pas de calculer les biens consommés « en partie », à savoir la dépréciation du matériel. De même pour la définition comptable de la valeur ajoutée nette, nous n'avons pas l'amortissement³ ou les frais financiers éventuellement liés à un emprunt pour l'achat de matériel. Une approximation est introduite à ce niveau, qui va plutôt en faveur des agriculteurs ayant un haut niveau de capital matériel.

Dans les données dont nous disposons, il n'est pas possible de distinguer l'intra-consommation, c'est-à-dire la cession interne du produit d'un atelier vers un autre (par exemple du fourrage utilisé pour nourrir le bétail). Cela n'a pas d'influence dans les marges et valeurs ajoutées, puisque c'est un jeu à somme nulle, seuls les indicateurs portant sur le chiffre d'affaire sont impactés.

L'auto-consommation (consommation d'un produit par le ménage) n'est pas prise en compte ici, elle n'est pas soustraite aux produits bruts dans le calcul des marges.

² Cochet Hubert, « Controverses sur l'efficacité économique des agricultures familiales : indicateurs pour une comparaison rigoureuse avec d'autres agricultures », *Revue Tiers Monde*, 2015/1 n° 1, p. 9-25.

³ D'après Penot et al (2010), il n'y a pas lieu de calculer d'amortissement en agriculture familiale tropicale. Toutefois,

4.2. Composition de l'échantillon conservé pour l'analyse technico-économique

Figure 29 : Répartition de l'échantillon de l'enquête selon la filière (activité dominante de l'exploitation)

Filière	Nombre d'exploitations	%
Grandes cultures	10	9
Cultures maraichères	27	25
Arboriculture	27	25
Elevage	45	41
TOTAL	110	100

Les exploitations sont de nature très diverses, puisqu'au-delà de la répartition par grande filière, on observe que sur les 27 exploitations dont l'activité principale est l'arboriculture, 16 sont en majorité orienté vers la production d'olive, et 11 orientées vers les autres cultures arboricoles. Dans l'élevage, 21 exploitations sont majoritairement des exploitations d'élevage bovin laitier, 13 sont des élevages ovins, caprin, camelin, 6 sont des élevages avicoles, 6 sont des élevages d'engraissement bovin dont 5 en intensif hors-sol.

Par ailleurs, l'observation de l'activité dominante de l'exploitation ne doit pas faire oublier que la majorité des exploitations sont diversifiées. Sur les 110 EA, 77 ont au moins 2 activités, et 58 au moins 3 activités.

Figure 30 : Répartition de l'échantillon de l'enquête selon la taille

Taille d'exploitation	Nombre d'exploitations	%
Moins de 10 Ha (T1)	43	39
De 10 à - 50 Ha (T2)	47	43
50 Ha et plus (T3)	20	18
TOTAL	110	100

Figure 31 : Répartition de l'échantillon de l'enquête selon la région

Région	Nombre d'exploitations	%
Nord Est	19	17
Nord Ouest	23	21
Centre Est	32	29
Centre Ouest	20	18
Sud	16	15
TOTAL	110	100

Sur les 110 exploitations, 107 sont des personnes physiques, et 3 sont des personnes morales : une société, une SMVDA, une UCPA.

4.3. Importance économique des exploitations

Les exploitations sont d'importance économique très hétérogène. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, certains fermes ont un chiffre d'affaire de moins de 1000 dinars alors que d'autres avoisinent 3 000 000 DT.

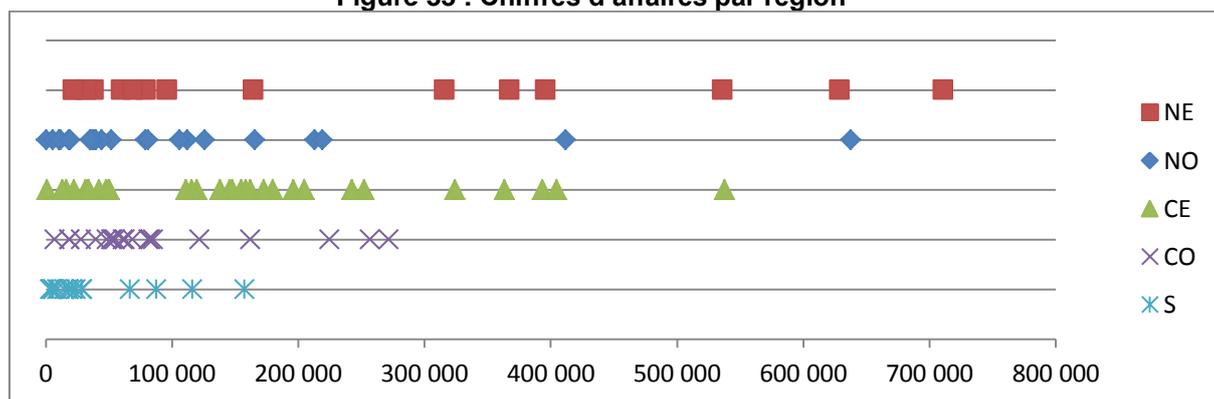
Figure 32 : Tableau des charges, produits et marges

	Charges opérationnelles	Chiffre d'affaires	Marge Brute
Minimum	300	783	-1 552
Maximum	1 453 581	2 994 337	2 278 539
Moyenne	99 858	204 052	104 194
Médiane	27 483	74 459	32 516

Entre les régions, on peut observer des différences dans les chiffres d'affaires (cf. graphique ci-dessous). A noter que pour la facilité de lecture, les cinq valeurs comprises entre 1 et 3 millions ont été retirées. Parmi elles, quatre sont situées dans le Nord Est et une dans le Centre Est, ce sont des élevages intensifs de très grande taille, essentiellement hors-sol (aviculture, engraissement, laitier).

Plus on va vers le Sud, moins les chiffres d'affaires sont élevés. Toutefois, cette inégale répartition ne doit pas occulter que dans les cinq grandes régions, la majorité des exploitations sont de petite à moyenne taille (du point de vue économique).

Figure 33 : Chiffres d'affaires par région



4.4. Surface agricole et productivité à l'hectare

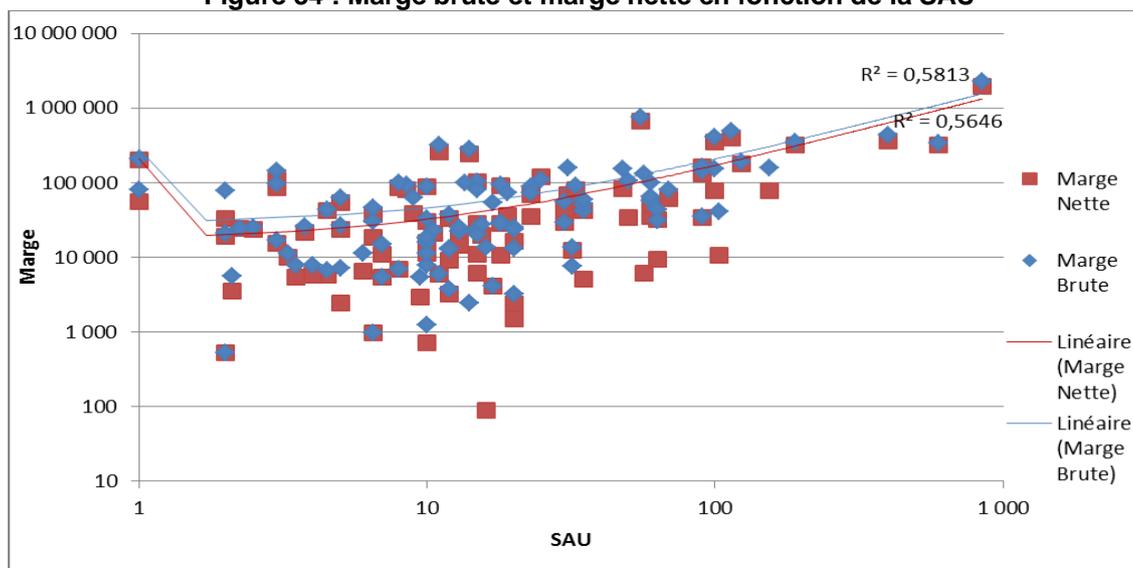
Lors des divers entretiens menés par toute l'équipe de consultants et à travers de nombreuses lectures bibliographiques, deux principes sont ressortis assez fortement :

- Les exploitations viables sont les plus grandes
- La production agricole tunisienne est principalement le fruit des grandes exploitations

Qu'en est-il de ces deux affirmations au regard des résultats des enquêtes ?

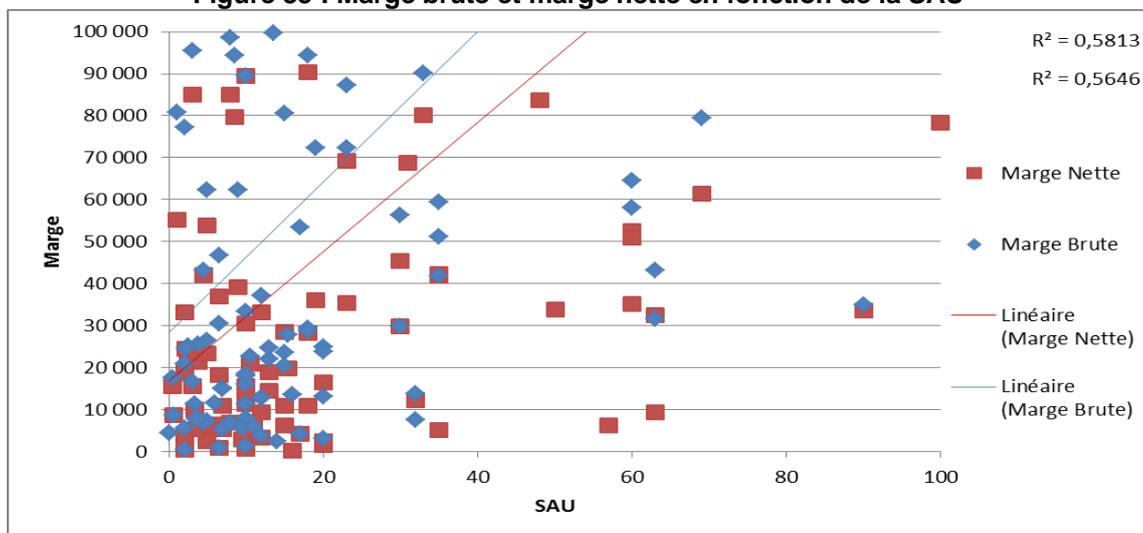
Lorsque l'on observe la répartition des marges brutes et les marges nettes (ici égales aux valeurs ajoutées brutes et nettes étant donnée l'absence de subvention), celles-ci sont légèrement croissantes avec la surface. Les coefficients de déterminations de 0,56 et 0,58 indiquent cependant que la corrélation n'est pas très forte. La surface de l'exploitation est loin d'être un indicateur sur la valeur ajoutée nette de l'exploitation.

Figure 34 : Marge brute et marge nette en fonction de la SAU



Si l'on zoome sur les exploitations de moins de 100 ha et moins de 100 000 DT de marge, on constate que les pentes des droites de régressions sont élevées, mais qu'elles sont « tirées » par les quelques exploitations à très forte marge. On observe en réalité que l'éventail des marges pour les petites exploitations est large.

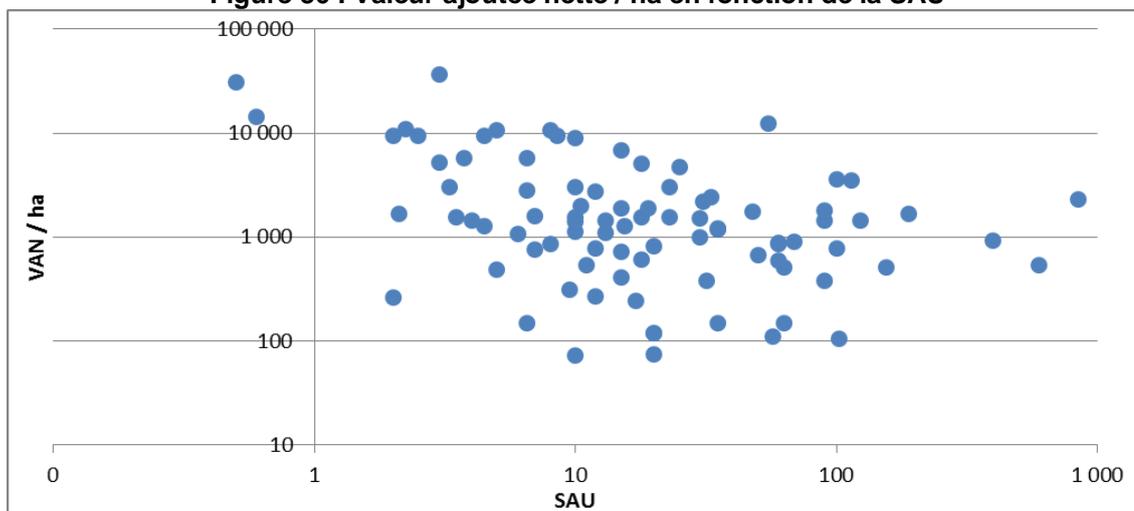
Figure 35 : Marge brute et marge nette en fonction de la SAU



Qu'en est-il si l'on s'intéresse maintenant à la valeur ajoutée nette par hectare ?

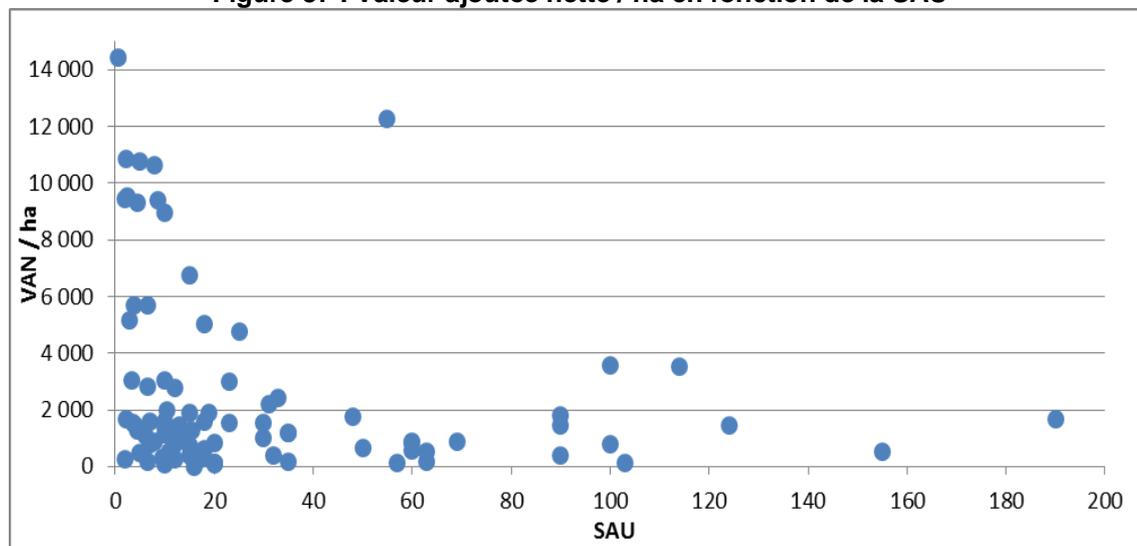
La valeur ajoutée nette par hectare est très variable sur l'échantillon. Elle est notamment très élevée pour les élevages hors-sol intensifs installés sur une SAU très faible (ces exploitations ne sont pas prises en compte pour les calculs suivants puisqu'il n'y a pas de sens à ramener à l'hectare pour des exploitations qui n'ont pas réellement de SAU). Le graphique ci-dessous montre que la VAN/ha a tendance à diminuer légèrement avec la SAU, mais un R^2 de 0,01 est trop faible pour le déduire rigoureusement.

Figure 36 : Valeur ajoutée nette / ha en fonction de la SAU



En excluant les 3 valeurs supérieures à 200 ha et les 2 valeurs supérieures à 15000 dt (qui correspondent à du maraichage sous serre sur moins d'1ha et à un élevage camelin sur terres collectives), les résultats deviennent lisibles en échelle linéaire (cf. graphique ci-dessous). On observe d'autant mieux le fait que les plus fortes valeurs ajoutées par hectare s'obtiennent pour des exploitations de petites surfaces. Cela peut s'interpréter comme une plus grande possibilité d'intensification des petites exploitations par rapport aux grandes.

Figure 37 : Valeur ajoutée nette / ha en fonction de la SAU

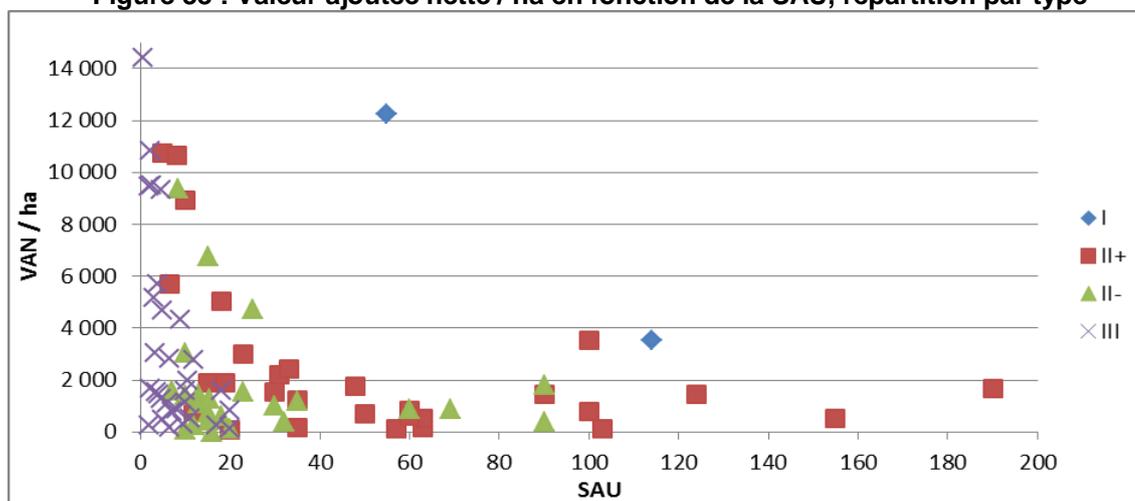


Parmi les 10 exploitations ayant une VAN/ha de plus de 8000dt, 9 ont moins de 10 ha, une ayant 55 ha (société). On trouve 2 maraîchers sous serre et/ou tunnel, 4 maraîchers avec de l'élevage ruminant semi-intensif avec productions de fourrages ou parcours collectifs, 4 exploitations combinant élevage et arboriculture. Parmi ces 4 derniers, 2 sont en système oasien avec cultures arboricoles étagées (palmier, oliviers, grenadiers), et 2 pratiquent la culture des fourrage entre les rangs d'oliviers. A noter que ces dix exploitations ont toutes leurs terres irriguées. Hormis le maraîchage sous serre, toutes ces exploitations combinent plusieurs activités et ont tendance à optimiser les surfaces soit en associant des cultures, soit pratiquant 2 cultures dans l'année (maraîchage).

En dehors des quelques EA aux chiffres plus élevés, la plupart des petites et moyennes exploitations ont une VAN/ha inférieur à 4000 dt, tout comme les plus grandes exploitations. D'ailleurs, les R^2 de 0,05 et de 0,18 respectivement pour les régressions linéaires et logarithmiques montrent qu'il est impossible de conclure à une corrélation forte entre VAN/ha et SAU.

La conclusion la plus prudente et la plus réaliste est que la VAN/ha n'est pas corrélée à la SAU de l'exploitation. Néanmoins, on peut décemment affirmer que les plus grandes exploitations n'ont pas une productivité à l'hectare supérieure. Le fait qu'elles dégagent une marge supérieure est uniquement dû à leur plus grande surface. Par ailleurs les plus hautes valeurs de VAN/ha s'observent sur de petites exploitations.

En filtrant les données par type, on n'observe pas de prime abord de tendance particulière quant à la productivité à l'hectare. A noter qu'on voit clairement que les types III gèrent de plus petites surfaces que les autres.

Figure 38 : Valeur ajoutée nette / ha en fonction de la SAU, répartition par type

Sur les données de ce dernier graphique, un test d'analyse des variances (test de Fischer ou F-test) a été effectué pour déterminer si les différences de VAN/ha observées entre les types sont significatives. Les moyennes observées sont les suivantes :

Figure 39 : Moyennes des VAN / ha, par type

	IA et IB	II+	II-	III
Moyenne	6016	2374	1659	3221
Effectif	3	30	25	31

D'après le test de Fischer (cf. Annexe 1), les types I et III n'ont pas de différence significative entre eux, les types II+ et II- non plus. Au contraire, il existe une différence significative entre les types I et III d'un côté et les types II+ et II- de l'autre. Le faible effectif du type I (3 EA) ne permet pas de conclure quant à celui-ci. Par contre ces tests permettent d'établir la supériorité du type III par rapport aux types II+ et II-.

Pour répondre aux deux questions initiales, il est vrai que les plus grandes exploitations génèrent une marge plus importante. Cela n'empêche toutefois pas les petites et moyennes exploitations de pouvoir dégager une marge intéressante. A titre d'exemple, les exploitations de moins de 10 ha dégagent une marge nette médiane de 23 600 dt, soit plus de 6 fois le revenu d'un ouvrier payé 300 dt/mois.

A l'inverse, il est faux d'affirmer que ce sont les grandes exploitations qui nourrissent la Tunisie. La productivité par hectare n'est pas corrélée à la SAU. Les exploitations de type III ont même de meilleurs chiffres que les exploitations de type II+ et II-. Les petites et moyennes ont une productivité à l'hectare comparable, et vu leur importance tant en nombre (75% des EA ont moins de 10 ha, 97% ont moins de 50 ha) qu'en surface agricole (les EA de moins de 10 ha (resp. 50 ha) couvrent 25% (resp. 66%) de la surface agricole nationale), on peut déduire que ce sont au contraire les

petites et moyennes exploitations qui produisent la majorité des denrées alimentaires en Tunisie.

4.5. L'influence de la région et de la filière sur les résultats d'exploitation

Un autre principe souvent entendu est que les exploitations les plus rentables sont situées dans le Nord et le Centre Est. Cela s'observe-t-il dans les résultats des enquêtes ?

La répartition de la valeur ajoutée nette, observée par grande région, indique une certaine influence de la région. Les exploitations des régions Nord Est et Centre Est présentent des valeurs ajoutées nettes sensiblement supérieures aux autres régions (médiane, moyenne, 3^{ème} quartile). Toutefois toutes les régions ont des exploitations avec des marges nettes basses (minimum et 1^{er} quartile).

Figure 40 : Valeur ajoutée nette par région

	Minimum	Quartile 1	Médiane	Moyenne	Quartile 3	Maximum
Nord Est	-15 750	4 860	53 757	226 602	232 160	1 940 111
Nord Ouest	-1 902	5 843	15 652	40 287	34 413	366 332
Centre Est	-11 525	14 431	62 196	97 691	111 824	673 463
Centre Ouest	-8 341	5 364	14 547	19 185	28 232	90 371
Sud	-10 250	2 026	11 271	16 558	27 300	61 510

On peut y constater que les exploitations ayant une valeur ajoutée nette de plus de 100 000 DT sont dans les régions NE, CE, voire NO. Ce constat est à nuancer par le fait que ces exploitations sont soit de grande taille (> 100ha), soit des élevages hors-sol intensifs.

Le graphique suivant montre l'ensemble de la répartition des valeurs ajoutées nette en fonction de la SAU (sans les valeurs négatives puisque l'échelle est logarithmique) par région. L'inclinaison des droites de régression confirme pour chaque région la tendance nationale d'une marge nette croissante avec la SAU, mais les coefficients de détermination sont trop faibles (0,04 ; 0,19 ; ...) pour conclure avec certitude.

Figure 41 : Valeur ajoutée nette en fonction de la SAU, par région

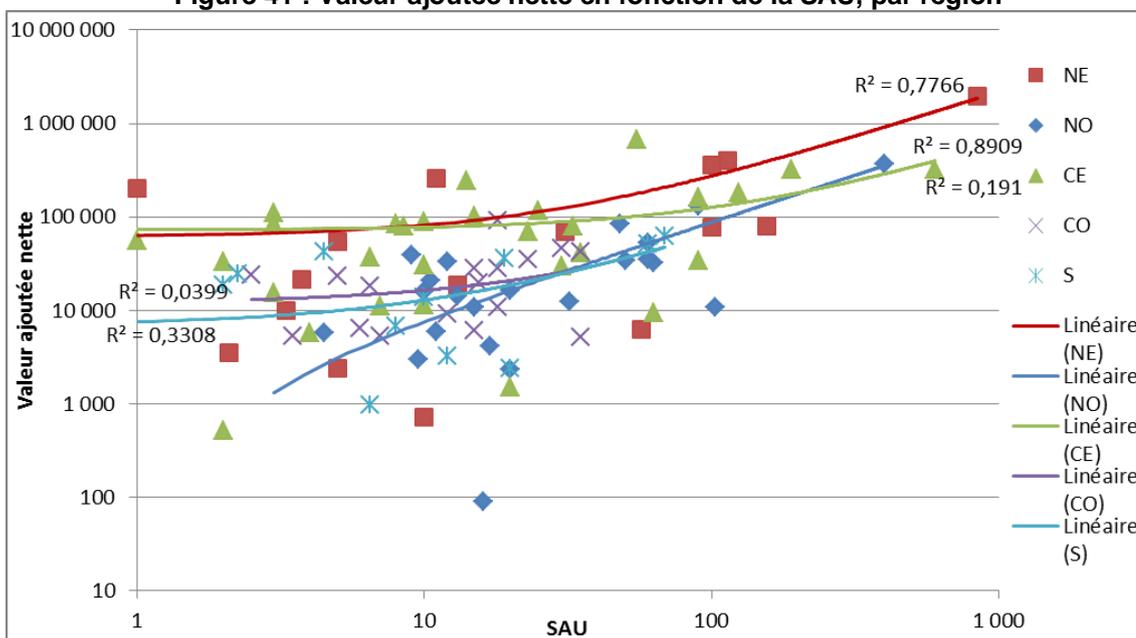
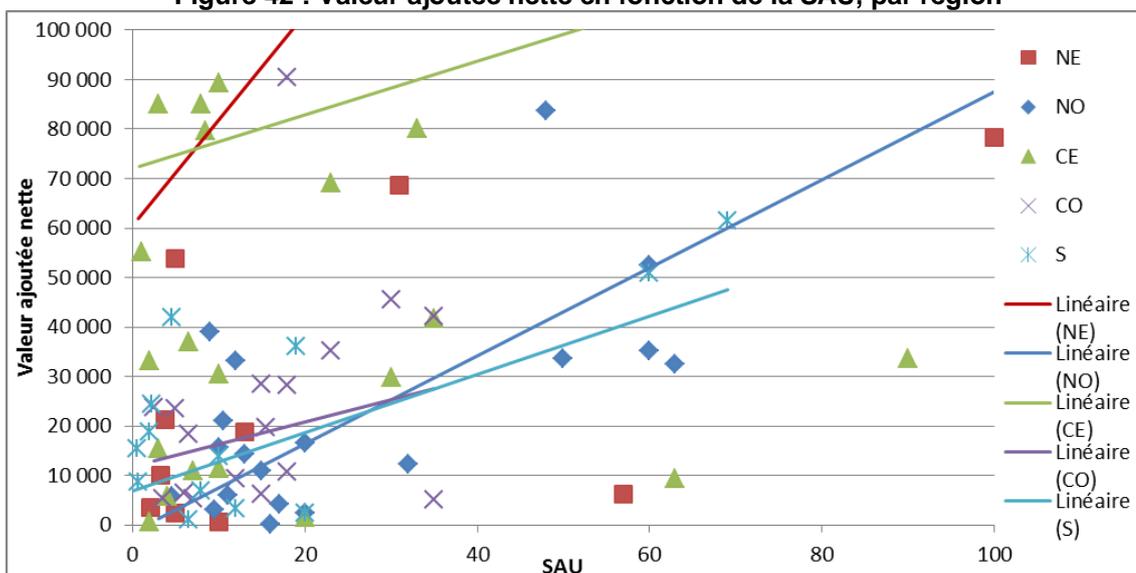


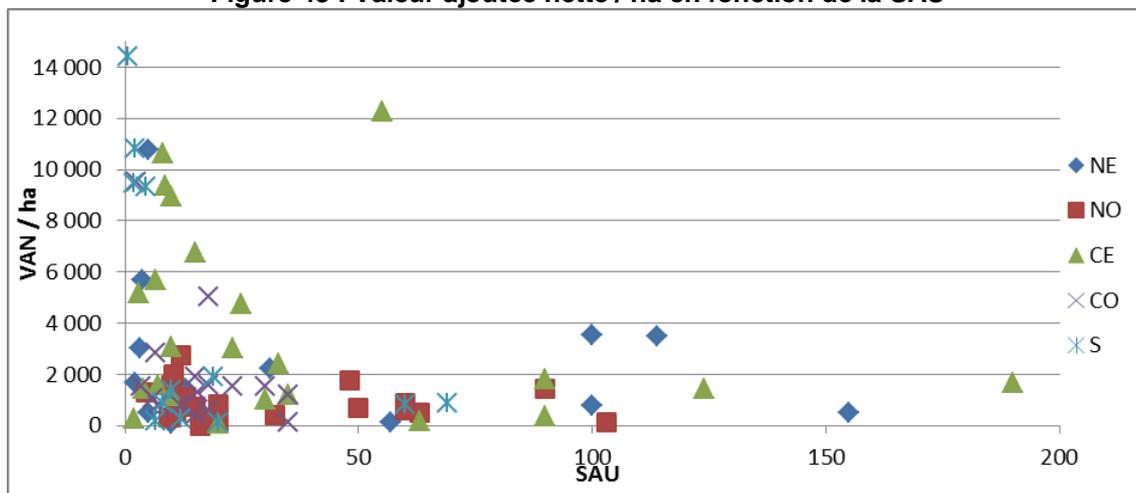
Figure 42 : Valeur ajoutée nette en fonction de la SAU, par région



La position relative des courbes indique une différence notable entre les régions, notamment le NE et le CE sont supérieures aux autres régions. Toutefois là encore les résultats sont à prendre avec mesure : ce n'est pas parce qu'une exploitation est dans le NE qu'elle aura automatiquement une meilleure marge.

Si l'on regarde maintenant la VAN/ha répartie par région, on observe que les régions NE, CE et Sud ont de meilleures productivités par hectare que le NO et CO. Ces observations sont confirmées par les tests d'égalité des variances (cf. Annexe 2). Toutefois les résultats sont à relativiser tant les variances sont élevées.

Figure 43 : Valeur ajoutée nette / ha en fonction de la SAU



Le graphique ci-dessous présente les mêmes résultats regroupés non plus par région mais par activité principale. Hormis les élevages hors-sol (aviculture, engraissement, laitier) qui s'apparentent à une activité industrielle, il ne semble pas se dégager de tendance quant à un effet de l'activité principale sur la valeur ajoutée nette. Étant donnée la taille de l'échantillon et la qualité des données, il n'est pas possible de conclure plus avant à ce niveau.

Figure 44 : Valeur ajoutée nette en fonction de la SAU, par activité principale

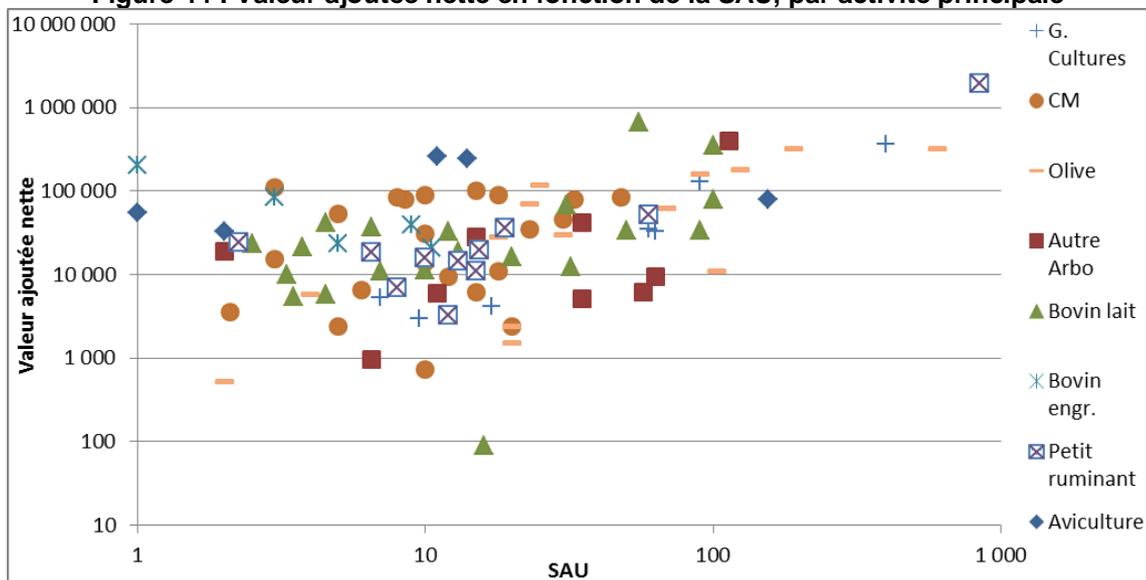
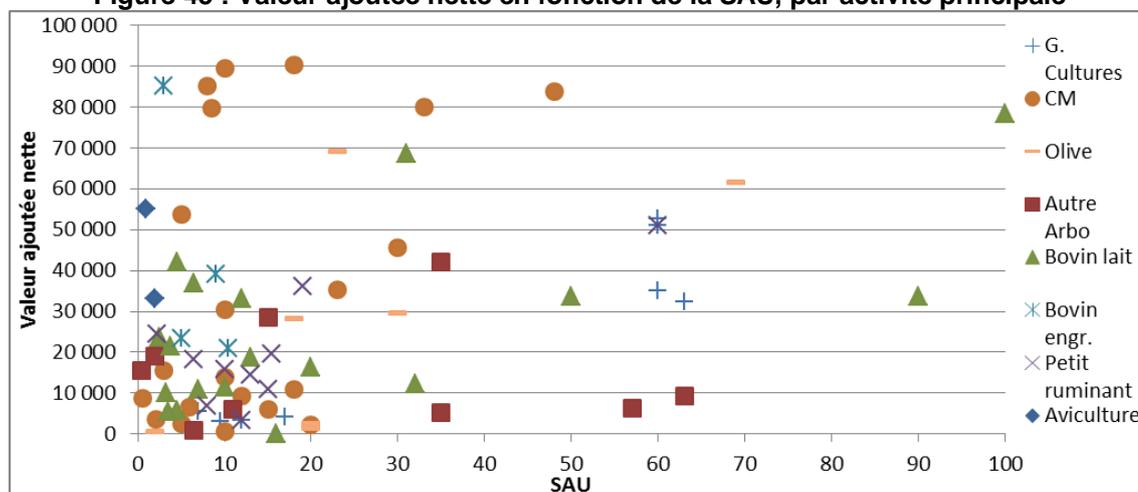
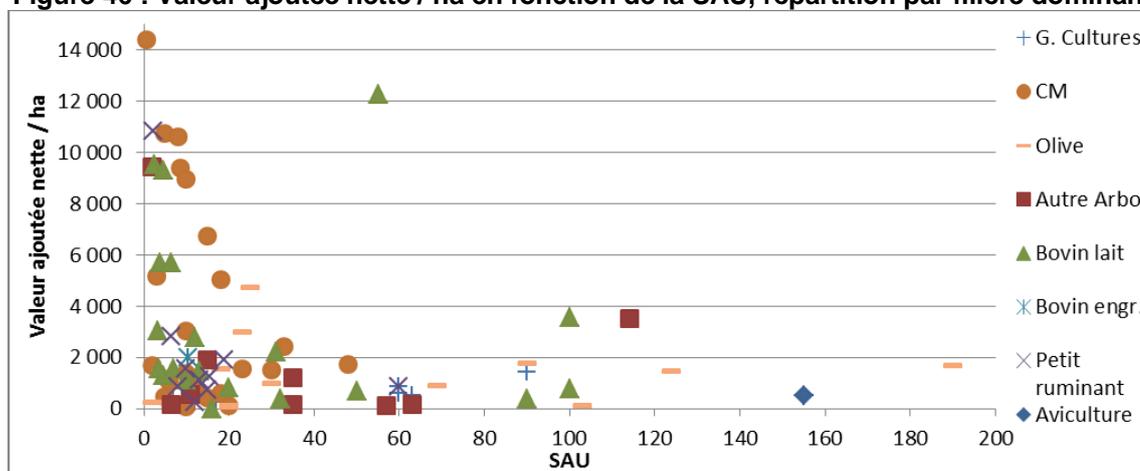


Figure 45 : Valeur ajoutée nette en fonction de la SAU, par activité principale



En observant les VAN / ha selon la SAU, réparties par filières, on constate effectivement que les plus grandes valeurs reviennent à des exploitations maraîchères et d'élevage laitier. Toutefois, ce n'est pas systématique puisque de nombreuses EA de ces filières ont des VAN / ha comparables aux autres filières. Vu le petit effectif par filière, un test d'égalité des variances ne serait pas très pertinent.

Figure 46 : Valeur ajoutée nette / ha en fonction de la SAU, répartition par filière dominante



Pour répondre à la question initiale, il existe des différences régionales. Le Nord Est et le Centre Est ont des exploitations de plus grande taille économique que les autres régions. Lorsque cependant on s'intéresse à la productivité (VAN/ha), le Sud se révèle la région la plus productive avec le Nord Est et le Centre Est, devant le Nord Ouest et le Centre Ouest. Ce résultat est surprenant au regard de la qualité des terres attendue, mais peut être interprétée par le fait que le Sud valorise essentiellement des petites parcelles oasiennes cultivée intensivement (étages) ou que les élevages se font essentiellement sur des parcours collectifs n'entrant pas dans la SAU, introduisant un biais dans le calcul par hectare.

4.6. Analyse de la productivité du travail

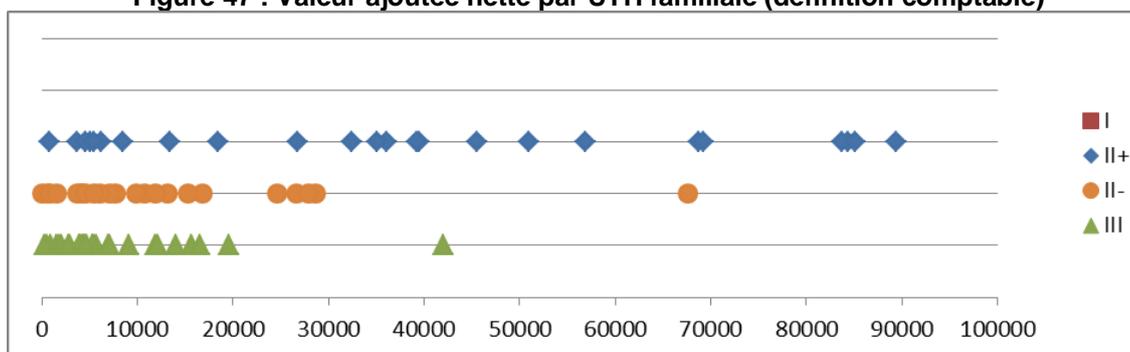
Comme vu au point 1), la productivité du travail peut s'étudier de plusieurs manières. La première manière s'intéresse au travail familial, dans une approche exploitation pour répondre à la question « Combien chaque actif de ma famille gagne pour une année de travail, une fois toutes les charges payées ? ».

Le graphique ci-dessous présente, par type, la répartition du ratio VAN / UTH familial (UTH : Unité de Travail Humain). Les types IA et IB n'ayant pas de travail familial, il n'est pas possible de calculer ce ratio.

Ce graphique montre assez nettement que le type II+ valorise mieux le travail familial que les autres, ce qui est confirmé par le test d'égalité des variances (cf. Annexe 3). De même, le type II- valorise plus le temps de travail familial que le type III.

Ces résultats étaient attendus du fait même de la construction des types, puisque le II+ a par principe peu de main d'œuvre familiale et a beaucoup recours au salariat notamment permanent, tout à l'inverse du type III. Comme la main d'œuvre salariée est relativement peu rémunérée (300 à 500 Dt/mois, soit 3600 à 6000 Dt/an), cela explique en grande partie ces différences. Il faut aussi tenir compte du fait que les types III ont souvent diversifié leur activité et que l'agriculture n'est pas leur unique source de revenu. L'enquête ne permet toutefois pas de quantifier ce revenu hors-exploitation, la plupart des enquêtés étant discrets sur ces chiffres.

Figure 47 : Valeur ajoutée nette par UTH familiale (définition comptable)



Cherchons maintenant à répondre à la question « Combien dégage une unité de temps de travail, qu'il soit familial ou salarié ? ». La définition de la valeur ajoutée présentée au 1) sera utilisée (différence entre le produit brut et la valeur des biens et services consommés en tout ou partie au cours du processus de production, non compris les frais de main d'œuvre). Le résultat est la marge qui répartie entre les salaires, les revenus familiaux, la rémunération du capital, l'investissement...

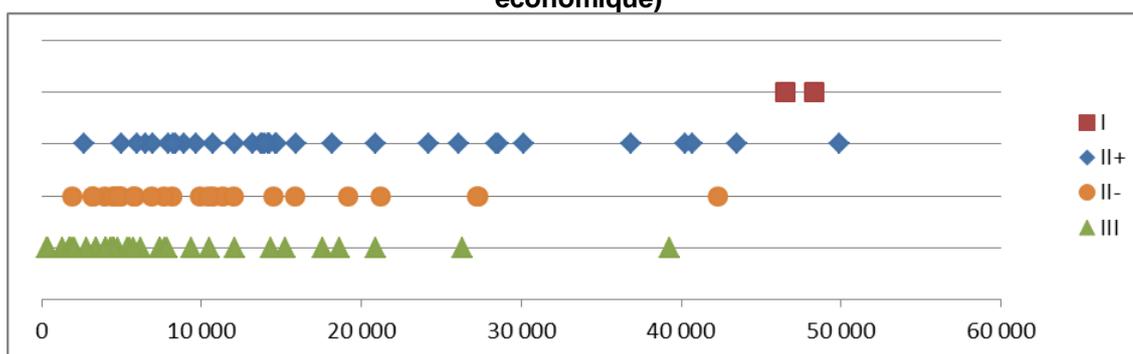
Comme expliqué plus haut, les données dont nous disposons ne permettent pas de calculer les biens consommés en partie, à savoir la dépréciation du matériel, ce qui introduit une

approximation, qui va plutôt en faveur des agriculteurs ayant un haut niveau de capital matériel.

D'après le graphique ci-dessous, les différences entre les types sont moins marquées que dans l'indicateur précédent. Les types I semblent supérieurs aux autres mais leur faible effectif et l'approximation forte introduite par la non-prise en compte de la dépréciation du capital en affaiblit la significativité.

Concernant les autres types, il n'y a pas de différence significative (F-test) entre les types II+ et II-, ni entre les II- et III (cf. Annexe 4). Il en existe cependant une entre II+ et III, ce qui confirme l'impression de légère gradation observée sur le graphique. Plusieurs interprétations sont possibles, parmi lesquelles il n'est pas possible de trancher : l'approximation introduite par la non-prise en compte de la dépréciation du capital pourrait expliquer cette différence, aussi bien qu'on peut supposer les type II+ plus mécanisés et donc produisant plus de valeur pour un même temps de travail.

Figure 48 : Valeur ajoutée nette par actif agricole (familial et salarié) (définition économique)

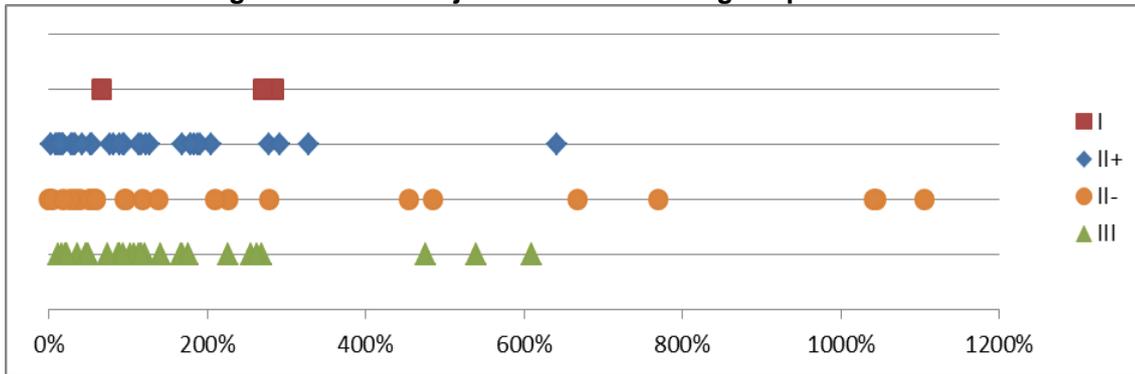


4.7. Analyse de la productivité du capital circulant

Analyser la productivité du capital circulant permet de répondre à la question : « combien 1 dinar dépensé en charges opérationnelles rapporte-t-il de bénéfices ? ». Le capital circulant correspond ici aux charges opérationnelles ou aux consommations intermédiaires.

Sur le graphique ci-dessous, on observe que les valeurs sont assez variables, et que le type II- semble au-dessus des autres types. Hormis pour le type I, à trop faible effectif pour effectuer un test fiable, les tests d'égalité des variances (cf. Annexe 5) révèle une supériorité significative du type II- par rapport au type II+ et III, et une absence de différence entre II+ et III.

Figure 49 : Valeur ajoutée nette sur charges opérationnelles



Annexes

Annexe 1 : Test d'égalité des variances sur VAN / SAU par type

Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)		
	II+	II-		III	II+		III	II-
Moyenne	2374,430313	1658,845689	Moyenne	3220,926327	2374,430313	Moyenne	3220,926327	1658,845689
Variance	8 772 510	4 882 211	Variance	13934981,87	8772510,088	Variance	13 934 982	4 882 211
Observation:	30	25	Observation:	31	30	Observation:	31	25
Degré de libe	29	24	Degré de libe	30	29	Degré de libe	30	24
F	1,796831362		F	1,588482855		F	2,854235811	
P(F<=f) unila	0,073288478		P(F<=f) unila	0,108070552		P(F<=f) unila	0,005162598	
Valeur critiq	1,945259421		Valeur critiq	1,854293003		Valeur critiq	1,938956549	
égalité des variances			égalité des variances			pas d'égalité des variances		
Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)		
	I	II+		I	II-		I	III
Moyenne	6016,399686	2374,430313	Moyenne	6016,399686	1658,845689	Moyenne	6016,399686	3220,926327
Variance	29 462 124	8 772 510	Variance	29 462 124	4 882 211	Variance	29 462 124	13 934 982
Observation:	3	30	Observation:	3	25	Observation:	3	31
Degré de libe	2	29	Degré de libe	2	24	Degré de libe	2	30
F	3,358459958		F	6,034586179		F	2,114256347	
P(F<=f) unila	0,048763848		P(F<=f) unila	0,007531835		P(F<=f) unila	0,138356126	
Valeur critiq	3,327654499		Valeur critiq	3,402826105		Valeur critiq	3,315829501	
pas d'égalité des variances			pas d'égalité des variances			égalité des variances		

Annexe 2 : Test d'égalité des variances sur VAN / SAU par région

Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)		
	NE	NO		CE	NE		S	CE
Moyenne	2581,098604	891,5273301	Moyenne	3526,30349	2581,0986	Moyenne	4204,79562	3526,30349
Variance	8 085 326	492 927	Variance	13061331,2	8085326,23	Variance	27040648,7	13061331,2
Observation:	14	21	Observation:	24	14	Observation:	12	24
Degré de libe	13	20	Degré de libe	23	13	Degré de libe	11	23
F	16,40267991		F	1,61543652		F	2,07028274	
P(F<=f) unila	6,8393E-08		P(F<=f) unila	0,18592951		P(F<=f) unila	0,06814498	
Valeur critiq	2,249513981		Valeur critiq	2,42870204		Valeur critiq	2,23641937	
pas d'égalité des variances			égalité des variances			égalité des variances		
Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)		
	CO	NO		NE	CO		CE	CO
Moyenne	1976,952303	891,5273301	Moyenne	2581,0986	1976,9523	Moyenne	3526,30349	1976,9523
Variance	5332009,225	492927,1482	Variance	8085326,23	5332009,22	Variance	13061331,2	5332009,22
Observation:	16	21	Observation:	14	16	Observation:	24	16
Degré de libe	15	20	Degré de libe	13	15	Degré de libe	23	15
F	10,81703299		F	1,51637514		F	2,44960777	
P(F<=f) unila	1,61581E-06		P(F<=f) unila	0,21856473		P(F<=f) unila	0,0385432	
Valeur critiq	2,20327429		Valeur critiq	2,44811021		Valeur critiq	2,29656678	
pas d'égalité des variances			égalité des variances			pas d'égalité des variances		

Annexe 3 : Test d'égalité des variances sur VAN / UTH familiale par type

Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)		
	II+	II-		II+	III		II-	III
Moyenne	66372,4652	17400,76602	Moyenne	66372,46523	7467,43022	Moyenne	17400,766	7467,43022
Variance	6201938977	675408276	Variance	6201938977	67395137	Variance	675408276	67395137
Observation:	29	24	Observation:	29	30	Observation:	24	30
Degré de libe	28	23	Degré de libe	28	29	Degré de libe	23	29
F	9,18250368		F	92,02353848		F	10,0216174	
P(F<=f) unila	4,2918E-07		P(F<=f) unila	1,13344E-21		P(F<=f) unila	1,9403E-08	
Valeur critiq	1,97344705		Valeur critiq	1,867743517		Valeur critiq	1,91028746	
pas d'égalité des variances			pas d'égalité des variances			pas d'égalité des variances		

Annexe 4 : Test d'égalité des variances sur VAN / UTH total par type

Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)		
	II+	II-		II+	III		II-	III
Moyenne	18326,8218	11234,15904	Moyenne	18326,8218	8093,139473	Moyenne	11234,15904	8093,139473
Variance	151209985	90483640	Variance	151209985	66073949	Variance	90483640	66073949
Observation:	34	26	Observation:	34	36	Observation:	26	36
Degré de libe	33	25	Degré de libe	33	35	Degré de libe	25	35
F	1,67113065		F	2,28849625		F	1,369429879	
P(F<=f) unila	0,09381323		P(F<=f) unila	0,00877622		P(F<=f) unila	0,192648649	
Valeur critiq	1,90223804		Valeur critiq	1,76760049		Valeur critiq	1,823871065	
égalité des variances			pas d'égalité des variances			égalité des variances		

Annexe 5 : Test d'égalité des variances sur VAN / capital circulant par type

Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)			Test d'égalité des variances (F-Test)		
	II-	II+		II-	III		III	II+
Moyenne	2,83061896	1,08165952	Moyenne	2,83061896	1,51031577	Moyenne	1,51031577	1,08165952
Variance	12,9715866	1,52236784	Variance	12,9715866	2,24206857	Variance	2,24206857	1,52236784
Observation:	25	39	Observation:	25	31	Observation:	31	39
Degré de libe	24	38	Degré de libe	24	30	Degré de libe	30	38
F	8,5206651		F	5,78554408		F	1,47275087	
P(F<=f) unila	4,7401E-09		P(F<=f) unila	5,8307E-06		P(F<=f) unila	0,12898721	
Valeur critiq	1,80772894		Valeur critiq	1,88735998		Valeur critiq	1,7595687	
pas d'égalité des variances			pas d'égalité des variances			égalité des variances		



L4 - DOCUMENT
COMPLÉMENTAIRE

Etude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles en Tunisie

Scénarios réalisés à partir des données d'enquêtes et du logiciel Olympe de simulation sur les exploitations agricoles

Antonin PEPIN, Olivier JENN-TREYER, François
DOLIGEZ & Abdelwaheb MKACHER

Avec la contribution de :
François DOLIGEZ (Coord.)
Bel-Hassen ABDELKAFI
Mohamed Taïeb BELHAJ
Amor CHOUCANE
Olivier JENN-TREYER
Abdelwaheb MKACHER
Mohamed MZOUGHJI
Antonin PEPIN
Christophe RIGOURD
Mohamed SOUISSI

Octobre 2015

• **iram Paris** (siège social)
49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31
iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**
Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez • France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Sommaire

SOMMAIRE	3
LISTE DES SIGLES	5
LISTE DES ILLUSTRATIONS	6
INTRODUCTION	7
1. LE LOGICIEL OLYMPE ET LA METHODOLOGIE D'ETUDE	8
1.1. Olympe, un outil de simulation du fonctionnement de l'exploitation agricole	8
1.2. Méthodologie de l'utilisation d'Olympe pour l'étude	10
2. LES EXPLOITATIONS MODELISEES ET LEURS RESULTATS ECONOMIQUES	12
2.1. Présentation des exploitations agricoles modélisées et leurs résultats individuels	12
2.1.1. Exploitation « II+ GC »	12
2.1.2. Exploitation « II+ CM »	13
2.1.3. Exploitation « II+ Arbo »	13
2.1.4. Exploitation « II+ Elevage »	14
2.1.5. Exploitation « II- CM »	14
2.1.6. Exploitation « II- Elevage »	15
2.1.7. Exploitation « III GC »	15
2.1.8. Exploitation « III CM »	16
2.1.9. Exploitation « III Arbo »	16
2.2. Comparaison des résultats économiques	16
3. SIMULATION DE L'EFFET « CISEAUX DES PRIX »	19
3.1. Hypothèses et sources des données	19

3.2. Résultats obtenus	22
3.3. Analyse et interprétations	23
4. SIMULATION DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES	27
<hr/>	
4.1. Hypothèses et sources des données	27
4.2. Résultats obtenus	28
4.3. Conclusion	29
5. SIMULATION DE LA DIVERSIFICATION DE L'ASSOLEMENT EN GRANDES CULTURES	30
<hr/>	
5.1. Hypothèses de la simulation	30
5.2. Résultats obtenus	32
5.3. Essai d'interprétation	33
6. SIMULATION DU DEVELOPPEMENT D'UN ELEVAGE INTEGRE	34
<hr/>	
6.1. Hypothèses du scénario	34
6.2. Résultats obtenus	35
7. SIMULATION DE LA CERTIFICATION BIOLOGIQUE DE L'HUILE D'OLIVE	37
<hr/>	
7.1. Hypothèses du scénario	37
7.2. Résultats obtenus	38
8. UTILISER OLYMPE COMME OUTIL DE SUIVI EVALUATION DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ?	39
CONCLUSION	40
ANNEXE 1 : ESQUISSE DE TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	42
ANNEXE 2 : SCENARIO AGRO-ECOLOGIE D'AGRIMONDE TERRA ADAPTE A LA TUNISIE	43
ANNEXE 3 : EVOLUTIONS DES PRIX SOUS L'EFFET COMBINE DE L'EFFET CISEAU ET DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES COMMERCIAUX	45
ANNEXE 4 : IMPACT DE LA LIBERALISATION SUR LES SCENARIOS A ET B A 5 ET 10 ANS	46
<hr/>	

Liste des sigles

AFD	Agence française de développement
BAD	Banque Africaine de Développement
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation
INRAT	Institut National de Recherche Agronomique Tunisien
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
ONAGRI	Observatoire National de l'Agriculture (tunisien)
WAW	World Agriculture Watch (Observatoire agricole mondial)

Liste des illustrations

FIGURE 1 : OLYMPE, LOGICIEL DE BASE DE DONNEES ET DE SIMULATION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES	9
FIGURE 2 : MATRICE DE CHOIX DES EXPLOITATIONS A MODELISER	11
FIGURE 3 : COMPARAISON DES RESULTATS ECONOMIQUES.....	17
FIGURE 4 : PRODUCTIVITE DE LA TERRE	18
FIGURE 5 : VARIATIONS DES PRIX A LA PRODUCTION	20
FIGURE 6 : VARIATIONS DES PRIX DES INTRANTS.....	21
FIGURE 7 : SCENARIOS DE CISEAUX DES PRIX	21
FIGURE 8 : EVOLUTION DES REVENUS AGRICOLES SELON LE SCENARIO A (A GAUCHE) ET B (A DROITE).....	22
FIGURE 9 : EVOLUTION DES REVENUS AGRICOLES SELON LE SCENARIO A (A GAUCHE) ET B (A DROITE) – ZOOM	23
FIGURE 10 : VARIATION DE REVENU ENTRE 2014 ET 2023 ET PRODUCTIVITE DU CAPITAL CIRCULANT.....	24
FIGURE 11 : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES MARGES BRUTES PAR ATELIERS.....	25
FIGURE 12 : IMPACT DE LA LIBERALISATION A 10 ANS	28
FIGURE 13 : COMPARAISON DES MARGES BRUTES DES ATELIERS « ELEVAGE BOVIN LAITIER »	29
FIGURE 14 : SCENARIOS INCLUANT DES LEGUMINEUSES DANS L'ASSOLEMENT CEREALIER	31
FIGURE 15 : RESULTATS DE LA DIVERSIFICATION POUR L'EXPLOITATION II+ GC	32
FIGURE 16 : RESULTATS DE LA DIVERSIFICATION POUR L'EXPLOITATION III GC	32
FIGURE 17 : SCENARIO AUGMENTANT L'INTEGRATION DE L'ELEVAGE.....	35
FIGURE 18 : RESULTATS DE L'INTEGRATION DE L'ELEVAGE DE L'EXPLOITATION II- ELEVAGE.....	35
FIGURE 19 : RESULTATS DE LA CONVERSION EN OLIVE BIOLOGIQUE POUR L'EXPLOITATION III ARBO	38

Introduction

L'enquête réalisée dans le cadre de l'étude sur la mise à niveau des exploitations agricoles par IRAM-AGER auprès de 177 exploitations a permis d'obtenir des informations qualitatives et économiques présentées dans le document « Présentation des résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles », document complémentaire au livrable L4.

Le présent document est un autre document complémentaire au L4 présentant les résultats d'enquêtes après utilisation du logiciel de modélisation et de simulation Olympe.

Après avoir choisi un ensemble d'exploitations agricoles selon certains critères (chapitres 1 et 2), des scénarios prospectifs ont été déterminés et implémentés dans Olympe pour réaliser des simulations suivant ces scénarios sur les exploitations modélisées.

Deux scénarios en lien avec l'évolution de l'environnement économique ont été retenus :

- l'effet ciseau des prix ;
- et l'impact de la libéralisation des échanges commerciaux.

Trois scénarios techniques complètent la simulation. Ils illustrent les effets que pourraient induire des mesures de mise à niveau sur les exploitations agricoles. Le premier correspond à la diversification de l'assolement en grande culture (comme effet de mesures agri-environnementales). Le second modélise l'investissement dans le développement de l'élevage intégré permettant l'intensification laitière de petites et moyennes exploitations. Enfin, le troisième explore les effets de la conversion d'une production d'olives en agriculture biologique afin de promouvoir une filière de qualité à haute valeur ajoutée dans une production où s'ouvrent des marchés à l'exportation.

1. Le logiciel Olympe et la méthodologie d'étude

1.1. Olympe, un outil de simulation du fonctionnement de l'exploitation agricole

Olympe fonctionne comme une base de données et un calculateur. Sa particularité est de pouvoir intégrer toutes les caractéristiques de l'exploitation agricole, lui permettant de répondre à tout type d'analyse micro-économique, ou prospective (création de scénarios) via un module aléas sur les prix ou les quantités.

Olympe va donc servir pour cette étude à modéliser un ensemble d'exploitations agricoles choisies dans l'échantillon enquêté selon certains critères (cf. 1.2) et à tester divers scénarios, afin d'en voir l'impact économique sur les exploitations, sur une période allant de l'actuel à + 10 ans. Les scénarios peuvent être économiques (évolution des prix) ou techniques (modification d'itinéraires techniques, changement de cultures...).

Dans tous les cas, les scénarios sont définis par l'utilisateur puis les paramètres sont entrés dans Olympe qui calcule les résultats économiques correspondants. Olympe n'est pas un outil prédictif mais prospectif, c'est-à-dire permettant de se projeter dans l'avenir sur la base d'hypothèses déterminées par l'utilisateur.

Figure 1 : Olympe, logiciel de base de données et de simulation d'exploitations agricoles

(Source : Penot et al 2007, Le Bars et al 2007¹)

L'OUTIL OLYMPE, LOGICIEL DE SIMULATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Olympe est un logiciel développé par l'Institut national de recherche agricole français (INRA), en collaboration avec l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM) et le Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD). C'est un outil de modélisation et de simulation du fonctionnement de l'exploitation agricole reposant sur l'analyse systémique, selon les définitions des systèmes de culture, d'élevage, d'activité et de production.

D'accès libre, il offre la possibilité de réaliser une modélisation fonctionnelle des systèmes d'exploitations suffisamment détaillée et précise pour permettre l'identification des sources de revenus et des coûts de production, l'analyse économique de rentabilité en fonction des choix techniques et des types de productions et l'analyse mensuelle des besoins en main d'œuvre.

Il fournit des simulations de résultats économiques aussi bien par système de culture, d'élevage ou d'activité qu'au niveau global de l'exploitation. Outre les calculs de base automatisés, il est possible de créer des variables, des indicateurs et des tableaux de sorties de données personnalisées.

LES PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS SOUS OLYMPE

Typologie des exploitations agricoles : Olympe est une base de données où sont stockées toutes les données sur les exploitations agricoles à un temps donné. Les clés de tri dans le module « ensemble » permettent de déterminer des typologies, de les adapter, et de les faire évoluer en fonction de la simulation sur 10 ans.

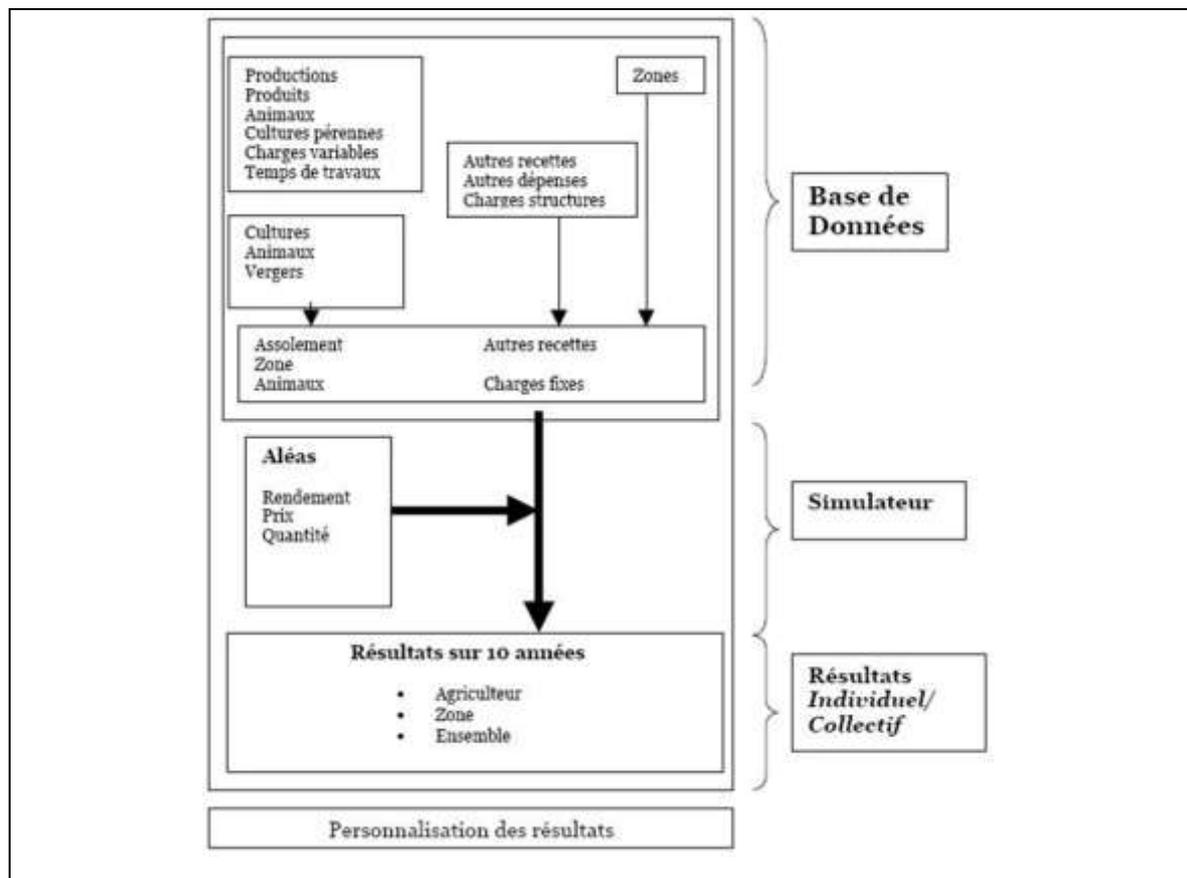
Réseau de fermes de références : Le suivi du réseau de fermes de références sert à mesurer l'impact des essais et des techniques testées sur le fonctionnement de l'exploitation agricole. Olympe permet de suivre une sélection d'exploitations réelles qui constituent le réseau de fermes de références. On peut alors mesurer en temps réel l'impact de tout changement technique ou innovation.

Modélisation des exploitations agricoles : Olympe permet de créer des « exploitations moyennes », si elles sont représentatives, issues d'une typologie initiale. On peut aussi créer des « types d'exploitations » le plus couramment observées, représentatives si elles sont validées par les paysans concernés.

Établissements de scénarios prospectifs : Olympe permet la construction de scénarios en fonction d'hypothèses sur le changement d'itinéraires techniques, la diversification, la volatilité des prix, l'impact d'années sèches ou à problèmes climatiques. On peut aussi tester la « robustesse » d'un choix technique, ou de l'exploitation face à une série d'aléas.

¹ LE BARS, M., ALLAYA, M., LE GRUSSE, Ph. – Olympe Manuel d'utilisation. Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 120 p.

PENOT, E., DEHEUVELS, 2007. – Simulation et modélisation du fonctionnement de l'exploitation agricole avec Olympe.



1.2. Méthodologie de l'utilisation d'Olympe pour l'étude

Le travail avec Olympe se décompose en 4 étapes

- 1) Choix des exploitations agricoles à modéliser
- 2) Modélisation des exploitations agricoles et résultats bruts
- 3) Définition des scénarios de simulation
- 4) Modélisation des scénarios et résultats des simulations

La première phase du choix des exploitations agricoles à modéliser est cruciale puisqu'il convient de choisir des exploitations représentatives et dont les données fournies par l'enquête soient précises, complètes, cohérentes et plausibles.

La représentativité n'est pas l'exhaustivité, et l'intérêt de la modélisation est de représenter de grands nombres de cas à travers des exploitations « parlantes ». Il s'agit donc de cas d'études visant à susciter la réflexion et non de cas représentatifs qu'il est possible de généraliser ou d'extrapoler. Ainsi, il a été décidé de modéliser une exploitation par type (cf. Annexe 1) et par filière principale, suivant la matrice suivante. Pour chaque case de la matrice, l'exploitation ayant les données de meilleure qualité et ressemblant à la majorité des exploitations de cette

« case » a été sélectionnée. Pour les types IA et IB (agriculture d'entreprise à foncier privé ou public), le faible nombre de cas enquêtés (lié au faible nombre que ces exploitations représentent) n'a pas permis d'obtenir de données suffisamment complètes pour la modélisation.

Figure 2 : Matrice de choix des exploitations à modéliser

Filière	Type	II+	II-	III
Grandes cultures		II+ GC		III GC
Cultures maraîchères		II+ CM	II- CM	III CM
Arboriculture		II+ Arbo		III Arbo
Elevage		II+ Elevage	II- Elevage	

A noter que certaines cases n'ont pu être remplies, soit du fait qu'aucun cas enquêté ne lui correspondait, soit du fait que les données collectées n'étaient pas suffisamment bonnes pour la modélisation sous Olympe.

L'étape du choix des exploitations à modéliser a donc abouti à 9 exploitations dont les résultats sont présentés au chapitre 2.

Les chapitres 3 à 7 présentent les 5 types de scénarios testés et les résultats de la simulation. Deux scénarios économiques ont été retenus : l'effet ciseau des prix et l'impact de la libéralisation des échanges commerciaux. Trois scénarios techniques complètent la simulation avec la diversification de l'assolement en grande culture, le développement d'un élevage intégré et la conversion d'une production d'olives à l'agriculture biologique.

2. Les exploitations modélisées et leurs résultats économiques

2.1. Présentation des exploitations agricoles modélisées et leurs résultats individuels

Chacune des neuf exploitations choisies pour la modélisation est présentée dans les tableaux suivant. Pour chaque exploitation, les surfaces en culture, le cheptel, la force de travail et les principaux résultats économiques sont précisés.

2.1.1. Exploitation « II+ GC »

277 ha à Jendouba (Semi-aride supérieur et moyen)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
87 ha de blé dur (dont 7 ha irrigués) 40 ha de blé tendre 100 ha d'avoine (vert) 30 ha d'orge 20 ha de féverole	-	1 MOF 5 MOSP	Chiffre d'affaires : 622 780 Marge brute : 409 069 Revenu agricole : 409 029 Revenu total : 409 029 Revenu agricole / ha : 1 477 Revenu agricole / UTH familiale : 409 029 Revenu agricole / UTH permanente : 68 171

Commentaires :

Il met en location son matériel agricole pour augmenter ses revenus.

2.1.2. Exploitation « II+ CM »

48 ha à Jendouba (Humide et subhumide)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
10 ha de tomates 5 ha de pommes de terre 3 ha de pastèque 30 ha de blé dur Tout irrigué	20 vaches laitières (7500 L/vache/an) 4 taurillons	1 MOF 7 MOSP	Chiffre d'affaires : 353 500 Marge brute : 174 834 Revenu agricole : 103 634 Revenu total : 103 634 Revenu agricole / ha : 2 159 Revenu agricole / UTH familiale : 103 633 Revenu agricole / UTH permanente : 12 954

2.1.3. Exploitation « II+ Arbo »

35 ha à Kasserine (Aride supérieur)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
32 ha de pommiers 1 ha de vigne de table 1 ha d'abricot 1 ha de pêche Tout irrigué	-	MOF : 0,5 UTH MOSP : 3 UTH O-F : 0,5 UTH (infirmier)	Chiffre d'affaires : 342 500 Marge brute : 158 960 Revenu agricole : 96 760 Revenu total : 107 200 Revenu agricole / ha : 2 765 Revenu agricole / UTH familiale : 193 520 Revenu agricole / UTH permanente : 27 646

2.1.4. Exploitation « II+ Elevage »

100 ha à Bizerte (Humide et subhumide)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
8ha de maïs ensilage 8ha de sorgho 10ha de ray-grass 5ha de bersim 5ha de luzerne 10ha de triticale 46 ha d'olivier (récolte bisannuelle) 8 ha de terres incultes servant de parcours 20 ha de fourrages sont irrigués	50 vaches laitières (7000 L/vache/an) 22 génisses pleines	MOF : 2,5 UTH MOSP : 5 UTH	Chiffre d'affaires : 554 920 Marge brute : 421 480 Revenu agricole : 345 480 Revenu total : 345 480 Revenu agricole / ha : 3 755 Revenu agricole / UTH familiale : 138 192 Revenu agricole / UTH permanente : 46 064

Commentaires :

Cet agriculteur est en train de désintensifier sa production laitière, en diminuant le concentré qu'il remplace par son fourrage. Il est ainsi passé de 8000L/vache/an à 7000 en 5 ans, et compte continuer à diminuer jusqu'à 5000 ou 6000. L'objectif est de moins fatiguer chaque vache et d'augmenter le nombre de lactation par vache, ainsi que d'obtenir du lait de meilleure qualité. Il vend déjà son lait à un fromager à 900 millimes par litre, contre environ 700 pour un lait classique.

2.1.5. Exploitation « II- CM »

28 ha à Soussse (Semi-aride inférieur)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
8ha de pomme de terre (double culture) 20 ha de terres incultes / parcours pour les moutons Le maraichage est irrigué	250 brebis + 20 béliers	MOF : 2 UTH MOSP : 1 UTH (berger)	Chiffre d'affaires : 157 750 Marge brute : 84 616 Revenu agricole : 60 416 Revenu total : 60 416 Revenu agricole / ha : 7 552 Revenu agricole / UTH familiale : 30 208 Revenu agricole / UTH permanente : 20 139

2.1.6. Exploitation « II- Elevage »

7 ha à Sfax (Aride supérieur)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
2 ha de pomme de terre 1,5 ha de piment 1 ha de fourrage 2,5 ha d'olivier Le maraichage est irrigué	6 vaches laitières (4000 L/vache/an) 2 taurillons	MOF : 3 UTH	Chiffre d'affaires : 46 825 Marge brute : 15 286 Revenu agricole : 11 186 Revenu total : 11 186 Revenu agricole / ha : 1 598 Revenu agricole / UTH familiale : 3 729 Revenu agricole / UTH permanente : 3 729

2.1.7. Exploitation « III GC »

9 ha à Siliana (Semi-aride supérieur et moyen)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
7 ha de blé dur (dont 5ha irrigués) 2 ha d'orge	-	MOF : 0,6 UTH O-F : 0,4 UTH	Chiffre d'affaires : 19 435 Marge brute : 14 816 Revenu agricole : 14 856 Revenu total : 22 856 Revenu agricole / ha : 1 651 Revenu agricole / UTH familiale : 24 761 Revenu agricole / UTH permanente : 24 761

Commentaires :

Il met en location son matériel agricole pour améliorer son revenu.

2.1.8. Exploitation « III CM »

2 ha à Bizerte (Humide et subhumide)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
1,5 ha de pomme de terre 0,5 ha d'oignon Tout irrigué	-	MOF : 2 UTH	Chiffre d'affaires : 19 975 Marge brute : 7 583 Revenu agricole : 4 633 Revenu total : 4 633 Revenu agricole / ha : 2 317 Revenu agricole / UTH familiale : 2 317 Revenu agricole / UTH permanente : 2 317

2.1.9. Exploitation « III Arbo »

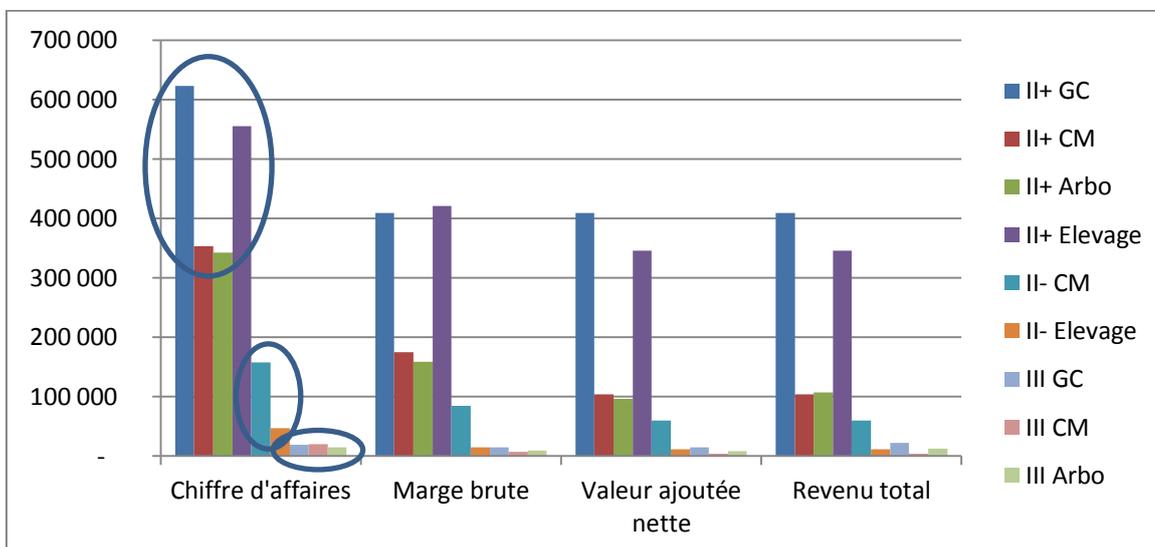
6,7 ha à Siliana (Semi-aride supérieur et moyen)			
Végétal	Animal	Humain	Economique (en DT)
2,7 ha de cerisiers 2 ha de pommiers 2 ha d'oliviers Tout irrigué	-	MOF : 1,5 UTH MOSP : 1,5 UTH (ouvrier)	Chiffre d'affaires : 12 510 Marge brute : 7 894 Revenu agricole : 6 894 Revenu total : 11 684 Revenu agricole / ha : 999 Revenu agricole / UTH familiale : 4 462 Revenu agricole / UTH permanente : 4 462

2.2. Comparaison des résultats économiques

La comparaison et l'analyse des résultats économiques des exploitations enquêtées a fait l'objet d'un document spécifique joint au L4 « Présentation des résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles ». Cette analyse portant sur une centaine d'exploitation de ne sera pas répétée ici. L'objet est donc de mettre en regard les résultats des exploitations modélisées.

Figure 3 : Comparaison des résultats économiques

(source : enquêtes)



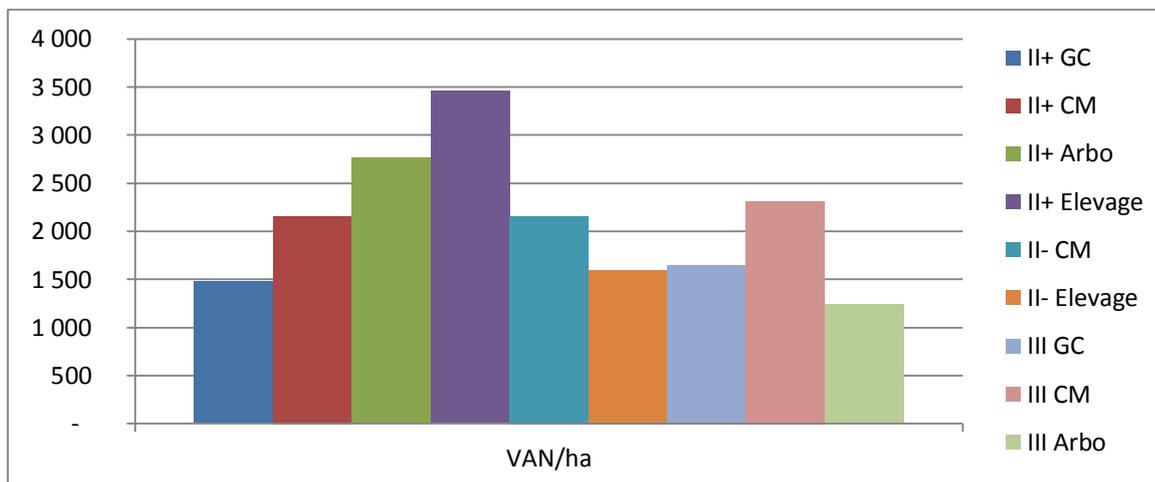
Sur ces graphiques on retrouve les conclusions présentés dans le document « *Présentation des résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles* ». Les chiffres d'affaires des types II+ sont supérieurs aux II- eux-mêmes supérieurs aux III. Bien qu'atténuées, ces différences se retrouvent pour la marge brute et la valeur ajoutée nette. Grâce aux activités « *off-farm* », les exploitations de type III peuvent voir leur revenu total augmenter.

Les revenus par actif familial sont très variés, allant de 100 000 à 450 000 DT pour les types II+, leur conférant une véritable capacité d'investissement. Pour les types II- et III, le revenu par actif familial varie de 2 000 à 50 000 DT, ce qui représente encore un très large éventail. Quand certains sont en situation de survie avec moins du salaire minimum de 300 DT/mois, d'autres conservent une capacité d'investissement.

Les revenus les plus importants sont à relativiser du fait qu'ils sont produits par des exploitations ayant un fort capital matériel (bâtiments, tracteurs, moissonneuses-batteuses...) dont l'amortissement n'est ici pas pris en compte faute de données sur ces éléments. Ainsi une part des revenus, qui est difficile à estimer, est consacrée à ces investissements, plus importants que dans les petites exploitations, et n'entre donc pas en réalité dans le revenu.

Figure 4 : Productivité de la terre

(source : enquêtes)



La valeur ajoutée nette par hectare présente beaucoup moins d'écart que les résultats sur l'ensemble de l'exploitation. Notamment pour les grandes cultures, les valeurs sont similaires pour le type II+ et le type III. Cela conforte l'idée que les grandes exploitations n'ont pas nécessairement une productivité à l'hectare plus élevée que les petites et moyennes. Les différences s'expliquent certainement plus par le fait que les exploitations choisies proviennent de différents territoires avec des qualités de terre et de climat différentes que par la taille ou le type d'exploitation.

3. Simulation de l'effet « ciseaux des prix »

3.1. Hypothèses et sources des données

L'effet ciseaux est un phénomène économique au cours duquel, pour un secteur d'activité donné, les prix de production diminuent ou stagnent, alors que les prix des achats (intrants) stagnent ou augmentent.

D'après les dires des agriculteurs enquêtés, l'agriculture tunisienne est touchée par ce phénomène. L'augmentation du prix des intrants (notamment les engrais et les carburants, tous deux dérivés d'énergies fossiles), et l'instabilité et l'insuffisante augmentation des prix ont souvent été cités comme un problème majeur.

Les premières simulations portent donc sur des scénarios de type « ciseaux des prix ».

Les amplitudes des variations sont estimées d'après les données de l'ONAGRI ainsi que les données des enquêtes. Le tableau ci-dessous compare les moyennes quinquennales (pour éviter l'effet année exceptionnelle) des prix à la production des principales denrées. Sur la période de 2000-2004 à 2010-2014, on observe des variations allant de +1,2% par an à +6,4% par an. La plupart des valeurs sont situées entre +3% et +5% par an. On retiendra donc deux options : l'une plutôt optimiste où les prix à la production augmenteraient de 5%² par an, et l'autre moins optimiste où ils augmenteraient de 3% annuellement.

² L'augmentation annuelle est en réalité de 5% de la valeur de l'année 1, et non réellement de 5% par rapport à l'année précédente.

Figure 5 : Variations des prix à la production

(source : ONAGRI)

	1	2	3	Variation 1-2		Variation 1-3		Variation 2-3	
	Moyenne 1990- 1994	Moyenne 2000- 2004	Moyenne 2010- 2014	Période (%)	Annuelle (%)	Période (%)	Annuelle (%)	Période (%)	Annuelle (%)
Blé dur	254	295	440	16	1,6	73	3,7	49	3,5
Blé tendre	219	260	356	19	1,9	63	3,1	37	2,6
Orge	150	170	308	13	1,3	105	5,3	81	5,8
Olives à huile	296	435,2	738	47	4,7	149	7,5	70	5,0
Vigne de table	587	625,2	892	7	0,7	52	2,6	43	3,0
Abricots	575	433	699	-25	-2,5	22	1,1	62	4,4
Pommes	-	567,8	830					46	3,3
Autres fruits	606	557,8	652	-8	-0,8	8	0,4	17	1,2
Pomme de terre	207	246	409	19	1,9	98	4,9	66	4,7
Tomate	110	143,4	208	30	3,0	89	4,4	45	3,2
Piments	393	447	653	14	1,4	66	3,3	46	3,3
Melons + pastèques	159	202,4	336	27	2,7	111	5,6	66	4,7
Oignons	-	187,6	316					68	4,9
Fèves + fèves	361	458	869	27	2,7	141	7,0	90	6,4
Petits pois + pois chiches	1086	1440	2134	33	3,3	96	4,8	48	3,4
Bovins	1836	2351	4021	28	2,8	119	6,0	71	5,1
Ovins	2265	2993	5535	32	3,2	144	7,2	85	6,1
Volailles	1455	1544,6	2801	6	0,6	93	4,6	81	5,8
Dindes	-	2552	2628					3	0,2
Œufs	75	73,98	130	-1	-0,1	73	3,6	75	5,4
Lait	301	369	656	23	2,3	118	5,9	78	5,6

En parallèle des prix à la production, le prix des intrants ont eux aussi augmenté, et cela de façon importante selon les dires des agriculteurs enquêtés. D'après le CIHEAM³ (données de 1992 à 2005) et les enquêtes réalisées pour la présente étude, on peut estimer que le prix des engrais de synthèse a subi une hausse modérée de 1992 à 2005 puis une hausse plus importante entre 2005 et 2014 (+9% à +13% selon les engrais). Les données compilées par

³ Bachta M.S. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Tunisie. In : Allaya M. (ed.). Les agricultures méditerranéennes : analyses par pays. Montpellier : CIHEAM, 2 008. p.75-94 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 61)

un agriculteur enquêté sur le prix de l'aliment concentré depuis 2010 indiquent une augmentation de 8% par an. On estimera donc pour la modélisation sur les 10 années à venir une augmentation de 10% par an pour l'ensemble des intrants.

Figure 6 : Variations des prix des intrants

(source : CIHEAM et enquêtes)

	1992	1995	2000	2005	2014	Variation annuelle sur la période			
						1992-2014	1995-2014	2000-2014	2005-2014
DAP	22,8	24,8	27,2	29	52	6%	6%	7%	9%
Ammonitrate	17,3	17,6	21	21	45	7%	8%	8%	13%
Super 45%	16,6	18,6	22	22	45	8%	7%	7%	12%

On peut donc retenir pour la simulation les deux scénarios suivants :

Figure 7 : Scénarios de ciseaux des prix

	Scénario A	Scénario B
Charges	+10% par an	+10% par an
Produits	+5% par an	+3% par an

Les prix ayant servi pour l'étude des variations sont des prix courants. On travaille avec des résultats économiques à prix relatifs, sans tenir compte de l'inflation. Il n'est pas utile d'estimer une inflation pour les 10 années à venir, puisque l'on compare les exploitations entre-elles dans le même cadre économique, sans comparer à un référentiel comme, par exemple, un revenu minimal ou un salaire moyen.

3.2. Résultats obtenus

Les résultats issus de la simulation avec Olympe pour le scénario A sont présentés dans les graphiques ci-dessous.

Figure 8 : Evolution des revenus agricoles selon le scénario A (à gauche) et B (à droite)

(source : enquêtes)

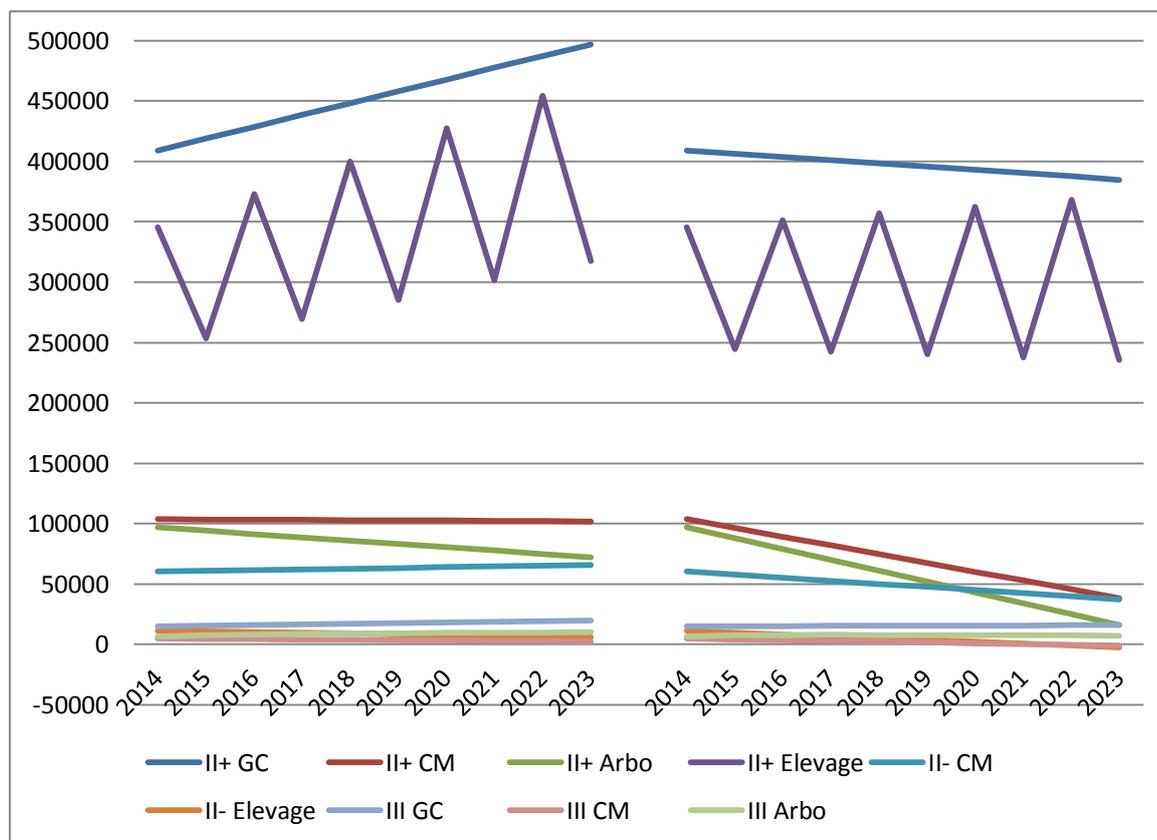
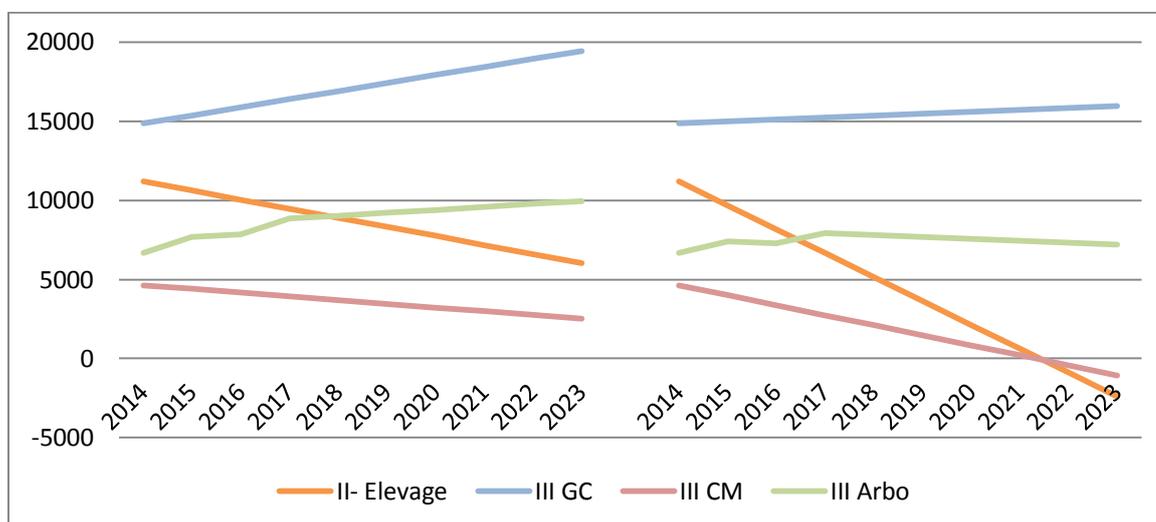


Figure 9 : Evolution des revenus agricoles selon le scénario A (à gauche) et B (à droite) – zoom

(source : enquêtes)



3.3. Analyse et interprétations

Dans le scénario A, le plus optimiste des deux, toutes les exploitations ne réagissent pas de la même façon. Certaines exploitations dégagent un revenu chaque année plus important quand d'autres voient leur revenus se dégrader. Cette différence n'est pas liée à la taille économique de l'exploitation puisque certaines « grandes » exploitations ont un revenu qui baisse (par exemple II+ Arbo passe de 156 000 à 134 000 DT de résultat) alors que des petites ont un revenu en hausse (par exemple III GC passe de 15 000 à 19 500 DT de résultat). Cela est en réalité essentiellement lié à la productivité du capital circulant. Ainsi, les exploitations tirant le meilleur de chaque dinar investi en intrant auront la meilleure robustesse face à ces tendances sur les prix. Bien qu'indépendant de la taille économique de l'exploitation, les exploitations à revenu élevé dispose d'une marge de sécurité plus importante qu'une exploitation dégagant un faible revenu.

Le scénario B, plus pessimiste mais pour autant parfaitement réaliste, aggrave logiquement la situation pour les exploitations. Pour autant, certaines, bien que moins nombreuses que dans le scénario A, continuent à augmenter leur revenu. Le tableau ci-dessous donne la variation de revenu entre 2014 et 2023, dans les deux scénarios, avec en regard la productivité du capital circulant.

Figure 10 : Variation de revenu entre 2014 et 2023 et productivité du capital circulant

	Variation scénario A	Variation scénario B	Productivité du capital circulant 2014
II+ GC	+ 21%	- 6%	191%
II+ CM	- 2%	- 63%	58%
II+ Arbo	- 25%	- 84%	53%
II+ Elevage pics	+ 32%	+ 7%	259%
II+ Elevage creux	+ 25%	- 4%	157%
II- CM	+ 9%	- 38%	83%
II- Elevage	- 46%	- 121%	35%
III GC	+ 31%	+ 7%	322%
III CM	- 46%	- 123%	38%
III Arbo	+ 49%	+ 7%	145%

Au-delà de l'analyse globale, il est intéressant de regarder chaque exploitation comme une « étude de cas » et d'analyser les résultats d'une part selon la filière dominante et d'autre part selon les systèmes de production.

Les deux exploitations à dominante grandes cultures (II+ et III) parviennent à se développer dans le scénario A (+21% et +31%) et ont des résultats presque stables dans le scénario B (-6% et +7%). Ceci peut-être lié d'une part au fait que les grandes cultures sont peu intensives en intrants relativement à d'autres cultures. D'autre part, les céréales bénéficient d'un prix de vente élevé garanti par l'Etat. Il sera intéressant d'observer les résultats de ces exploitations avec l'ouverture des frontières et la baisse des prix à laquelle on peut s'attendre pour ces productions protégées.

Les cultures maraichères sont généralement de grandes consommatrices d'intrants, notamment les engrais, les produits phytosanitaires et l'eau, sans oublier la main d'œuvre. Bien que ces produits à cycle de productions courts et à rendements élevés permettent de rendre viable des exploitations de petites surfaces avec des marges par hectare élevées, ils sont fortement sensibles aux variations de prix. Ainsi sur les trois exploitations maraichères, deux (II+ et II-) conservent un revenu à peu près constant avec le scénario A (-2% et +9%) tandis que la troisième (III) voit son revenu chuter (-46%). Dans le scénario B, les trois exploitations sont négatives (-63%, -38%, -123%). Il est intéressant de constater que les deux exploitations qui s'en sortent mieux (II+ et II-) sont en réalité « sauvées » par leur diversification, comme le montre les marges brutes par atelier (cf. tableau ci-dessous).

En effet, les ateliers d'élevage, et dans une moindre mesure les grandes cultures, voient leur marge augmenter dans le scénario A. Dans le scénario B, les marges diminuent moins fortement que celles des cultures maraichères voire continuent à augmenter pour l'élevage de l'exploitation II- CM. Les différences de comportement entre les deux ateliers élevages sont liées à leur niveau d'intensification. L'un, semi-intensif, résiste bien au scénario A mais moins au B tandis que l'autre, extensif, résiste dans les deux cas.

Figure 11 : Comparaison de l'évolution des marges brutes par ateliers

		Scénario A			Scénario B	
		2014	2023	Variation	2023	Variation
II+CM	CM	82554	67302	↘ -18%	31482	-62%
	GC	36180	36342	→ 0%	23382	-35%
	Elevage	56100	69465	24%	54615	-3%
II- CM	CM	44816	33850	-24%	13330	-70%
	Elevage	39800	55933	↗ 41%	48058	21%
III CM	CM	7583	5464	-28%	1887	-75%

Les deux exploitations arboricoles réagissent différemment. L'exploitation II+ voit son revenu chuter dans les deux scénarios alors qu'à l'inverse les revenus de l'exploitation III a des revenus qui augmentent dans les deux situations. Ces deux exploitations sont en mono-activité. Celle dont les revenus chutent (II+) est hautement productive (son revenu par hectare est 3 fois supérieur au type III) mais cette productivité atteinte par l'utilisation élevée d'intrants et de main d'œuvre la rend très sensible aux variations tarifaires. Les résultats de l'exploitation III sont également améliorés par l'entrée en production d'une petite parcelle d'oliviers.

Enfin les exploitations d'élevage présentent également des comportements différents. L'exploitation II+ a été scindée en deux dans le tableau, une version pour les « pics » qui correspond aux années de productions des oliviers, et une version pour les « creux » pour les années sans production (cette exploitation a des oliviers qui produisent une année sur deux). L'exploitation II+, que ce soit les années de pics ou de creux, parvient à augmenter son revenu avec le scénario A, alors que l'exploitation III est déjà fortement négative (-46%). En comparant les types d'élevage, l'exploitations II+ produit l'essentiel de ses fourrages et complémenté du concentré acheté, sans chercher à tirer le plus de lait de chaque vache, sa stratégie étant de produire moins de lait mais de meilleure qualité tout en conservant chaque laitière plus longtemps en phase productive. A l'inverse, l'exploitation de type III achète presque tout l'aliment pour le bétail, la rendant peu robuste aux variations. Ces conclusions sur l'élevage rejoignent celles sur les ateliers élevages des exploitations maraichères évoquées ci-avant.

Dans le scénario B, l'élevage III atteint un revenu négatif, alors que l'exploitation II+ a un revenu en légère hausse (+7%) les années de pics et en légère baisse (-4%) les années de

creux. La production d'olive, bien que peu productive à l'hectare (marge brute de 86 000 DT tous les 2 ans sur 46 ha contre 335 000 DT pour l'atelier élevage – fourrages compris – sur 46 ha également), permet de stabiliser le revenu. C'est une diversification nécessitant peu de travail et de charges qui sécurise le revenu.

En conclusion de ces simulations sur les évolutions des prix, il apparaît que les exploitations ne réagissent pas toutes de la même façon. Les moins robustes face à ces variations sont celles dont l'intensification en intrants est élevée. À l'inverse, être capable de produire avec des facteurs de productions issus de l'exploitation (fertilisation, fourrage, travail...) permet de s'assurer une meilleure robustesse face aux variations des prix que l'on peut attendre.

Cette autonomie peut s'approcher par des choix structurels au niveau de l'exploitation, comme avoir recours à la complémentarité polyculture-élevage pour diminuer les besoins en provende et en fertilisants. Elle peut aussi s'atteindre par des pratiques adaptées (choix de variétés, rotations de cultures, associations de cultures, faible travail du sol...). Enfin elle peut aussi faire l'objet de choix de stratégie économique (orienter la production laitière vers la qualité plus que la quantité grâce à plus de fourrages et moins de concentrés...)

Cette approche est compatible avec le scénario « agro-écologie » d'Agrimonde-Terra adapté à la Tunisie⁴. Ce scénario part des constats d'évolutions attendues sur des augmentations de température et diminution de la disponibilité en eau (+2 à 3°C et -10 à 20% de pluies d'ici à 2050). Il se caractérise « la valorisation des synergies entre le système d'élevage et de culture et l'environnement, la recherche d'autonomie quant aux facteurs de production, ainsi que la volonté de limiter l'impact négatif de l'agriculture et de l'élevage sur l'environnement. » Concrètement, cela se traduit par des rotations et associations de cultures, une diversification avec des variétés locales, la production locale des aliments de bétail pour un retour à l'élevage intégré, la synergie entre les systèmes de production végétale et animale et la recherche de la maximisation des synergies environnementales positives. Les résultats attendus sont notamment « des exploitations plus résilientes » avec « une meilleure stabilité dans leurs revenus, en limitant leurs charges » et cela s'accompagne d'une « relocalisation de la chaîne de valeur, qui permet aux activités agricoles, de transformation et de vente de mieux d'être insérées en milieu rural » (cf. Annexe 2 pour plus de détail).

L'agro-écologie, approche systémique de l'agriculture ayant pour but de combiner les performances économiques et environnementales de l'agriculture, est de plus en plus mise en avant dans de nombreux pays, dont certains comme la France⁵ en font le cœur de leur politique agricole.

⁴ INRAT et Agrimonde-Terra, Usage des terres et (in)sécurité alimentaire en Tunisie en 2050 - Comité des scénarios de Tunisie - Atelier des 11 et 12 mars 2015

⁵ http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//projet-agroecologique-2013_cle43b56c-1.pdf

4. Simulation de la libéralisation des échanges

4.1. Hypothèses et sources des données

Comme l'explique le livrable 4, « depuis le début des années 90, la Tunisie s'est engagée dans un ensemble d'accords internationaux qui prévoit la libéralisation progressive des échanges commerciaux ». Plus particulièrement, « la relance des négociations sur la libéralisation des échanges avec l'Union européenne » imposent de se questionner sur l'impact pour les exploitations agricoles.

En effet, les prix de certaines spéculations protégées en Tunisie (blé dur, lait) subiront une baisse alors que d'autres spéculations vendues en dessous des prix mondiaux deviendront plus lucratives (huile d'olive).

Un scénario de libéralisation a donc été créé sous olympe, en addition des scénarios tendanciels A et B vus au chapitre 3 du présent document.

Le scénario a été construit à partir de deux sources. Premièrement un rapport de la BAD⁶ qui donne pour un certain nombre de produits les taux de protection nominaux (TPN) aux frontières tunisiennes. Deuxièmement, un rapport d'Ecorys⁷ qui estime que la libéralisation entraînera une réduction des barrières tarifaires de 80%.

Pour les produits protégés (TPN>1), la suppression de 80 % de la protection correspond à l'estimation d'Ecorys. Néanmoins, cette hypothèse ne concerne pas les produits non protégés (TPN<1), pour lesquels une réduction des barrières tarifaires n'a pas de sens. On estimera donc pour ces produits que la différence avec les prix mondiaux sont également réduits de 80%. Les résultats des calculs sont disponibles en Annexe 3.

⁶ BAD, 2012 - Distorsions aux incitations et politique agricole en Tunisie : une première analyse

⁷ ECORYS, 2013, pour la DG TRADE - Trade Sustainability Impact Assessment in support of negotiations of a DCFTA between the EU and Tunisia

4.2. Résultats obtenus

Le tableau ci-dessous présente l'impact de la libéralisation suivant les deux scénarios A et B précédemment évoqués, à 10 ans (pour les résultats à 5 ans, voir Annexe 4).

Figure 12 : Impact de la libéralisation à 10 ans

	Revenu 2014	Variation à 10 ans			Variation à 10 ans		
		Scénario A	Sc. A + Libéralisation	Impact libéralisation	Scénario B	Sc. B + Libéralisation	Impact libéralisation
II+ GC	409 029	21%	-31%	-52	-6%	-52%	-46
II+ CM	103 634	-2%	20%	22	-63%	-45%	18
II+ Arbo	96 760	-25%	88%	113	-84%	13%	97
II+ Elevage	345 480	33%	22%	-11	4%	-6%	-10
II- CM	60 416	9%	75%	66	-38%	18%	57
II- Elevage	11 186	-46%	18%	64	-121%	-67%	54
III GC	14 856	31%	-20%	-51	7%	-37%	-44
III CM	4 633	-46%	104%	150	-123%	6%	129
III Arbo	6 694	49%	108%	60	7%	61%	53

Logiquement au vu des hypothèses choisies, la libéralisation a un impact positif sur les exploitations à dominante maraîchère et arboricole, et un impact négatif sur les exploitations à dominante grandes cultures et élevage - une exploitation fait exception, il s'agit de II-Elevage pour qui la diversification en maraîchage lui permet de compenser (et même plus) la perte liée à l'élevage.

Toutefois ces impacts attendus de la libéralisation n'ont pas la même conséquence sur les résultats des différentes exploitations. Ainsi avec le scénario A, seules deux exploitations (celles uniquement tournées vers les grandes cultures) voient leurs revenus diminuer, alors que dans le scénario B, elles sont au nombre de 5. L'augmentation attendue de certaines productions ne vient pas systématiquement compenser l'augmentation des charges.

Les trois exploitations qui ont de l'élevage bovin laitier ne se comportent pas de la même façon, il est donc intéressant de les comparer par atelier (cf. tableau ci-dessous). On constate alors que les élevages partiellement intégrés (II+ CM et II+ Elevage) compensent plus ou moins l'ouverture des frontières au bout de 10 ans alors que l'élevage non intégré n'y parvient jamais, finissant même par être déficitaire dans le scénario B.

Figure 13 : Comparaison des marges brutes des ateliers « élevage bovin laitier »

		Revenu 2014	+ 5 ans	+ 10 ans	Variation à 5 ans	Variation à 10 ans
II+ CM	A + lib.	56100	54940	61565	-2%	10%
	B + lib.	56100	49240	47440	-12%	-15%
II+ Elevage	A + lib.	335460	312934	349789	-7%	4%
	B + lib.	335460	282254	275684	-16%	-18%
II- Elevage	A + lib.	6726	4764	2812	-29%	-58%
	B + lib.	6726	3164	-1144	-53%	-117%

4.3. Conclusion

En conclusion, la libéralisation va fortement bouleverser la donne au sein des exploitations agricoles tunisiennes. Les exploitations céréalières les plus rentables le seraient moins alors que des exploitations maraichères en difficultés tireraient de bien meilleurs résultats, pouvant selon les cas compenser l'augmentation rapide des prix des intrants. Elle risque au contraire de mettre en péril de nombreuses exploitations, notamment les élevages les moins intégrés qui ne résisteraient pas à la conjonction de la baisse du prix du lait et de la hausse du prix des aliments. Les stratégies de diversification se révèlent payantes pour diminuer les risques face à ces évènements.

NB : les résultats, notamment ceux liés à l'augmentation des prix de certains produits du fait de l'ouverture des frontières, sont à considérer avec précaution.

5. Simulation de la diversification de l'assolement en grandes cultures

5.1. Hypothèses de la simulation

D'après les enquêtes dans les exploitations de grandes cultures, les rotations de cultures sont très courtes voire inexistantes. Beaucoup de parcelles sont en blé dur sur blé dur, parfois d'autres céréales (blé tendre, orge, avoine...) s'insèrent dans la rotation mais bien plus rarement des légumineuses. Selon certains agriculteurs, ce n'était pas le cas il y a quelques années, quand les légumineuses étaient soutenues par l'Etat au même titre que les céréales.

D'un point de vue agronomique, les monocultures de céréales n'ont pas de sens, au contraire des rotations légumineuses-céréales : les plantes n'absorbent pas les mêmes éléments minéraux dans les mêmes quantités, leurs réseaux racinaires ne structurent pas le sol de la même façon, l'alternance des cultures coupent les cycles des ravageurs, et surtout le précédent cultural de légumineuses laisse un reliquat azoté permettant de réduire la dose d'engrais apporté au blé qui suit.

Du point de vue du marché, les légumineuses sont utilisées pour l'alimentation humaine (pois chiche, fève...) et pour l'alimentation du bétail en grain (féverole...) ou en fourrage (bersim, sulla...)

Un scénario a donc été élaboré partant de ce constat, sur chacune des exploitations céréalières.

- Sur l'exploitation II+GC, qui a déjà 20ha de féverole, soit 7% de la surface cultivée, le scénario prévoit de remplacer une partie des céréales par de la féverole pour atteindre 90ha, soit 1/3 des surfaces, pour une rotation triennale légumineuse/céréale/céréale.
- Sur l'exploitation III GC, qui n'a pas de légumineuses, 3 ha de céréales sont remplacés par 3 ha de féverole, pour atteindre également 1/3 de l'assolement. Sous

olympes, l'itinéraire technique de la féverole utilisé ici sera le même que pour l'exploitation III GC, à la différence qu'on considère qu'elle ne produit que 15 qx/ha au lieu de 20, étant donné la différence de région.

Figure 14 : Scénarios incluant des légumineuses dans l'assolement céréalière

	Exploitation II+ GC		Exploitation III GC	
	Surface initiale (ha)	Surface avec scénario (ha)	Surface initiale (ha)	Surface avec scénario (ha)
Blé dur irrigué	7	7		
Blé dur	80	50	7	5
Blé tendre	40	30		
Orge	30	20	2	1
Avoine (vert)	100	80		
Féverole	20	90	0	3
total	277	277	9	9

Dans un premier temps, la substitution se fait à itinéraire technique égal, puis une deuxième simulation prend en compte un reliquat d'azote permettant de réduire les apports azotés sur la céréale qui suit.

Le reliquat d'azote dépend de nombreux paramètres : espèce de légumineuse, biomasse produite, nature du sol, température, délai entre la récolte et le semis suivant... Une recherche dans la littérature n'a pas donné de référence chiffrée pour la Tunisie. Les références trouvées dans d'autres pays sont très variables, ce qui n'est pas surprenant vu le nombre de paramètres. On trouve ainsi des valeurs comprises entre 30 et 90 kg/ha de reliquat utilisable⁸ dans diverses régions de France, d'Australie, du Chili. La valeur retenue pour la simulation sera 30 kg/ha, étant donné le climat chaud de la Tunisie ainsi que le fait que les résidus aériens sont mangés par le bétail après la récolte et donc seul l'azote du système racinaire est restitué au sol. On considère donc que les céréales après légumineuses reçoivent 100 kg/ha d'ammonitrate (à 33%) en moins que les céréales de céréales.

L'assolement est alors le suivant : 1/3 de légumineuses, 1/3 de céréales post-légumineuses (avec reliquat), 1/3 de céréales post-céréales (sans reliquat).

⁸http://www.chambres-agriculture-picardie.fr/fileadmin/documents/Environnement/Directive_nitrates/Plaquette_GREN_Picardie.pdf
http://www.unip.fr/uploads/media/Feverole_Bio_2009.pdf
http://www.marne.chambagri.fr/fileadmin/documents/internet/etre_en_regle/directive_nitrates/reliquats_azotes_sortie_hiver_2013.pdf
<http://www2.inia.cl/medios/biblioteca/seriectas/NR25080.pdf>

L'objectif de la simulation est de calculer la moins-value pour l'agriculteur de cultiver ces légumineuses, étant données la différence de marge brute pour les céréales et les légumineuses (respectivement de 1528 et 816 DT/ha pour II+GC et de 1646 et 416 DT/ha pour III GC). Ainsi, il sera possible d'estimer quel soutien apporter par hectare de légumineuses introduit dans la rotation.

5.2. Résultats obtenus

Figure 15 : Résultats de la diversification pour l'exploitation II+ GC

	Revenu après 10 ans (DT)				
	Initial	Sc. A	Sc. B	Sc. A + Lib.	Sc. B + Lib.
Initial	409 029	496 940	384 839	297 662	211 285
Avec légumineuse	353 244	422 340	322 796	277 284	196 453
différence	55 785	74 600	62 043	20 378	14 832
différence / ha	797	1 066	886	291	212
Avec lég + reliquat N	358 059	426 914	327 371	281 858	201 027
différence	50 970	70 025	57 468	15 803	10 258
différence / ha	728	1 000	821	226	147

Figure 16 : Résultats de la diversification pour l'exploitation III GC

	Revenu après 10 ans (DT)				
	Initial	Sc. A	Sc. B	Sc. A + Lib.	Sc. B + Lib.
Initial	14 856	19 445	15 947	11 911	9 395
Avec légumineuse	11 592	14 623	11 676	9 106	6 878
différence	3 264	4 822	4 271	2 805	2 517
différence / ha	1 088	1 607	1 424	935	839
Avec lég + reliquat N	11 727	14 880	11 933	9 363	7 134
différence	3 129	4 566	4 014	2 548	2 261
différence / ha	1 043	1 522	1 338	849	754

Pour les deux exploitations, l'introduction de légumineuses à hauteur de 1/3 de l'assolement se traduit par une perte de revenu, d'une valeur d'environ 1000 DT par ha converti. Les scénarios A et B, ici plutôt favorables aux revenus des exploitations, font même augmenter cette valeur. Cependant, la libéralisation et la baisse attendue des prix des céréales atténuent plus ou moins fortement cette différence. Elle n'est plus que de 200 et 300 DT/ha pour II+

GC, voire 150 en tenant compte du reliquat d'azote, mais restent encore supérieur à 750 DT/ha pour III GC.

5.3. Essai d'interprétation

L'encouragement à la diversification des assolements en grandes cultures doit donc être adossé à une incitation financière de l'ordre de 1000 DT/ha si l'on veut compenser entièrement le manque à gagner pour l'agriculteur. Cette aide pourra être revue à la baisse avec l'ouverture des frontières qui rendront les céréales moins compétitives qu'actuellement.

La diversification de l'assolement avec des légumineuses doit conduire à un nouveau système d'exploitation stable, dont les besoins en engrais sont diminués (et correctement estimé à la parcelle) et les sols protégés, si elle est accompagnée d'un conseil pertinent et adapté. Sous cette dernière condition, l'initiation financière peut être réservée aux seules premières années, le temps d'atteindre un système stable et performant.

La simulation a été effectuée sur une diversification simple mais les rotations plus complexes peuvent être imaginées en fonction des conditions pédo-bio-climatiques (colza, betterave à sucre...). Dans tous les cas, la diversification doit s'accompagner d'une réflexion autour des filières (recherche, semenciers, conseil, acheteurs, transformateurs) pour garantir à l'agriculteur des variétés adaptées, un conseil pertinent et un écoulement assuré.

6. Simulation du développement d'un élevage intégré

6.1. Hypothèses du scénario

Comme l'ont montré les résultats des scénarios A et B (cf. chapitre 3), les élevages faiblement voire pas intégrés réagissent mal à l'augmentation du prix des intrants. Les achats en aliment du bétail représentent un poste de dépense important qui introduit une vulnérabilité.

Le scénario consiste donc à remplacer une partie des cultures non destinées au bétail par des fourrages riches en azote (bersim...) pouvant remplacer partiellement l'aliment concentré dans la ration. Si cela peut paraître facile à accomplir pour une exploitation de grande taille, c'est un tout autre défi pour une exploitation dont la superficie est un facteur très limitant.

La simulation est réalisée sur l'exploitation II- Elevage, dont les vaches sont essentiellement alimentées par des aliments achetés (foin, concentré, orge...) et dont les surfaces (7ha) sont utilisées pour des cultures maraîchères ou arboricoles. Cette simulation a du sens pour cette exploitation puisque l'amélioration de l'intégration, actuellement limité à 1ha d'avoine, fait partie des objectifs à moyen terme de l'exploitante.

Pour ce scénario, tout le maraichage (3,5ha de pommes de terre et d'oignon) sera « sacrifié » au profit de la culture de bersim en irrigué, pour obtenir 4,5 ha de cultures fourragères. L'exploitation initiale élève 6 vaches de race holstein produisant 4000L de lait par an pour 3T de concentré par vache. Le scénario prévoit de ne conserver que 5 vaches pour ajuster le nombre de vache à la surface fourragère (SF) – on obtient 0,9 ha de SF/vache. Chaque vache, mieux alimentée, produit 5000L de lait par an, pour 2T de concentré. Le complément

en orge diminue de 0,8 à 0,3 T par vache. Pour simplifier et ne garder que des années standards, la vente de la vache n'est pas comptabilisée.

Cette nouvelle situation se rapproche de l'exploitation II+ Elevage où la surface fourrage (également irriguée) par vache est de 0,92, chaque vache produisant 7000L pour 2T de concentré et 58 balles de paille/foin. Elle reste tout de même à des performances moindres, ce qui laisse encore une marge d'amélioration qu'une meilleure gestion zootechnique doit permettre de remplir.

Figure 17 : Scénario augmentant l'intégration de l'élevage

		Etat initial	Avec scénario d'intégration
Surface (ha)	Pomme de terre	2	0
	Piment	1,5	0
	Avoine (vert)	1	1
	Oliviers	2,5	2,5
	Bersim	0	3,5
Nombre de vaches		6	5
Production par vache (L)		4000	5000
Ration achetée par vache par an	Concentré	3 T	2 T
	Orge	0,8 T	0,3 T
	Foin/paille	50 balles	50 balles
SF/vache (ha)		0,17	0,9

6.2. Résultats obtenus

Ce scénario d'intégration de l'élevage est testé sur la situation économique actuelle ainsi que sur les projections à 10 ans des scénarios économiques A et B (cf. chapitre 3) avec et sans le scénario de libéralisation (cf. chapitre 4).

Figure 18 : Résultats de l'intégration de l'élevage de l'exploitation II- Elevage

	Année initiale	Revenu après 10 ans (DT)			
		Sc. A	Sc. B	Sc. A + Lib.	Sc. B + Lib.
Etat initial	11 186	6 033	-2 396	13 192	3 679
Avec intégration	10 460	11 327	12 686	11 369	12 506
différence	-726	5 294	15 082	-1 822	8 827

D'abord, rappelons les caractéristiques des résultats de l'exploitation initialement modélisée. Tirant un revenu de 11 186 DT pour l'année 2014, une augmentation des prix des intrants combinée à une augmentation plus nuancée du prix des produits fait chuter fortement le revenu, le poussant même dans les négatifs dans le scénario B. La libéralisation des échanges commerciaux, dont on peut attendre une hausse des prix des produits maraichers et une baisse du prix du lait est plutôt favorable au revenu de l'exploitation qui reste tout de même vulnérable dans le scénario B.

Pour l'année initiale, l'intégration ne fait que peu varier le revenu, le faisant baisser de 726 DT (-7%). Mais l'effet de l'intégration le plus remarquable est d'apporter une grande stabilité dans le revenu, ce qui faisait cruellement défaut. Ainsi selon les différents scénarios économiques, le revenu ne varie que de 10 460 à 12 686 DT, soit seulement 2226 DT d'amplitude, alors que le revenu sans intégration varie de -2396 à 13 192 DT pour une amplitude de 15 587 DT.

L'intégration, sans augmenter particulièrement le revenu, a la qualité d'assurer le revenu de l'exploitation malgré diverses situations possibles plus ou moins difficiles.

Les hypothèses zootechniques prises pour le scénario avec intégration étaient relativement modérées. Il est tout à fait envisageable d'améliorer les performances techniques de cet élevage par une meilleure gestion.

7. Simulation de la certification biologique de l'huile d'olive

7.1. Hypothèses du scénario

D'après les enquêtes et les entretiens, il ressort que beaucoup d'oliveraies tunisiennes sont conduites sans intrants chimiques ou presque, mais les olives sont vendues au prix du conventionnel. Bien que de façon générale, l'agriculture biologique soit une approche systémique de la ferme et pas simplement du « conventionnel sans la chimie », beaucoup d'oliveraies tunisiennes répondent déjà aux critères de la labélisation bio, ou presque.

Si la Tunisie actuellement la Tunisie dépasse le quota exonéré de taxe alloué par l'Europe⁹, l'ouverture des frontières devrait créer un nouveau marché pour l'huile d'olive tunisienne et en particulier l'huile d'olive biologique.

Le scénario consiste donc à « convertir » la parcelle de 2 ha d'oliviers de l'exploitation III Arbo. Pour cette simulation, le prix de l'olive bio sera calqué sur l'exploitation II+ Elevage qui possède des oliviers bio dont les olives sont vendues à 850 DT/T, soit une plus-value de 20%.

L'azote minéral (1 qt/ha d'ammonitrite à 33% d'azote) est remplacé par du fumier de façon à avoir le même apport d'azote (0,6 T/ha de fumier à 5,5% d'azote) et les pesticides sont supprimés, beaucoup d'exploitations ne traitant pas sans que l'on note de rendement inférieur. Le rendement reste de 2 T/ha.

⁹ Rym Ben Zid, 2014, in *Mediterra : Evolution et perspectives des échanges agricoles euro-méditerranéens*

7.2. Résultats obtenus

Figure 19 : Résultats de la conversion en olive biologique pour l'exploitation III Arbo

	Année initiale	Revenu après 10 ans (DT)			
		Sc. A	Sc. B	Sc. A + Lib.	Sc. B + Lib.
Etat initial	8294	9948	7192	15363	11841
Avec olive biologique	8976	10974	8110	16610	12951
différence	682	1026	918	1247	1110
différence / ha	341	513	459	624	555

La conversion biologique de l'oliveraie de cette exploitation lui permet d'augmenter son revenu de près de 700 DT dans le contexte de prix actuel. Cette culture ayant une grande valeur ajoutée pour des charges limitées, on peut prévoir que la différence augmentera même autour de 1000 DT à 10 ans (500 DT/ha converti). L'ouverture des frontières et l'accès à de nouveaux marchés permettrait même d'augmenter la plus-value autour de 600 DT/ha.

Cette simulation est réalisée sur une oliveraie simple, mais il est tout à fait possible d'imaginer des systèmes plus complexes avec des cultures entre les oliviers (fourrages, légumes...) selon la région et la disponibilité en eau. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques de l'agriculture biologique que de chercher à créer des systèmes complexes, jouant sur les associations de cultures, les complémentarités entre les espaces et les espèces. Cela permet d'augmenter la productivité de la parcelle, ce qui est particulièrement intéressant pour les petites et moyennes exploitations autant que pour la production nationale.

Bien évidemment, il n'est pas du ressort d'un programme de mise à niveau de préconiser des itinéraires techniques, notamment en bio, puisque ceux-ci doivent être adaptés localement. Pour cette raison le développement de systèmes agrobiologiques doit être accompagné par la recherche, le conseil, pour exprimer le potentiel que leur offre l'ouverture du marché.

8. Utiliser Olympe comme outil de suivi évaluation du programme de mise à niveau des exploitations agricoles ?

L'étude a permis une première appropriation du logiciel Olympe à travers la modélisation de 9 exploitations agricoles et des simulations suivant 5 types de scénarios. A l'avenir, ce logiciel pourrait continuer à être alimenté par des données actualisées grâce au suivi de gestion des exploitations (mené par la DGEDA avec le logiciel de suivi Topaze). Ainsi actualisé, il sera possible d'affiner les scénarios prospectifs.

Dans le présent document, l'utilisation d'Olympe s'est limitée à des cas certes représentatifs et diversifiés mais qui ne peuvent prétendre à l'exhaustivité des cas de l'agriculture tunisienne, particulièrement variée dans ses productions, climats, types d'exploitations... En menant de nouvelles enquêtes ciblées ou en utilisant des données existantes comme celles collectées lors des travaux l'Observatoire agricole mondial (WAW) mené par la FAO en Tunisie en 2015, il serait possible de tester de nouveaux scénarios techniques ou d'étendre la portée des scénarios économiques à de nouvelles exploitations.

Ainsi le résultat des simulations pourraient abonder le débat sur l'environnement des exploitations (impacts de la libéralisation des échanges commerciaux, etc.) et l'analyse coût-avantage des actions de la mise à niveau suivant les types d'exploitation.

Conclusion

L'objectif d'analyser les données de l'enquête à travers des scénarios techniques ou économiques a pu être réalisé grâce à l'utilisation d'Olympe.

Cinq types de scénarios ont ainsi été testés, soit sur l'ensemble de l'échantillon modélisé, soit sur une ou deux exploitations ciblées. Deux scénarios économiques ont été retenus : l'effet ciseau des prix et l'impact de la libéralisation des échanges commerciaux. Trois scénarios techniques complètent la simulation avec la diversification de l'assolement en grande culture, le développement d'un élevage intégré et la conversion d'une production d'olives à l'agriculture biologique.

De façon générale, les hypothèses économiques sont que l'augmentation des prix des intrants continuera à être supérieure à celle du prix de vente des produits, et l'ouverture des frontières rebattra les cartes en imposant de fortes baisses tarifaires pour certains produits protégés (blé dur, lait...) ou en permettant à d'autres produits d'être mieux valorisés (huile d'olive, fruits et légumes...).

Face à ces scénarios, toutes les exploitations ne se comportent pas de la même façon : certaines voient leurs revenus diminuer jusqu'à dans certains cas devenir déficitaires quand d'autres parviennent à augmenter leurs revenus. Celles qui s'en sortent le mieux, les plus robustes ou résilientes, sont celles dont le taux de charges sont les moins élevés, ce qui peut se traduire par une meilleure productivité du capital circulant.

Ainsi, des stratégies de diversification des productions dans une filière (p.ex. diversification de l'assolement en grandes cultures) ou de diversification des activités agricoles sur une même exploitation, ou encore des stratégies d'intégration de l'élevage visant à diminuer la dépendance alimentaire du bétail sont des stratégies sécurisantes face aux aléas économiques à venir.

L'orientation vers des productions de qualité, notamment certifiées biologiques, favorisée par l'ouverture des frontières, et peut-être demain par une prise de conscience environnementale

ou sanitaire de la population nationale peut également être un levier mobilisable à moindre coût pour améliorer le revenu d'un agriculteur.

Enfin, la question non traitée ici du changement climatique corroborerait plutôt l'importance à accorder à la stratégie de sécurisation des exploitations. S'il est impossible de prédire le climat à court, moyen ou long terme, il est désormais admis que les événements extrêmes vont se multiplier dans les années à venir, ce que confirment déjà la plupart des agriculteurs enquêtés¹⁰. Face à ces aléas, il sera nécessaire de repenser la stratégie agricole pour s'adapter à cette nouvelle donne, et la piste d'exploitations diversifiées et intégrées semble un bon point de départ pour cette réflexion.

¹⁰ Cf. le document complémentaire au L4 « Présentation des résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles »

Annexe 1 : Esquisse de typologie des exploitations agricoles

(source : Livrable 4)

Type I : Moyennes et grandes exploitations pratiquant une agriculture d'entreprise. Ces exploitations (publiques ou privées) font recours à la main d'œuvre salariée et ont des systèmes de gestion modernes et performants. Le statut juridique peut être sous forme de société anonyme ou autre. Selon le statut du foncier, on peut distinguer deux sous-types : la) capital foncier privé ; lb : capital foncier public.

Type II+ : Moyennes et grandes exploitations à capital familial pratiquant une agriculture patronale (avec salariés) à destination des marchés nationaux et internationaux et engagée dans des trajectoires visant à améliorer leurs performances techniques et économiques. Le chef d'exploitation est principalement dans le management de l'exploitation (RH, comptabilité, achat-vente...), il peut être très impliqué dans l'exploitation ou au contraire plus en retrait. Le travail « à la ferme » est essentiellement réalisé par une main d'œuvre salariée permanente et/ou temporaire. Le travail peut également être familial mais il est alors majoritairement mécanisé. L'exploitant, ou plus souvent son/sa conjoint-e peut avoir une activité extra-agricole, généralement un emploi qualifié.

Type II- : Petites et moyennes exploitations agricoles de type familial, plus ou moins fragilisées par le différentiel de productivité et l'évolution des prix (ouverture commerciale) mais présentant un potentiel en termes d'innovations et de productivité. Le chef d'exploitation assure une partie du travail à la ferme, aidé ou non par des travailleurs familiaux ou salariés (notamment dans les cultures intensives en travail comme les cultures maraîchères).

Type III : Petites exploitations agricoles peu capitalisées à main d'œuvre familiale (ou salariée temporaire pendant les pics de travaux), productivité faible, autoconsommation importante, pluriactivité.

Annexe 2 : Scénario agro-écologie d'Agrimonde Terra adapté à la Tunisie

(Source : Agrimonde Terra et INRAT - Scénarios d'usage des terres en 2050 en Tunisie préparés au cours de l'atelier de prospective des 11 et 12 mars 2015)

L'élément moteur de ce scénario : un virage dans les régimes alimentaires

Ce scénario est impulsé par des changements conséquents dans les régimes alimentaires : Les consommateurs s'engagent pour avoir accès à des aliments produits localement dans une optique de consumérisme militant. Ils recherchent également des produits plus sains pour leur santé comme pour l'environnement. La labellisation géographique et diététique donne des garanties sur la provenance et l'intérêt nutritionnel des aliments. Les institutions en charge de la santé, quant à elles, prennent conscience du coût de la prise en charge des maladies liées à la surnutrition et à la malnutrition, et orientent leurs actions vers la prévention. Les entreprises du secteur agro-alimentaire s'adaptent, en développant une gamme de produits biologiques et n'utilisent plus d'intrants chimiques. Parallèlement, le changement climatique, dont les effets sont devenus alarmants, amène à une prise de conscience qui invite à produire plus, mais surtout à produire mieux, c'est-à-dire en prenant en compte l'état limité voire dégradé des ressources en Tunisie.

Caractéristiques de ce scénario : la transition vers l'agro-écologie

Dans ce scénario, les systèmes de culture passent de l'intensification conventionnelle à l'agro-écologie :

L'application des principes de l'agro-écologie en Tunisie. Ce scénario implique une transition vers des systèmes agro-écologiques. Elle s'appuie sur la valorisation des synergies entre le système d'élevage et de culture et l'environnement, la recherche d'autonomie quant aux facteurs de production, ainsi que la volonté de limiter l'impact négatif de l'agriculture et de l'élevage sur l'environnement. Entre 2015 et 2050, la dynamique la plus déterminante est la transformation des exploitations en des systèmes plus autonomes et plus cohérents, qui associent l'élevage et l'agriculture, ce qui permet l'emploi des sous-produits agricoles et des fumures comme des intrants (aliments de bétail ou fertilisants). Ces exploitations sont plus diversifiées, pratiquant les cultures intercalaires (noyer/blé dur dans le Nord ou oliviers/céréales dans le Centre du pays), associant l'élevage de monogastriques, de petits et de gros ruminants, et en adaptant des espèces végétales et animales locales ou marginalisées (escargots et camélidés, jatropha, et cactus, par exemple).

Le développement d'un modèle agro-écologique tunisien. La construction d'un modèle agro-écologique spécifiquement tunisien est un prérequis indispensable pour ce scénario, afin de trouver des solutions adaptées aux enjeux locaux, en particulier l'aridité du milieu ou la situation foncière. Par exemple on cherche à redécouvrir le patrimoine génétique de la Tunisie : les espèces locales sont répertoriées et valorisées via une banque de gènes, établie en partenariat avec les pays voisins. Elle permet de développer des plantes résistantes à la sécheresse et à la salinité, ainsi que des animaux capables de digérer les céréales produits localement (comme l'orge). L'objectif étant ainsi de « rustiquer la performance ». partenariat avec les autres pays voisins pour créer une banque de gènes et d'échange de plantes. Des initiatives locales se développent, comme le développement de semences locales de pomme de terre, qui sont échangées entre agriculteurs, où l'association d'exploitants favorisant l'échange d'expériences (sur les nouvelles techniques comme le semis direct). Ces initiatives sont encouragées par l'Etat et les résultats sont largement diffusés grâce à l'action des vulgarisateurs. Par ailleurs, la réorientation des subventions de la consommation vers la production donne une nouvelle marge de manoeuvre pour encourager une agriculture plus écologique. Sont ainsi soutenues les exploitations qui développent des cultures à même de restaurer le potentiel agronomique des sols (rotation des céréales et des légumineuses), les cultures qui valorisent les eaux usées, les exploitations qui associent agriculture et élevage, ou celles qui fournissent des services sociaux (emploi, notamment des jeunes) ou environnementaux (jachère, restauration des terres de parcours).

Des exploitations plus résilientes et de nouvelles relations entre producteurs et con-sommateurs, et, partant, entre villes et campagnes. Les exploitations visent à acquérir une meilleure stabilité dans leurs revenus, en limitant leurs charges. De fait, les exploitations sont plus résilientes aux chocs internes et externes. Certaines exploitations se spécialisent dans les produits de niche y compris pour l'export. Les liens avec la ville se renforcent, d'une part par la promotion des circuits courts (renforcement du lien entre consommateur et producteur), et d'autre part par la relocalisation de la chaîne de valeur, qui permet aux activités agricoles, de transformation et de vente de mieux d'être insérées en milieu rural (production de biens et services). Cette relocalisation des activités de transformation permet le réemploi des rebuts industriels comme aliments de bétail.

Les conséquences de ce scénario sur les ressources naturelles. Ces pratiques culturelles permettent de limiter l'impact du changement climatique, car les races et les espèces locales, mieux adaptées à la sécheresse, sont moins sensibles à la hausse des températures. En outre, les pratiques agricoles sont plus respectueuses de l'environnement (utilisation d'eaux usées, semis direct), ce qui permet de limiter l'utilisation des ressources par l'agriculture.

Parmi les quatre scénarios envisagés, ce scénario semble le plus souhaitable.

Conséquences du scénario sur la sécurité alimentaire : volatilité des prix et conséquences sur la sécurité alimentaire des ménages

Ce scénario permet à la Tunisie d'augmenter la disponibilité alimentaire par habitant et la qualité des aliments produits localement pour sa population. On assiste à un retour vers des aliments traditionnels et intéressants d'un point de vue nutritionnel, comme la viande de camélidés, l'huile d'olive ou les céréales secondaires. C'est donc une revalorisation de la diète méditerranéenne (basée sur les céréales, les fruits et légumes et l'huile d'olive), connue pour ses vertus diététiques.

Cette réorientation de l'alimentation et des politiques ne vise pas l'autosuffisance alimentaire, mais encourage les clusters agroalimentaires multifilières en réseau, et permet de réduire considérablement les importations contestables (aliments pour le bétail semi-industriel, huiles).

Annexe 3 : Evolutions des prix sous l'effet combiné de l'effet ciseau et de la libéralisation des échanges commerciaux

(source : BAD, Ecorys)

		TPN 2005- 2009	Prix Ajusté	Variatio n	Scénario A		Scénario B	
					5 ans	10 ans	5 ans	10 ans
céréales		1,87	1,174	-37%	75%	91%	70%	80%
	blé dur	1,87	1,174	-37%	75%	91%	70%	80%
	blé tendre	1,02	1,004	-2%	118 %	143%	110 %	125%
	orge	0,82	0,964	+18%	141 %	170%	132 %	149%
arboriculture		0,77	0,954	+24%	149 %	180%	139 %	157%
	agrume	0,91	0,982	+8%	129 %	156%	121 %	137%
	huile olive	0,76	0,952	+25%	150 %	182%	140 %	159%
	dattes	0,77	0,954	+24%	149 %	180%	139 %	157%
élevage		1,1	1,02	-7%	111 %	134%	104 %	118%
	bovins	0,57	0,914	+60%	192 %	233%	180 %	204%
	ovins	1	1	0%	120 %	145%	112 %	127%
	lait	1,31	1,062	-19%	97%	118%	91%	103%

Annexe 4 : Impact de la libéralisation sur les scénarios A et B à 5 et 10 ans

Impact de la libéralisation sur le scénario A

	Revenu 2014	Variation à 5 ans			Variation à 10 ans		
		Scénario A	Sc. A + Libéralisation	Impact libéralisation	Scénario A	Sc. A + Libéralisation	Impact libéralisation
II+ GC	409 029	10%	-34%	-44	21%	-31%	-52
II+ CM	103 634	-1%	17%	18	-2%	20%	22
II+ Arbo	96 760	-11%	82%	94	-25%	88%	113
II+ Elevage	345 480	15%	5%	-10	33%	22%	-11
II- CM	60 416	4%	59%	55	9%	75%	66
II- Elevage	11 186	-20%	31%	51	-46%	18%	64
III GC	14 856	14%	-29%	-42	31%	-20%	-51
III CM	4 633	-20%	104%	124	-46%	104%	150
III Arbo	6 694	35%	83%	48	49%	108%	60

Impact de la libéralisation sur le scénario B

	Revenu 2014	Variation à 5 ans			Variation à 10 ans		
		Scénario B	Sc. B + Libéralisation	Impact libéralisation	Scénario B	Sc. B + Libéralisation	Impact libéralisation
II+ GC	409 029	-3%	-43%	-41	-6%	-52%	-46
II+ CM	103 634	-28%	-11%	17	-63%	-45%	18
II+ Arbo	96 760	-37%	50%	87	-84%	13%	97
II+ Elevage	345 480	2%	-7%	-9	4%	-6%	-10
II- CM	60 416	-17%	34%	51	-38%	18%	57
II- Elevage	11 186	-54%	-5%	49	-121%	-67%	54
III GC	14 856	3%	-36%	-39	7%	-37%	-44
III CM	4 633	-55%	61%	116	-123%	6%	129
III Arbo	6 694	17%	62%	45	7%	61%	53



L4 – SYNTHÈSE

Etude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles en Tunisie

*Argumentaire de politique publique présentant différents scénarios de mise à
niveau des exploitations agricoles*

François DOLIGEZ (Coord.)
Bel-Hassen ABDELKAFI
Mohamed Taïeb BELHAJ
Amor CHOUCANE
Olivier JENN-TREYER
Abdelwaheb MKACHER
Mohamed MZOUGH
Antonin PEPIN
Christophe RIGOURD
Mohamed SOUSSI

Septembre 2015

• **iram Paris** (siège social)
49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31
iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**
Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez • France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Sommaire

Sommaire	3
Liste des sigles	5
Liste des illustrations	7
Introduction	8
1.1. L’agriculture tunisienne : enjeux et contraintes	8
1.2. Les objectifs stratégiques du programme de mise à niveau des exploitations agricoles	9
1.2.1. Articulation entre objectifs stratégiques et fondements du programme	9
1.2.2. Formulation des objectifs stratégiques	10
1.3. La stratégie d’intervention	14
1.3.1. Démarche et dispositifs de la mise à niveau des exploitations agricoles	14
1.3.2. Une gouvernance reposant sur la concertation et le partenariat entre Etat et producteurs	17
1.3.3. La « mise à niveau » des services et du cadre institutionnel	17
1.4. Renforcer la durabilité du développement agricole et la gestion des ressources naturelles	18
1.4.1. Complémentarité à établir avec la stratégie pour le développement de l’agriculture irriguée	18
1.4.2. Intégrer des mécanismes de promotion de l’agriculture durable, d’incitation à la prise en compte des enjeux environnementaux, d’adaptation au changement climatique	19
1.4.3. Soutenir les approches territoriales intégrant les enjeux écologiques, notamment dans les zones vulnérables	19
1.5. Développer un environnement favorable à l’investissement	20
1.5.1. La mobilisation du foncier agricole	20
1.5.2. L’incitation aux investissements dans l’agriculture	20
1.5.3. Accès aux services financiers (crédit et assurance agricole)	21
1.5.4. Autres services	21
1.6. Cohérence du programme avec les politiques	21
1.6.1. Cohérence avec les orientations de politiques agricoles	21
1.6.2. Cohérence avec les politiques commerciales	22
1.6.3. Inscription des instruments de la mise à niveau dans le nouveau code de financement	22
1.6.4. Articulation avec les priorités du quinquennat	22
1.7. Priorités à approfondir pour la phase 3 de l’étude	23
1.7.1. Questions à traiter	23
1.7.2. Organisation du contenu et du déroulement de la phase 3 de l’étude	23

Liste des sigles

AFD	Agence Française de Développement
AFVA	Agence de Formation et Vulgarisation Agricole
ALECA	Accord de libre échange complet et approfondi
APIA	Agence de Promotion de l'Investissement Agricole
ASDI	Agence suédoise de développement international
BAfD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BMN	Bureau de mise à niveau
BNA	Banque Nationale Agricole
CERFRANCE	Conseil et Expertise comptable (France)
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (France)
CITET	Centre international des technologies de l'environnement de Tunis
COPIL	Comité de pilotage
CRDA	Commissariat régional de développement agricole
DGACTA	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles
DGEDA	Direction générale des études et du développement agricole
DGFIOP	Direction générale des financements, de l'investissement et des organisations de producteurs
ENPARD	<i>European Neighbourhood Programme for Agriculture and Rural Development</i>
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FMI	Fonds monétaire international
FODECAP	Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture et de la pêche
GDA	Groupement de développement agricole
IGP	Indications géographiques protégées
INRA	Institut de recherche agronomique (France)
INRAT	Institut de recherche agronomique de Tunisie
LEADER	Liaison entre actions de développement économiques rurales (UE)
MARH	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques
MDCI	Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale
MDT	Millions de dinars tunisiens
OMC	Organisation mondiale du commerce
OTD	Office des terres domaniales
PAD	Projet d'agriculture durable et développement rural
PAMPAT	Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir

PIB	Produit intérieur brut
PMN	Programme de mise à niveau
RH	Ressources humaines
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (France)
SAPARD	<i>Special accession program for agriculture and rural development</i> (UE)
SAU	Surface agricole utile
SMSA	Société Mutuelle de Services Agricoles
SMVDA	Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole
SYNAGRI	Syndicat des Agriculteurs de Tunisie
TEF	<i>Tamwil El Fellah</i> (Maroc)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCPA	Unité collective de production agricole
UE	Union européenne
UGP	Unité de gestion du programme
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
WAW-FAO	Observatoire des agricultures du monde (FAO)

Liste des illustrations

FIGURE 1 : ESQUISSE DE TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	9
FIGURE 2 : QUEL CIBLAGE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR LA MISE A NIVEAU ?.....	14
FIGURE 3 : LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE DEMARCHE TERRITORIALE	15
FIGURE 4 : LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE DEMARCHE GROUPEE	16
FIGURE 5 : LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE DEMARCHE DE CONSEIL A L'EXPLOITATION.....	16
FIGURE 6 : LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE DEMARCHE D'APPUI A LA COMPETITIVITE A L'EXPORT.....	17

Introduction

L'IRAM, associé au Bureau AGER, a été mandaté par le Ministère de l'Agriculture pour mettre en œuvre l'étude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles de Tunisie. Cette étude a pour objectif de contribuer à la « modernisation du secteur agricole » et vise à redéfinir une approche et un programme de mise à niveau des exploitations agricoles dont une déclinaison opérationnelle doit être formulée pour un démarrage à partir de 2016. La démarche retenue opte à la fois pour une approche concertée entre les différents acteurs concernés ; pour l'analyse renouvelée du potentiel productif des exploitations agricoles économiquement viables et des terroirs ainsi que pour la prise en compte des nouveaux enjeux et défis sectoriels : approche inclusive, contribution à la sécurité alimentaire et équilibre de la balance commerciale.

L'étude se déroule en trois étapes : i) une étape de bilan et de propositions de nouvelles orientations ; ii) une étape de concertation et de construction d'un nouveau programme de mise à niveau des exploitations agricoles et, enfin, iii) une étape d'élaboration d'un cadre logique du programme et de formulation de sa première phase de mise en œuvre. Sept livrables jalonnent sa réalisation prévue tout au long de l'année 2015.

1.1. L'agriculture tunisienne : enjeux et contraintes

Cette partie résume les éléments présentés dans les livrables n°1 et n°2 de l'étude, complétés et actualisés par les dernières notes orientations mises à disposition sur les politiques agricoles et commerciales. Il paraît essentiel, au-delà des caractéristiques du secteur, d'insister sur un ensemble de contraintes auxquelles l'agriculture tunisienne est confrontée :

- La fracture territoriale et les déséquilibres en termes d'emplois de l'économie tunisienne ;
- La marginalisation progressive de l'agriculture dans le modèle de développement tunisien (part décroissante dans l'investissement et l'accès au financement, dégradation de la balance alimentaire et risques liés à la volatilité des prix sur les marchés internationaux) ;
- Les risques en matière de gestion des ressources naturelles, la pression sur la ressource hydrique et l'adaptation au changement climatique ;
- Les problèmes structurels rencontrés en matière de foncier agricole, d'organisation des filières et de cadre institutionnel (organisation des producteurs ; des services agricoles et représentation de la profession) ;

En termes d'orientations des politiques agricoles et sans anticiper sur la vision de la nouvelle stratégie agricole qui doit se concrétiser dans le plan quinquennal 2016-2020, le débat semble se structurer autour de l'alignement de la politique agricole à venir sur la théorie des avantages comparatifs¹. Au-delà, c'est la volonté politique et la capacité, des pouvoirs publics à encadrer et réguler, à moyen et long terme, le développement du secteur agricole selon différents paramètres (économiques, sociaux, environnementaux, etc.), considérés comme acceptables d'un point de vue sociétal, qui fait débat ; d'autant que cette régulation implique

¹ Laquelle structure le devenir des négociations sur l'ouverture commerciale et la place de l'agriculture dans le processus de mise en place de l'ALECA.

des réformes structurelles à engager sur des questions telles que le foncier, le secteur financier ou le fonctionnement des administrations par exemple.

Selon les options retenues, peut s'affirmer une politique agricole plus ou moins équilibrée entre différents pôles (agriculture de firme versus agriculture familiale ou solidaire²), ouvrant au monde agricole et tunisien un avenir situé quelque part entre un scénario agro-industriel tertiarié et un scénario ancré sur des terroirs de proximité³. Pour formuler le programme de mise à niveau des exploitations agricoles, une typologie en trois grands types d'exploitations agricoles a été retenue.

Figure 1 : Esquisse de typologie des exploitations agricoles

Type I : Moyennes et grandes exploitations pratiquant une agriculture d'entreprise. Ces exploitations (publiques ou privées) font recours à la main d'œuvre salariée et ont des systèmes de gestion moderne et performant. Le statut juridique peut être sous forme de société anonyme ou autre. Selon le statut du foncier, on peut distinguer deux sous-types : la) capital foncier privé ; lb) capital foncier public.

Type II+ : Moyennes et grandes exploitations à capital familial pratiquant une agriculture patronale (avec salariés) à destination des marchés nationaux et internationaux et engagée dans des trajectoires visant à améliorer leurs performances techniques et économiques. Le chef d'exploitation est principalement dans le management de l'exploitation (RH, comptabilité, achat-vente...), il peut être très impliqué dans l'exploitation ou au contraire plus en retrait. Le travail « à la ferme » est essentiellement réalisé par une main d'œuvre salariée permanente et/ou temporaire. Le travail peut également être familial mais il est alors majoritairement mécanisé. L'exploitant, ou plus souvent son/sa conjoint-e peut avoir une activité extra-agricole, généralement un emploi qualifié.

Type II- : Petites et moyennes exploitations agricoles de type familial, plus ou moins fragilisées par le différentiel de productivité et l'évolution des prix (ouverture commerciale) mais présentant un potentiel en termes d'innovations et de productivité. Le chef d'exploitation assure une partie du travail à la ferme, aidé ou non par des travailleurs familiaux ou salariés (notamment dans les cultures intensives en travail comme les cultures maraîchères).

Type III : Petites exploitations agricoles peu capitalisées à main d'œuvre familiale (ou salariée temporaire pendant les pics de travaux), productivité faible, autoconsommation importante, pluriactivité.

1.2. Les objectifs stratégiques du programme de mise à niveau des exploitations agricoles

1.2.1. Articulation entre objectifs stratégiques et fondements du programme

Les objectifs stratégiques qu'il est proposé de mettre en avant pour le programme de mise à niveau des exploitations agricoles prolongent l'actualisation concertée de la politique agricole et, notamment l'amélioration de la fourniture de services publics (orientation stratégique n°2). Ces objectifs sont à préciser dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole dont la reformulation devrait se projeter sur un horizon au moins équivalent à une décennie et se décliner, pour une première phase, sur les priorités du plan quinquennal 2016-2020.

² Pour reprendre la terminologie du Plan Maroc Vert, cf. présentation de Monsieur Ahmed Hajjaji, Directeur général de l'Agence pour le développement agricole : *Plan Maroc Vert, opportunités d'investissement dans le secteur agricole*.

³ Selon la prospective esquissée par J.L. Rastoin (2012) pour la Tunisie et résumée dans le livrable n°2.

Six objectifs de niveau stratégique peuvent être définis pour un programme de mise à niveau s'inscrivant dans une démarche inclusive, qui se voudrait économique avant d'être sociale et qui viserait à la prise en compte de l'ensemble des dimensions économiques, sociales et environnementales des exploitations agricoles. Comme le relève la note d'orientation, il peut exister des « *conflits d'objectifs* » ou des orientations considérées comme contradictoires (par exemple « *compétition et solidarité* »).

1.2.2. Formulation des objectifs stratégiques

a. Contribuer à la croissance et l'emploi

La contribution du programme à cet objectif passe avant tout par l'augmentation du revenu agricole au niveau d'une fraction large des exploitations agricoles ; ainsi que par la priorité à donner aux activités agricoles et, plus largement, aux types d'exploitations et aux filières agricoles les plus intensives en termes d'emplois.

Si l'approche inclusive retenue pour la formulation du programme garantit, à priori, cette contribution, elle demeure à ce stade difficile à chiffrer en l'absence de modélisation macro-économique du secteur agricole et de définition du périmètre délimité pour le programme.

Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude permettent de confirmer l'hypothèse que l'ouverture du programme aux exploitations familiales de tailles petites et moyennes est susceptible d'accroître la valeur ajoutée à l'hectare et le taux d'emploi par rapport à un ciblage plus restrictif sur les grandes exploitations.

b. Accompagner le rééquilibrage les territoires ruraux

Le niveau de contribution du programme à cet objectif inscrit dans la nouvelle Constitution dont la Tunisie s'est dotée en 2014 dépendra des choix retenus pour la formulation du programme à la fois en termes de : i) filières (priorités aux filières agricoles structurantes dans les régions défavorisées du centre-intérieur⁴) ; ii) d'organisation (niveau de décentralisation des dispositifs et structuration régionale de ces derniers) et iii) de mise en œuvre (priorité donnée au démarrage des activités dans les régions concernées avant élargissement sur l'ensemble du territoire).

c. Augmenter la production agricole durable

Derrière la croissance, l'emploi et le rééquilibrage territorial, la mise à niveau des exploitations agricoles doit viser à l'augmentation de la production agricole, mais laquelle et comment ?

Quelles productions, pour quels objectifs ?

Parmi les questions ouvertes à la concertation paritaire lors des ateliers, le choix des produits et des filières à cibler par le programme a fait l'objet de nombreux débats sans que n'en ressortent des priorités dans le cadre des orientations proposées pour le programme (cf. *infra*).

⁴ Les « régions périphériques rurales de l'Intérieur » selon les « trois Tunisie » établies par le Collège international des sciences du territoire (www.gis-cist.fr, cf. Livrable n°2).

Augmenter la production ou améliorer les performances ?

L'approche retenue s'inscrit, en matière de niveau des exploitations agricoles et en lien avec les enjeux environnementaux qui ont été précédemment rappelés, d'élargir les critères de performance en les associant à un référentiel d'agriculture durable intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

d. Renforcer la sécurité alimentaire

Selon les analyses qui ont fait suite aux « printemps arabes », les soulèvements qu'ont connus les différents pays de la sous-région se sont ancrés en partie dans l'insécurité alimentaire et la dégradation des niveaux de vie que les populations ont connues à partir des hausses des prix agricoles et alimentaires de 2007-2008⁵.

De fait, face à la volatilité accrue des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux, les pouvoirs publics ont été confrontés à des difficultés financières croissantes pour compenser la hausse des prix des produits agricoles importés à la base de l'alimentation des populations⁶.

Il s'agit donc à la fois de réformer les dispositifs de soutien à la consommation pour les rendre plus efficace en termes de ciblage, des populations vulnérables (programmes d'aide alimentaire⁷ et de cantines scolaires par exemple) ; mais aussi de réduire le risque de crise alimentaire par l'augmentation de l'approvisionnement des marchés alimentaires à partir de la production agricole nationale⁸.

e. Améliorer la balance agricole et augmenter les exportations

Depuis le début des années 90, la Tunisie s'est engagée dans un ensemble d'accords internationaux qui prévoit la libéralisation progressive des échanges commerciaux. Ce processus d'intégration aux échanges commerciaux internationaux s'établit, d'une part, dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen et, d'autre part, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'alignement des politiques agricoles aux processus de libéralisation peut conduire à réduire d'autant l'intervention des pouvoirs publics tunisiens dans l'agriculture et le soutien aux

⁵ Sans qu'il soit pour autant possible de déterminer le rôle que cette détérioration a pu jouer dans le déclenchement des révolutions. Voir Breisinger C. & alii, 2011 : *Economie du printemps arabe, de la révolution à la transformation et la sécurité alimentaire*, IFPRI, Policy Brief n°18, Washington DC, 4 p.

⁶ Céréales, huiles végétales et sucre pour l'essentiel. 75 % des importations agroalimentaires proviennent de l'Union européenne (BAfD, 2012 : *Distorsions aux incitations économiques et politique agricole en Tunisie : une première analyse*, 35 p.)

⁷ Voir les débats sur la réforme de la caisse de compensation et l'exemple de l'adoption d'un système de cartes à puce dans le subventionnement de « *l'aïch* », le pain, en Egypte est à suivre de près (cf. *Le Monde* du 15 avril 2015).

⁸ Dans le cas de la Tunisie, Alia Gana insiste sur le fait que les questions agricoles n'apparaissent pas comme les causes principales de la révolution tunisienne mais rappelle que la mobilisation sociale a mis en évidence l'échec des politiques qui n'assurent pas un certain niveau d'autosuffisance en produits alimentaires de base. Sa contribution rappelle les mobilisations précédentes et leur ancrage dans les questions de crise de l'emploi et d'inégalités régionales de développement, les effets discriminatoires des politiques sur l'agriculture familiale, l'enjeu politique de la question alimentaire, les tensions sur les questions foncières (SMVDA), le crédit et la question de l'endettement des agriculteurs, la contestation des organisations agricoles (UTAP, GDA), l'organisation de filières et la gestion des risques dans la contractualisation au niveau du lait, des tomates ou des céréales. Gana A., 2013 : « Aux origines rurales et agricoles de la Révolution tunisienne », in *Maghreb-Machrek*, n°215, été 2013, p. 57-80.

produits agricoles du marché intérieur au nom de priorités qui ne relèvent pas d'un calcul économique axé uniquement sur l'efficacité, qu'il s'agisse de sécurité alimentaire, de soutien des revenus agricoles ou de multifonctionnalité de l'agriculture. Dans une approche centrée sur l'efficacité du secteur agricole, l'analyse conduit ainsi à privilégier les « *cultures méditerranéennes* »⁹, c'est-à-dire l'huile d'olive et les agrumes.

Selon les analyses de la Banque Africaine de développement, bien que le taux de protection effective globale de l'économie tunisienne soit passé de 27 % en 1995 à 11 % en 2005, le taux de protection effective de l'agriculture aurait été maintenu à 37 % en Tunisie. La relance prochaine des négociations avec l'Union européenne pour l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) devrait donc se traduire par des impacts importants dans le domaine agricole. La réduction des tarifs douaniers sur les produits agricoles importés de l'Union européenne (de 80 % ?, cf. ECORYS, 2013) fait partie des principaux effets attendus de l'accord commercial¹⁰. Ses impacts sont présumés positifs pour l'ensemble de l'économie tunisienne, mais l'analyse macro-économique qui se limite à une analyse sectorielle globale¹¹ ne détermine pas quelles sont les catégories sociales qui perdent à l'ouverture des échanges et pour lesquelles les effets sont masqués par les impacts globaux¹², à commencer par le secteur agricole –en particulier les petites et moyennes exploitations- dont les prix de vente et, partant, le revenu devraient diminuer sur le marché intérieur.

L'accord conditionne également l'organisation des instruments de politique agricole que la Tunisie va devoir adapter et ajuster aux normes d'intervention reconnues par l'accord¹³ tout en ouvrant l'accès¹⁴ à des fonds de compensation et de soutien à la convergence économique, notamment à la « *mise à niveau du secteur agricole* »¹⁵.

⁹ Selon la terminologie du « chapitre 9 » de l'ouvrage de la Banque mondiale visant à « libérer le potentiel de l'agriculture » et soulignant que « la Tunisie ne possède pas de politique agricole ; elle a plutôt une politique de sécurité alimentaire, qui va à l'encontre du potentiel de son secteur agricole ». Voir Banque mondiale, 2014 : *The unfinished revolution : bringing opportunity, good jobs and greater wealth to all Tunisians*, p. 278-299 (dans la version française). Bien qu'objet de fortes critiques, il n'existe pas à notre connaissance d'analyses institutionnelles écrites autour de cette question.

¹⁰ Voir ECORYS, 2013 : *Trade Sustainability impact assessment in support of negotiations of a DCFTA between the EU and Tunisia*, Rotterdam, 216 p.

¹¹ « En Tunisie, l'effet le plus important est attendu dans le secteur des huiles végétales avec une augmentation de 223%, et ce dû principalement à la réduction des tarifs européens et par conséquent à l'augmentation des exportations. Le secteur des fruits et légumes, un des secteurs les plus importants en Tunisie en termes de valeur ajoutée et d'emploi, devrait augmenter de 4 à 5 % », ECORYS, op. cit., p. 3 du résumé.

¹² « La population sans emploi se situant tout juste au-dessus du seuil de pauvreté devrait être la plus fragilisée puisque l'augmentation du revenu disponible serait principalement due à une augmentation des salaires et que les prix des biens de consommation courants devraient augmenter. », ECORYS, op. cit., p. 3 du résumé.

¹³ Aides financières découplées auprès des exploitations agricoles.

¹⁴ Notamment au travers du programme d'appui à l'accord d'association et à la transition (P3AT) entre le Gouvernement tunisien et la Commission européenne ainsi que de l'initiative ENPARD lancée par l'Union européenne en 2011. Un accord de jumelage entre la Tunisie, la France et l'Italie doit fournir au ministère de l'Agriculture des appuis pour renforcer ses capacités dans le domaine des politiques agricoles. Pour construire une coopération européenne renforcée dans le domaine, la Tunisie doit choisir de faire du développement agricole et rural l'une des trois priorités de sa coopération avec l'Union européenne et ainsi affecter une part conséquente de l'enveloppe budgétaire transférée par l'UE à la Tunisie sur le nouveau cycle budgétaire 2014-2020 (soit environ 150 millions d'euros annuels pour sept ans).

¹⁵ Déclarations du Directeur pour le commerce avec le voisinage, les Etats-Unis et le Canada à la Commission européenne, Ignacio Garcia Bercero, 2 juillet 2015.

f. Mobiliser l'investissement agricole, public et privé, matériel et immatériel

Le programme de mise à niveau des exploitations agricoles doit avoir pour objectif de redynamiser l'investissement agricole sous ces différentes formes : public et privé, matériel et immatériel. Derrière cet objectif, prédomine le constat d'une marginalisation croissante du secteur agricole dans l'investissement global, eu égard son importance économique en Tunisie. En effet, alors que le secteur contribue au cours des six dernières années à 12 % en moyenne du PIB, la part des investissements totaux n'y excède pas 7%¹⁶. En particulier, l'augmentation des investissements privés n'a pas compensé la diminution des investissements publics.

Les causes seraient à rechercher dans la faiblesse structurelle des taux de profit du secteur agricole comme dans la difficulté d'accès des entreprises du secteur au financement¹⁷. Ce diagnostic s'oppose néanmoins à d'autres points de vue considérant « *qu'il n'y a pas eu de réallocation des ressources au détriment de l'agriculture* »¹⁸, mais au risque d'une confusion entre investissement et transferts pour lesquels les logiques sont radicalement différentes.

Le programme de mise à niveau des exploitations agricoles devra donc s'accompagner d'un investissement conséquent dans le secteur agricole pour que celui-ci puisse devenir l'un des principaux moteurs d'une croissance inclusive et durable de la Tunisie dans les dix prochaines années¹⁹.

Par ailleurs, la question de l'équité dans la répartition des financements ou des avantages issus des ressources mises à disposition du secteur agricole a été soulevée. En effet, de façon récurrente, se pose le problème des inégalités d'accès aux financements mis à disposition du secteur et qui profiteraient d'abord à quelques propriétaires fonciers (produisant blé, lait et sucre) et aux régions côtières plutôt qu'aux petits exploitants et propriétaires²⁰.

Dans le prolongement des analyses engagées sur le projet-pilote, il s'agit enfin de remobiliser un investissement public capable de servir d'appui « catalytique », ou de levier, pour l'investissement privé et, en premier lieu, celui des exploitants agricoles et des acteurs agro-industriels positionnés en amont et en aval de la production agricole. Il s'agit également de ne pas se limiter à l'investissement matériel, mais bien de combiner investissement matériel et immatériel dans une logique globale de la mise à niveau des exploitations agricoles.

¹⁶ Voir la note préparatoire de l'Atelier n°1 élaborée par M. Chouchane dans le cadre de l'étude (cf. livrable n°3).

¹⁷ Cf. Centre d'investissement de la FAO, 2013 : *Tunisie, financement du secteur agricole*, Banque mondiale-FAO-AFD, 300 p. Le taux de financement bancaire du secteur est inférieur à 7 % et, compte-tenu des conditions d'accès, seuls deux agriculteurs sur dix auraient accès au crédit de campagne (cf. Daoud K., interview sur le blog FARM, 30 juin 2015). La réforme en cours dans le secteur de la microfinance se traduit par des résultats contrastés, avec un net repli des Associations de microcrédit refinancées par la BTS, principal acteur historiquement présent dans les régions marginales, et l'arrivée sur le marché d'opérateurs de microfinance plus ou moins investis dans le financement agricole et rural.

¹⁸ BafD, 2012, op. cit.

¹⁹ Par comparaison, on rappellera l'apport d'investissement conditionnant la réalisation des objectifs du Plan Maroc Vert estimé à 81 milliards de dirhams, soit 7,5 milliards d'euros (cf. Hajjaji, op. cit.).

²⁰ Banque mondiale, 2014, *La Révolution inachevée*, synthèse, 40 p. Pour une analyse ancrée dans la durée historique, voir les travaux de Hafedh Sethom (1992).

1.3. La stratégie d'intervention

1.3.1. Démarche et dispositifs de la mise à niveau des exploitations agricoles

a. Une approche globale, des dispositifs adaptés

Il est proposé de définir la mise à niveau des exploitations agricoles comme **le processus visant à accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles pour leur permettre d'atteindre rentabilité économique, durabilité sociale et soutenabilité environnementale**. Il s'agit d'investir directement dans ces dernières afin d'assurer un revenu décent de l'activité agricole, y maintenir un taux emploi compatible avec l'ensemble de l'économie et assurer la protection des ressources naturelles.

Concernant les exploitations à cibler, les ateliers ont confirmé l'hypothèse d'une approche centrée sur l'exploitation avec une vision principalement économique (plutôt que sociale). Néanmoins, compte-tenu des objectifs stratégiques abordés précédemment, cette approche doit s'articuler avec l'ouverture du programme à une large gamme d'exploitations agricoles, selon des modalités adaptées²¹ (cf. encadré).

Figure 2 : Quel ciblage des exploitations agricoles pour la mise à niveau ?

(source : synthèse de l'Atelier de concertation paritaire, Hammamet, 13 mai 2015)

Le ciblage reste ouvert à ce stade de l'étude mais compte tenu des orientations (approche inclusive), on peut proposer les trois types d'exploitations agricoles suivants²² :

- Exploitations agricoles regroupant les entreprises à fort potentiel de production sur les marchés nationaux et internationaux
- Exploitations familiales et patronales associées autour d'un produit/terroir ou d'une filière
- Exploitations familiales insérées dans une économie rurale diversifiée

Les activités identifiées en matière d'accompagnement direct, matériel et immatériel, des exploitations agricoles relèvent d'une expérience approfondie et diversifiée au niveau de l'Administration tunisienne comme l'illustrent les 33 programmes et projets recensés sur les dernières décennies. A partir de cette expérience, il s'agit désormais d'harmoniser et de mettre en cohérence ces différentes approches dans une démarche d'ensemble pilotée selon les nouveaux principes de la note d'orientation sectorielle appelant à redéfinir les relations entre administration et profession dans le développement du secteur.

En complément de cette approche, il convient d'insister sur le fait, dans le prolongement du processus pour l'actualisation concertée²³, qu'une politique agricole inclusive ne peut se réduire à un programme tel que celui de la mise à niveau des exploitations agricoles, même si les deux demeurent étroitement imbriqués. Elle ne peut qu'être la résultante d'un ensemble de mesures et d'actions impliquant les acteurs publics et privés ; traitant du foncier, de l'eau, des infrastructures, des aménagements territoriaux et de la gestion des ressources naturelles ; répondant aux enjeux de la formation professionnelle, du conseil technique et de l'appui à

²¹ Sachant qu'un seuil minimum (en termes de taux d'activité ou de chiffre d'affaires) sera à définir au niveau de l'exploitation agricole à laquelle il sera certainement nécessaire de conférer un statut.

²² En se basant sur les travaux de l'initiative World Agriculture Watch (FAO-Cirad) et, en Tunisie, de l'Onagri.

²³ MANAGRI-DGEDA/AFD, 2010 : *Note de politique agricole*, 11 p. & documents complémentaires.

l'installation de jeunes agriculteurs, de la recherche-développement en agriculture ; améliorant la structuration de la profession, l'accès au financement, l'organisation des filières et la gestion des marchés agricoles, la participation des populations rurales et la gouvernance du secteur, etc. Imbriqué à cette conception de la politique agricole, le programme de mise à niveau des exploitations agricoles devrait alors se décliner de façon opérationnelle selon trois grands principes, renvoyant aux objectifs stratégiques développés ci-dessus :

- Un premier **principe de justice** orienté sur le rééquilibrage de l'investissement en faveur de l'agriculture et du monde rural pris dans son ensemble, compte tenu des impacts attendus de l'ouverture commerciale sur les prix agricoles et les revenus issus des activités rurales ;
- Un deuxième **principe d'efficacité**, visant à recentrer les moyens techniques et financiers là où les effets attendus sont les plus significatifs, qu'il s'agisse d'amélioration dans les résultats technico-économiques des exploitations agricoles moins productives mais offrant des perspectives de viabilité²⁴, de création d'emplois durables ou de préservation des ressources naturelles ;
- Un troisième **principe d'équité**, compte tenu de l'enjeu du rééquilibrage attendu des appuis en faveur des territoires ruraux périphériques et des exploitations agricoles familiales de petite et moyenne taille.

Au final, quatre grands types de dispositifs centrés sur l'économie de l'exploitation agricole peuvent être rattachés à une démarche de mise à niveau adaptée aux caractéristiques et aux besoins des exploitations agricoles.

b. Les dispositifs accompagnant la pérennisation des petites exploitations dans les territoires vulnérables

Il s'agit, dans des zones particulièrement vulnérables (régions périphériques, zones de montagne, etc.), de soutenir des dispositifs construits sur la base d'une approche territoriale et mobilisant les acteurs locaux autour d'une vision commune sur le devenir du territoire.

Figure 3 : La mise à niveau des exploitations agricoles dans une démarche territoriale

- **Cibles** : petites exploitations agricoles peu capitalisées, main d'œuvre familiale, productivité faible, autoconsommation importante, pluriactivité (Type III)
- **Localisation** : territoires vulnérables (« régions périphériques rurales de l'intérieur »)
- **Moyens** : outils concessionnels articulés à une démarche d'appui-conseil : approche territoriale visant à la diversification des activités économiques rurales; valorisation des produits de terroir (y/c transformation artisanale); amélioration des circuits courts de commercialisation

Dans le contexte tunisien, ce type d'approche est actuellement en cours d'expérimentation ou de définition au niveau de projets ou programmes tels que l'initiative ENPARD promue par la DGEDA ou le « *Programme de gestion des ressources naturelles dans les territoires ruraux vulnérables* » en cours de formulation par la DGACTA. A l'échelle européenne, elle peut être utilement référée aux programmes européens tels que LEADER ou SAGARD.

²⁴ Rendement marginal décroissant de l'investissement...

c. Les dispositifs accompagnant la consolidation des petites et moyennes exploitations familiales

Il s'agit de consolider des exploitations agricoles familiales de taille petite et moyenne regroupées au sein d'une filière déterminée, qu'il s'agisse de l'approvisionnement du marché intérieur ou de produits d'exportation par l'intermédiaire d'une unité de collecte ou de transformation, qu'il s'agisse d'une initiative coopérative ou d'une entreprise agro-alimentaire organisant son approvisionnement au travers de contrats avec les producteurs.

Figure 4 : La mise à niveau des exploitations agricoles dans une démarche groupée

- **Cibles** : petites et moyennes exploitations agricoles de type familial, affectées par le différentiel de productivité et les prix (ouverture commerciale) mais présentant un potentiel en termes d'innovations et de productivité (Type II-)
- **Localisation** : ensemble du territoire national
- **Moyens** : outils concessionnels d'aides à l'agrandissement et/ou regroupement, incitations au regroupement pour faciliter l'accès au financement (désendettement, investissement bonifié), l'insertion économique et l'appui-conseil (SMSA, plateformes type centre de collecte de lait, autres ?)

On peut référer ce type d'approche à de nombreux projets filière en Tunisie (projet sur l'identité géographique ou l'agriculture durable de la DGEDA, PAMPAT, etc.) et, au-delà, aux modalités de mise en œuvre du Plan Maroc Vert, qu'il s'agisse d'agrégation autour d'entreprises agro-alimentaires (Pilier 1) ou de structures d'économie sociale (Pilier 2).

d. Les dispositifs accompagnant le perfectionnement des moyennes et grandes exploitations agricoles

Il s'agit, de structurer, pour des bénéficiaires (volontaires ou demandeurs) à même d'assurer la prise en charge significative de son cofinancement, d'un conseil de gestion permettant de définir un projet de perfectionnement de son exploitation agricole.

Figure 5 : La mise à niveau des exploitations agricoles dans une démarche de conseil à l'exploitation

- **Cibles** : moyennes et grandes exploitations pratiquant une agriculture d'entreprise (y compris familiale ou sociétaire) à destination des marchés nationaux et internationaux et engagée dans des trajectoires visant à améliorer leurs performances techniques et économiques (Type II+ & Type I)
- **Localisation** : ensemble du territoire, mais prédominantes dans les zones agricoles les plus favorisées
- **Moyens** : Dispositifs d'appuis non concessionnels (hormis mesures à impact agro-environnemental), conseils privés professionnalisés, financements adaptés aux contraintes de la production agricole

Ce type de démarche est en cours d'expérimentation en Tunisie dans le cadre de l'incubateur FINAGRI mis en œuvre par l'APIA et pour lequel un « changement d'échelle » pourrait être accompagné par le programme.

e. Les dispositifs accompagnant l'amélioration de la compétitivité à l'export des firmes agricoles insérées directement sur les marchés internationaux

Ce dispositif correspond essentiellement au prolongement du projet-pilote, revu et corrigé à partir des conclusions de l'évaluation établies dans le livrable n°1.

Figure 6 : La mise à niveau des exploitations agricoles dans une démarche d'appui à la compétitivité à l'export

- **Cibles** : L'ensemble des exploitations de niveaux I et II dont les productions sont écoulées sur les marchés internationaux
- **Localisation** : ensemble du territoire
- **Moyens** : Dispositifs d'appui plus ou moins concessionnels (suivant le type d'exploitations) portant sur ces processus de normalisation, de traçabilité, d'amélioration de la qualité des produits

Se pose la question du maintien d'un accompagnement spécifique à ce niveau et de son ancrage afin d'éviter le découplage des investissements matériels et immatériels ainsi que l'isolement institutionnel qui a été mis en évidence suite à l'évaluation du projet-pilote.

1.3.2. Une gouvernance reposant sur la concertation et le partenariat entre Etat et producteurs

Un tel programme structuré sur un ensemble de dispositifs complémentaires tels que précédemment décrits doit être organisé selon une gouvernance renouvelée, reprenant les principes de concertation et de partenariat entre Etat et producteurs énoncés dans la note d'orientation établie par le Ministère (« *des bases de coopération solide entre l'administration et la profession qui valorisera le rôle des organisations professionnelles et de la société civile dans le développement du secteur* »). Cette gouvernance à co-construire entre le Ministère et les organisations professionnelles agricoles peut se décliner à plusieurs niveaux :

- A l'échelle nationale, au travers d'une structure de concertation, voire d'une agence à la gouvernance mixte dédiée au pilotage global du programme et de ses ressources. S'y pose la question de la représentativité des organisations professionnelles agricoles à y associer ainsi que la possibilité de l'élargir à d'autres composantes de la société civile (associations de protection de l'environnement par exemple) ;
- Au niveau des régions, au travers d'une organisation (comité ou entités telles que les chambres d'agriculture) assurant la concertation sur le développement agricole régional et responsabilisés dans le pilotage des dispositifs territoriaux et d'appui aux filières agricoles ;
- Au niveau local, dans la gestion des dispositifs et le soutien à l'émergence de nouveaux instruments (du type, par exemple, partenariat public-producteurs, contrats tripartites, etc.).

1.3.3. La « mise à niveau » des services et du cadre institutionnel

Cette composante, qui n'avait pas été mise en œuvre dans le cadre du projet-pilote, apparaît désormais incontournable à l'ensemble des acteurs pour assurer la réussite du programme. Elle correspond à l'orientation stratégique n°1 de la vision concertée visant à « *améliorer le cadre institutionnel et la coordination des acteurs* ». Sa concrétisation relève de plusieurs niveaux emboîtés :

- Le premier est celui de la restructuration du Ministère dans son ensemble. Son analyse rentre difficilement dans la définition du programme. Mais un levier stratégique peut être assuré par l'accord de jumelage qui doit se mettre en place avec les ministères homologues français et italiens dans le cadre européen constitué par le Programme d'appui à l'accord d'association et à la transition ainsi que celui de l'initiative ENPARD. Son objectif est notamment d'accompagner le ministère en organisant le réseau de compétences de ses structures et en renforçant les capacités de ses agents.
- Le deuxième niveau à prendre en compte est celui de la création de nouvelles structures qui seraient jugées nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre du programme. Parmi les hypothèses soulevées, on retiendra à ce stade celle d'une agence dédiée au pilotage du programme de mise à niveau des exploitations agricoles, sur le modèle des bureaux de mise à niveau dans d'autres secteurs (industrie, services ou tourisme). A l'échelle régionale, l'intérêt de reconsidérer l'expérience des chambres d'agriculture comme support au pilotage et à la cogestion des dispositifs régionaux a également été souligné. De fait, ces créations, si leur intérêt est confirmé, doivent s'inscrire dans une mise en œuvre par étape. Elles ne peuvent s'envisager comme des préalables au démarrage de la première phase du programme ; ce qui risquerait de retarder d'autant la mise en œuvre de ce dernier.
- Enfin, la définition juridique et réglementaire de nouveaux outils contractuels à même de faciliter le partenariat entre pouvoirs publics et producteurs a également été mentionnée (partenariat public-producteurs) et peut s'avérer nécessaire en complément des activités du programme.

1.4. Renforcer la durabilité du développement agricole et la gestion des ressources naturelles

Comme évoqué, les performances sur lesquelles « mettre à niveau » les exploitations tunisiennes ne peuvent plus s'appréhender uniquement d'un point de vue économique, et encore moins financier, compte tenu de la situation des ressources naturelles. Il s'agit donc, dans le programme de mise à niveau des exploitations agricoles, d'aborder cette question par la complémentarité avec les enjeux de gestion raisonnée de la ressource en eau et de prendre en compte cette dimension dans la conception des outils et des dispositifs du programme.

1.4.1. Complémentarité à établir avec la stratégie pour le développement de l'agriculture irriguée

Il n'a pas été réalisé de diagnostic spécifique sur la question de l'eau agricole dans les travaux antérieurs, mais la tension existante sur la ressource (« *pays sous stress hydrique* ») ainsi que les éléments de bilan disponibles²⁵ suffisent à révéler l'enjeu de cette dimension environnementale. Le ministère de l'agriculture « *conscient de la problématique de la mise en valeur agricole des périmètres et de la productivité des exploitations utilisatrices de l'eau* »²⁶ a engagé un processus de préparation d'une nouvelle stratégie pour le développement de l'agriculture irriguée, stratégie qui pourrait être appuyée par l'AFD, l'Union européenne et la Banque

²⁵ Voir par exemple Ben Salah M., n.p. « Qu'avons-nous fait de notre or bleu pour notre agriculture ? », article de presse.

²⁶ Voir Aide-mémoire de la mission AFD de mai 2015.

mondiale à partir de 2016. Il s'avère donc essentiel que le programme de mise à niveau des exploitations agricoles s'articule étroitement à cette stratégie et que sa formulation s'inscrive en étroite complémentarité avec cette dernière.

1.4.2. Intégrer des mécanismes de promotion de l'agriculture durable, d'incitation à la prise en compte des enjeux environnementaux, d'adaptation au changement climatique

Si la définition « large » de la mise à niveau des exploitations agricoles proposée est retenue pour la formulation du programme, ce dernier devra intégrer les éléments suivants :

- **La définition d'un référentiel d'agriculture durable.** Comme cela est régulièrement signalé, l'agriculture comme le développement durable ne fait pas l'objet d'une acception homogène. Selon les approches et la pondération des critères retenus, il n'est pas rare de déboucher sur des modèles de production agricoles différents, voire contradictoires entre, par exemple, baisse de l'intensification des systèmes de production (contraintes environnementales) et augmentation de la productivité des surfaces, du travail ou de la production (enjeux alimentaires et sociaux...).
- **La définition d'incitations pour la prise en compte des enjeux environnementaux.** En effet, s'agissant d'externalités liées au caractère multifonctionnel de l'agriculture, il est essentiel que ces enjeux soient pris en charge « hors mécanisme de marché » (prix).
- **L'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique.** Afin de favoriser leur adaptation aux conséquences du changement climatique, le programme de mise à niveau des exploitations agricoles peut s'avérer un instrument approprié pour la résilience du secteur face aux effets du changement climatique attendu dans les années à venir (stratégie d'adaptation).

1.4.3. Soutenir les approches territoriales intégrant les enjeux écologiques, notamment dans les zones vulnérables

Enfin, l'accent mis sur la dimension environnementale peut pousser à soutenir, dans les zones rurales les plus vulnérables, les approches territoriales intégrant les enjeux écologiques qui ne sont possibles à raisonner qu'à une échelle plus large que l'exploitation agricole (bassin versant ou terroir par exemple). Dans ce type d'approche, il s'agit de concilier et conjuguer le développement économique des territoires avec la gestion rationnelle et durables des ressources naturelles vulnérables (sol, eau, forêt) et une meilleure gouvernance du développement territorial. Souvent, pour les exploitations agricoles, il s'agit d'une part d'identifier des systèmes d'activités viables plus diversifiés que l'activité agricole uniquement et, d'autre part, de valoriser les services écosystémiques qui sont réalisés. De nouvelles approches sont en cours de définition par le Ministère²⁷ pour ce type de dispositif intégrant les démarches territoriales.

²⁷ Etude de faisabilité du programme de gestion des ressources naturelles dans les territoires ruraux vulnérables en Tunisie (DGACTA).

1.5. Développer un environnement favorable à l'investissement

Un programme de mise à niveau des exploitations agricoles n'a de sens que dans le cadre de la relance d'un investissement public significatif et « catalytique » de l'investissement privé, à commencer par celui des agriculteurs et des acteurs des filières agricoles qui les accompagnent. Pour cela, une réflexion doit être menée sur la création ou le renforcement des conditions favorables à cet investissement, c'est-à-dire à même de susciter la mobilisation des fonds à la hauteur des enjeux du programme et d'assurer l'efficacité de l'investissement associé à ces financements. Les thèmes qui ont été mentionnés concernent le foncier, l'investissement et l'accès au financement ainsi que, plus largement, les services d'appui à l'agriculture. D'autres enjeux concernant les organisations et leur fonctionnement (SMSA, interprofessions) ont également été évoqués.

1.5.1. La mobilisation du foncier agricole

Compte tenu du fractionnement continu des exploitations agricoles et des attentes sociales exprimées sur le sujet, de nombreux interlocuteurs suggèrent d'intégrer au programme un volet foncier dès sa mise en œuvre. L'enjeu n'est pas seulement d'encourager au remembrement (censé accompagner le développement de la motorisation) mais d'amorcer des réformes foncières susceptibles de renforcer l'émergence d'exploitations agricoles viables et efficaces au regard des orientations de la politique agricole.

Les travaux des deux premières phases de l'étude ne permettent pas, à ce stade, de formuler des orientations précises sur ce sujet, particulièrement sensible et complexe, mais les principaux axes qui ont été évoqués à ce stade en matière de foncier lié à la mise à niveau des exploitations agricoles sont la réaffectation des terres domaniales, le développement des prêts fonciers et l'installation des jeunes agriculteurs et, enfin, la sécurisation des terres agricoles et des baux (statut du fermage).

1.5.2. L'incitation aux investissements dans l'agriculture

Deux éléments sont à prendre en compte à ce niveau en lien avec les orientations développées par la DGFIOF et l'APIA.

- Le premier est celui de la fiscalité, la TVA et les exonérations fixées autour de l'activité agricole pour lesquelles existent de nombreuses revendications de la part des organisations professionnelles agricoles.
- Le second correspond au code d'investissement, lui-même en pleine refonte et pour lequel il s'agira de veiller à la cohérence entre les modalités générales des encouragements à l'agriculture et les orientations retenues pour le programme de mise à niveau des exploitations agricoles (incitations suivant les régions, la taille des exploitations, l'organisation de la filière et les types d'investissement, le couplage de l'investissement matériel et immatériel, etc.).

1.5.3. Accès aux services financiers (crédit et assurance agricole)

Plusieurs activités peuvent être envisagées dans ce volet destiné à relayer le financement public par l'accès des exploitations agricoles aux services financiers. Parmi celles qui ont été mentionnées, on peut évoquer :

- Le soutien à certaines innovations bancaires à même d'élargir l'accès au-delà des contraintes de garanties basées sur le foncier. Il semblerait par exemple que la BNA soit en cours d'expérimentation de contrats-tripartites articulant le financement de l'exploitation agricole à la sécurisation de la mise en marché de ses produits par l'intermédiaire d'une structure de collecte (entreprises agro-alimentaires) à l'aval de l'exploitation.
- L'articulation à promouvoir avec la microfinance (couplage entre financement et dispositifs d'accompagnement ; bonification des taux pour les actions s'inscrivant dans le programme de mise à niveau des exploitations agricoles, etc.).
- L'appui à l'émergence d'un dispositif de mesofinance adapté à l'investissement dans l'agriculture familiale.
- Le soutien aux expérimentations dans le domaine de l'assurance agricole (DGFIOP).

1.5.4. Autres services

Il s'agit en particulier, d'améliorer cette fourniture de biens et services au niveau de :

- La distribution des intrants, les services agricoles et la fourniture de matériaux génétiques (plants et races améliorées) auprès des producteurs ;
- La recherche appliquée sur le terrain et adaptée au développement agricole durable ainsi qu'un dispositif de formation agricole renouvelé ;
- L'infrastructure et la logistique (laboratoires, etc.) en articulation avec le renforcement des filières agricoles productives et de qualité.

1.6. Cohérence du programme avec les politiques

La formulation du programme de mise à niveau des exploitations agricoles n'a de sens que si elle s'articule en cohérence avec différents cadres de politiques : politique agricole, politique commerciale, code de financement et plan quinquennal.

1.6.1. Cohérence avec les orientations de politiques agricoles

La prise en compte des premiers éléments disponibles au niveau de la note d'orientation conforte un certain nombre d'éléments développés dans le présent argumentaire :

- La priorité du développement agricole est clairement affichée autour de la sécurité alimentaire ; ce qui devrait se traduire par des aménagements dans la politique commerciale et les négociations autour de la libéralisation des échanges internationaux.
- Les orientations confirment clairement le repositionnement de l'agriculteur et de l'appui à l'exploitation agricole au centre du processus de développement et, donc, font de la mise à niveau des exploitations agricoles l'un des vecteurs centraux de cette politique.

- Enfin, les orientations déclarent promouvoir une nouvelle vision de la gouvernance du secteur agricole et constituer les bases d'une coopération solide entre l'administration et la profession valorisant le rôle des organisations et de la société civile dans le développement du secteur ; ce qui limite donc pour l'implication des organisations professionnelles dans le pilotage du programme de mise à niveau des exploitations agricoles.

1.6.2. Cohérence avec les politiques commerciales

Compte tenu de « l'arrimage » de l'économie tunisienne à l'Union européenne, il semble difficile de ne pas intégrer les implications des négociations en cours autour de l'ALECA pour la formulation du programme de mise à niveau des exploitations agricoles. Les différents éléments développés dans le présent argumentaire font état des opportunités et des menaces sur la mise à niveau des exploitations agricoles en lien avec la relance des négociations sur la libéralisation des échanges avec l'Union européenne. Deux niveaux sont à appréhender en matière de cohérence entre le programme de mise à niveau des exploitations agricoles et les négociations commerciales :

- Le premier niveau, d'amplitude stratégique, correspond à l'orientation générale des accords d'ouverture commerciale qui doivent intégrer les contraintes structurelle du secteur et la volonté politique des autorités tunisiennes de mettre en avant les enjeux de sécurité alimentaire. Il serait en particulier particulièrement dommageable au futur du secteur agricole en Tunisie d'accélérer l'ouverture commerciale sans s'être donné ni le temps ni les moyens d'une véritable convergence entre les secteurs agricoles entre la Tunisie et les différents pays de l'Union européenne, notamment ceux du pourtour méditerranéen.
- Le second niveau, plus opérationnel, correspond à la définition des modalités et des instruments de la mise à niveau des exploitations agricoles. A ce sujet, il sera nécessaire de veiller, dans la formulation du programme, à la compatibilité des instruments de soutien aux exploitations agricoles avec les règles de l'accord commercial et, notamment, le découplage des appuis matériels et immatériels pour la mise à niveau des exploitations agricoles.

1.6.3. Inscription des instruments de la mise à niveau dans le nouveau code de financement

Le Gouvernement tunisien a engagé un important travail de refonte de son code d'investissement dont les premières versions sont en cours de présentation. Il est particulièrement important, dans la formulation du programme, de s'assurer de la bonne inscription des instruments de la mise à niveau des exploitations agricoles dans le nouveau code de l'investissement et ce, de façon intégrée. En effet, le découplage constaté lors du projet-pilote entre investissement matériel et investissement immatériel s'est avéré particulièrement inapproprié et est apparu comme un facteur de blocage de la mise à niveau des exploitations agricoles.

1.6.4. Articulation avec les priorités du quinquennat

S'il s'agit d'envisager un programme à dix ans (2025) pour une stratégie amenée à s'étendre, à l'instar de la politique agricole commune européenne, sur plusieurs décennies, l'enjeu essentiel de la troisième phase est de formuler sur la base des orientations retenues, une

première phase à 5 ans. Cette phase devrait s'insérer dans le volet agricole du prochain plan quinquennal défini sur la période 2016-2020.

1.7. Priorités à approfondir pour la phase 3 de l'étude

Un certain nombre de priorités sont à établir pour la formulation et le démarrage de la première phase.

1.7.1. Questions à traiter

Parmi les questions sur lesquelles doit se positionner le Ministère pour la suite de l'étude :

- Compte tenu de l'amplitude du programme de mise à niveau des exploitations agricoles, la phase 3 doit recentrer le travail de formulation sur un nombre limité de dispositifs et de volets d'accompagnement en matière de mise à niveau des exploitations agricoles. Toute incertitude à ce niveau serait de nature à diluer l'exercice et réduire la capacité de l'étude à élaborer un dossier opérationnel et bancable à l'échéance de 2016. Se pose donc la question sur quel(s) dispositif(s) prioritaire(s) axer la formulation de la première phase ?
- Les évolutions institutionnelles évoquées en lien avec la mise à niveau des exploitations agricoles (agence dédiée, chambres d'agriculture régionales d'une part, mise à niveau des services d'appui d'autre part) ne pourront pas être mises en œuvre de façon immédiate. Il s'avère donc nécessaire de concevoir la première phase selon un ou plusieurs dispositifs propres dont il faut définir à la fois la gouvernance et les actions immédiates en matière de renforcement des services du ministère. Là aussi, quelles sont les hypothèses de travail²⁸ et les priorités définies par le Ministère en lien avec le démarrage de la phase 3 de l'étude ?
- Enfin, quelles priorités faut-il intégrer à la formulation de la première phase en matière de prise en compte de la soutenabilité environnementale, de promotion d'un cadre favorable à l'investissement et d'approfondissement en matière de cohérence des politiques agricoles et commerciales ?

1.7.2. Organisation du contenu et du déroulement de la phase 3 de l'étude

Pour la mise en œuvre de la phase 3 de l'étude, le calendrier suivant a été précisé :

- Note d'orientation du programme : début juillet 2015
- COPIL sur la Note d'orientation..... 9 septembre 2015
- Atelier de concertation sur les priorités de la phase 3 : 1^{er} octobre 2015
- Plan d'action détaillé pour la première phase du programme : Fin octobre 2015

Afin de calibrer les activités de la phase 3, il est rappelé qu'un volume de travail de 40 h/j a été inscrit pour la formulation du programme.

²⁸ Par exemple, pour assurer la représentativité des organisations professionnelles dans le dispositif de pilotage ou pour y insérer plus largement des organisations de la société civile (organisations de promotion de l'environnement par exemple).



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



Comité de Pilotage n°3

Etude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles en Tunisie

Argumentaire programme et scénarios, 9 septembre 2015 - IRAM-AGER



AGER
iram

1

Plan de la présentation

I	L'agriculture tunisienne
II	Les objectifs de la stratégie du programme de mise à niveau des exploitations agricoles
III	La stratégie d'intervention
IV	Durabilité du développement agricole et de la gestion des ressources naturelles
V	Environnement de l'investissement
VI	La cohérence du programme avec les politiques
VII	L'organisation de l'étude de faisabilité

AGER
iram

2

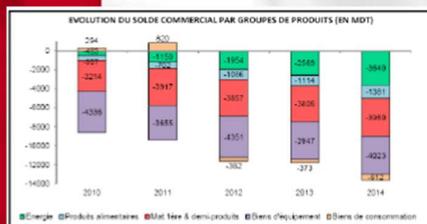
1. Enjeux du secteur agricole
2. Contraintes du secteur agricole
3. Typologie des exploitations



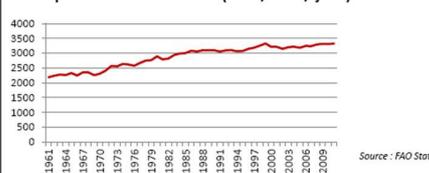
1. Enjeux du secteur agricole

- Caractéristiques (SAU, accès à l'eau, production agricole et cheptel)
- Enjeux alimentaires
- Enjeux économiques (PIB et balance commerciale)
- Enjeux sociaux (population rurale et emploi)

Source :
Agrimon
de &
IRAM-
AGER

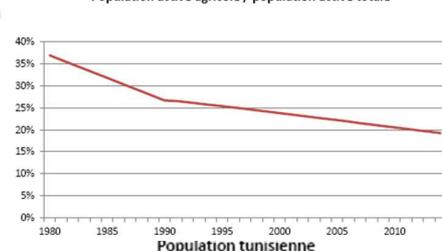


Disponibilité alimentaire (Kcal / hab / jour)

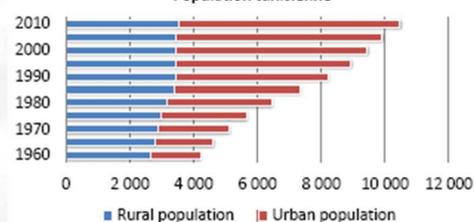


Source : FAO Stat

Population active agricole / population active totale

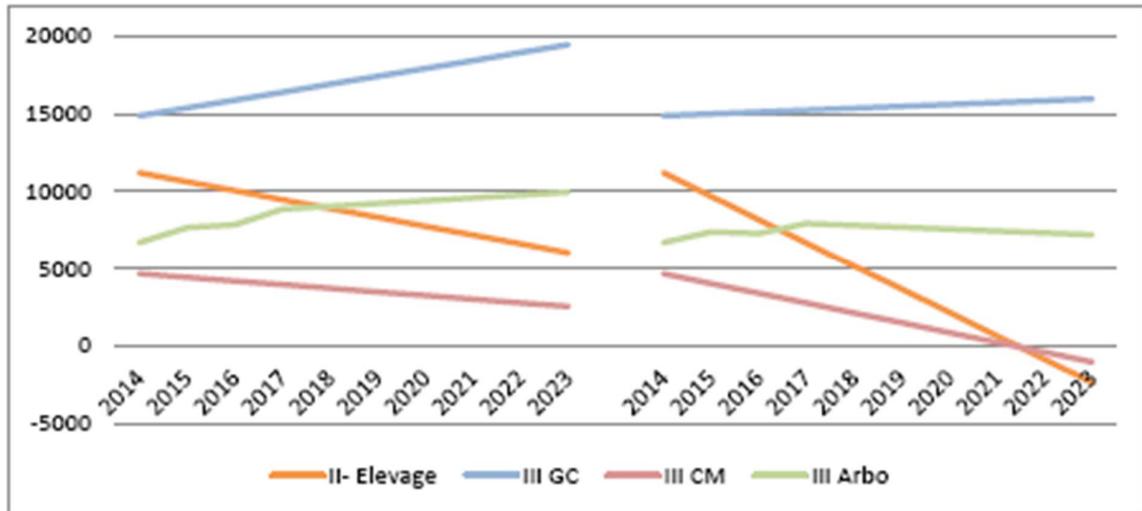


Dépendance nette (% du total annuel de calories)



1. Enjeux du secteur agricole

Effet du ciseau des prix dans l'évolution des revenus



Source :
Scénario
IRAM-
AGER

AGER

iram

2. Contraintes du secteur agricole

- Fracture territoriale et déséquilibre en termes d'emplois
- Marginalisation progressive dans le modèle de développement
- Risques et vulnérabilité environnementale
- Problèmes structurels en matière de foncier, d'organisation et d'institutions



AGER

iram



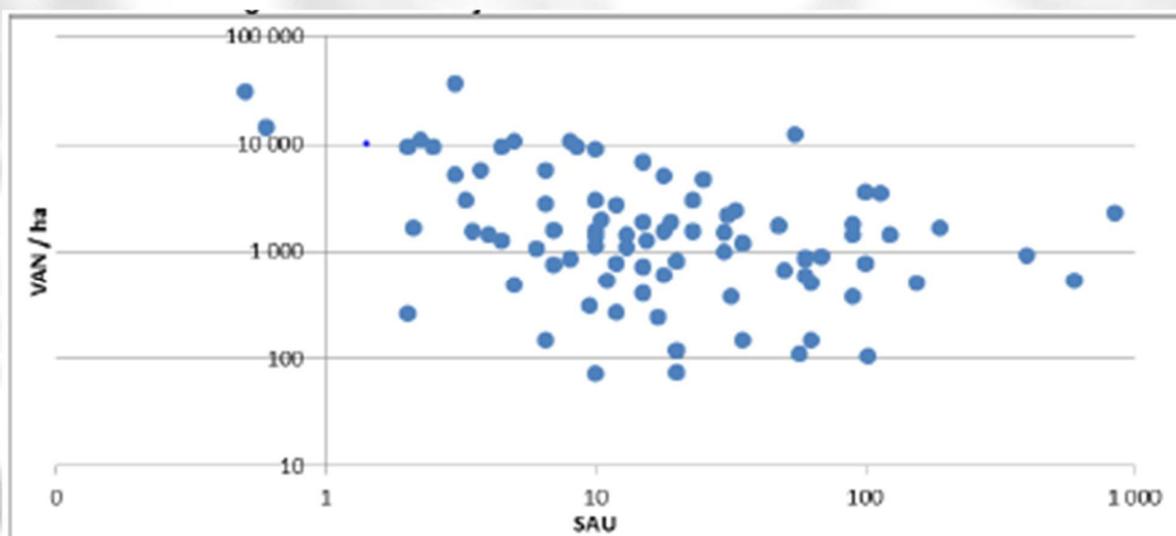
Type I : Moyennes et grandes exploitations pratiquant une agriculture d'entreprise. Ces exploitations (publiques ou privées) font recours à la main d'œuvre salariée et ont des systèmes de gestion moderne et performante. Le statut juridique peut être sous forme de société anonyme ou autre. Selon le statut du foncier, on peut distinguer deux sous-types : la) capital foncier privé ; lb) : capital foncier public.

Type II+ : Moyennes et grandes exploitations à capital familial pratiquant une agriculture patronale (avec salariés) à destination des marchés nationaux et internationaux et engagée dans des trajectoires visant à améliorer leurs performances techniques et économiques. Le chef d'exploitation est principalement dans le management de l'exploitation (RH, comptabilité, achat-vente...), il peut être très impliqué dans l'exploitation ou au contraire plus en retrait. Le travail « à la ferme » est essentiellement réalisé par une main d'œuvre salariée permanente et/ou temporaire. Le travail peut également être familial mais il est alors majoritairement mécanisé. L'exploitant, ou plus souvent son/sa conjoint-e peut avoir une activité extra-agricole, généralement un emploi qualifié.

Type II- : Petites et moyennes exploitations agricoles de type familial, plus ou moins fragilisées par le différentiel de productivité et l'évolution des prix (ouverture commerciale) mais présentant un potentiel en termes d'innovations et de productivité. Le chef d'exploitation assure une partie du travail à la ferme, aidé ou non par des travailleurs familiaux ou salariés (notamment dans les cultures intensives en travail comme les cultures maraîchères).

Type III : Petites exploitations agricoles peu capitalisées à main d'œuvre familiale (ou salariée temporaire pendant les pics de travaux), productivité faible, autoconsommation importante, pluriactivité.

Enquête : Pas de productivité surface (VAN/Ha) supérieure pour les grandes exploitations



1. Contribuer à la croissance et l'emploi
2. Accompagner le rééquilibrage des territoires ruraux
3. Augmenter la production agricole durable
4. Renforcer la sécurité alimentaire
5. Améliorer la balance agricole et augmenter les exportations
6. Mobiliser l'investissement agricole

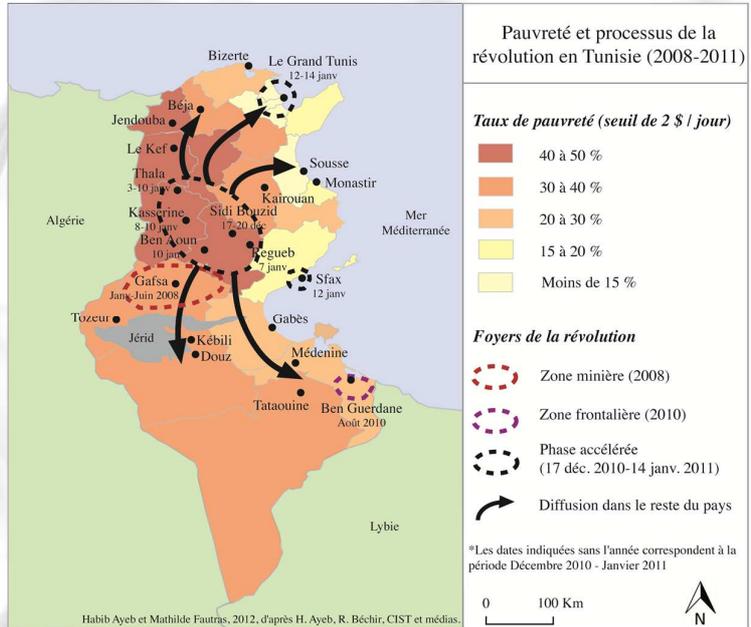


1. Contribuer à la croissance et l'emploi

- Par l'augmentation du revenu agricole et la reproduction élargie d'une large part des exploitations agricoles (suppose l'attractivité du réinvestissement dans le secteur)
- Programme doit être attractif dans les types d'exploitation et les filières les plus intensives en matière de VA et d'emplois

2. Accompagner le rééquilibrage des territoires ruraux

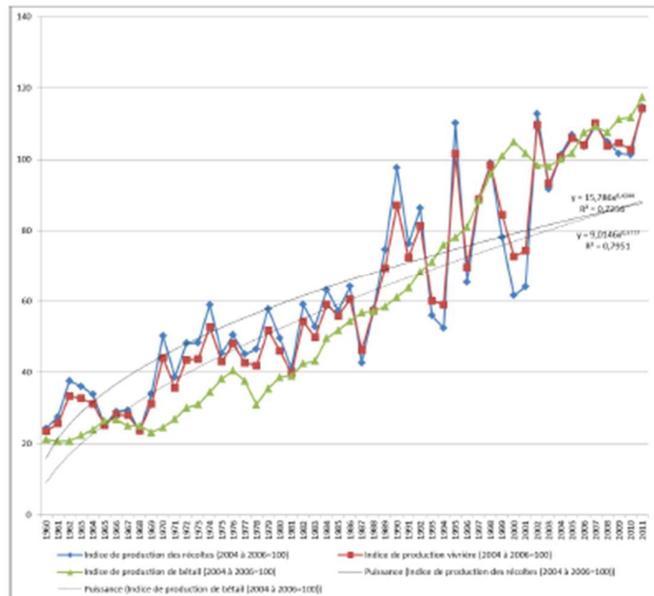
- Accent à mettre sur les régions du centre-intérieur en fonction des filières, de l'organisation et de la mise en œuvre



3. Augmenter la production agricole durable

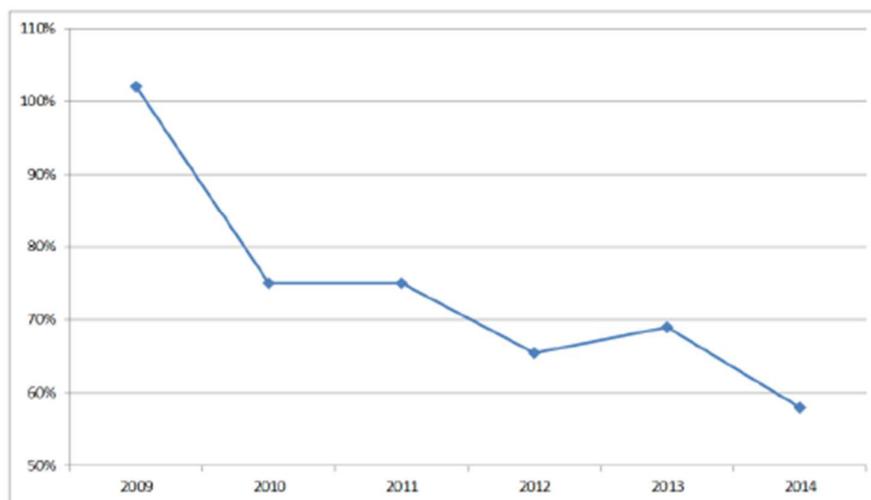
- Production et valorisation des produits dans une perspective d'agriculture durable

Figure 7 : Evolution indiciaire du secteur agricole en Tunisie (1960-2011)
(source : à partir des données Banque Mondiale, Indicateurs de développement dans le monde)



4. Renforcer la sécurité alimentaire

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de couverture alimentaire	102%	75%	75%	65,40%	69%	58%



Source :
Livrable
2
IRAM-
AGER



iram

5. Améliorer la balance agricole et augmenter les exportations

L'impact de la libéralisation commerciale

	Revenu 2014	Variation à 10 ans			Variation à 10 ans		
		Scénario A	Sc. A + Libéralisation	Impact libéralisation	Scénario B	Sc. B + Libéralisation	Impact libéralisation
II+ GC	409 029	21%	-31%	-52	-6%	-52%	-46
II+ CM	103 634	-2%	20%	22	-63%	-45%	18
II+ Arbo	96 760	-25%	88%	113	-84%	13%	97
II+ Elevage	345 480	33%	22%	-11	4%	-6%	-10
II- CM	60 416	9%	75%	66	-38%	18%	57
II- Elevage	11 186	-46%	18%	64	-121%	-67%	54
III GC	14 856	31%	-20%	-51	7%	-37%	-44
III CM	4 633	-46%	104%	150	-123%	6%	129
III Arbo	6 694	49%	108%	60	7%	61%	53

Source :
Scénario
IRAM-
AGER

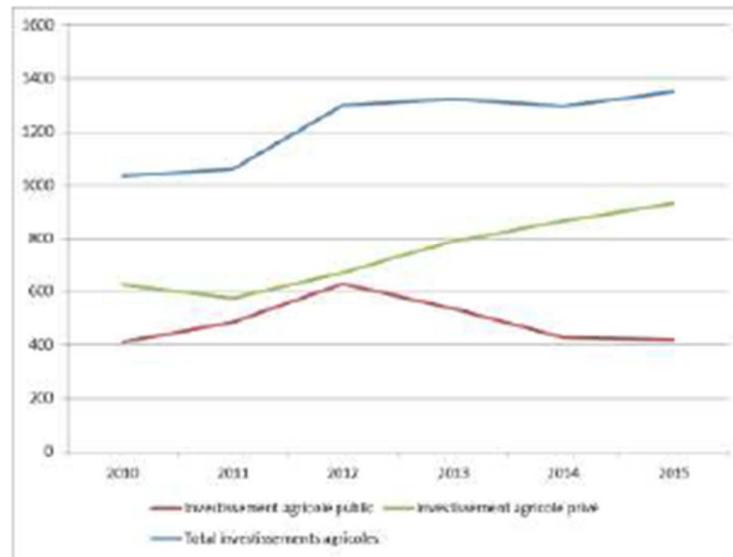


iram

6. Mobiliser l'investissement agricole

Figure 3 : Evolution de l'investissement agricole en Tunisie (en MDT)

(source : données présentées par A. Chouchane, Livrable n°3)

Source :
IRAM-
AGER

AGER

iram

La stratégie d'intervention

1. Démarche de la mise à niveau des exploitations agricoles
2. Les dispositifs proposés
3. Gouvernance et partenariat du programme
4. La "mise à niveau" des services et du cadre institutionnel

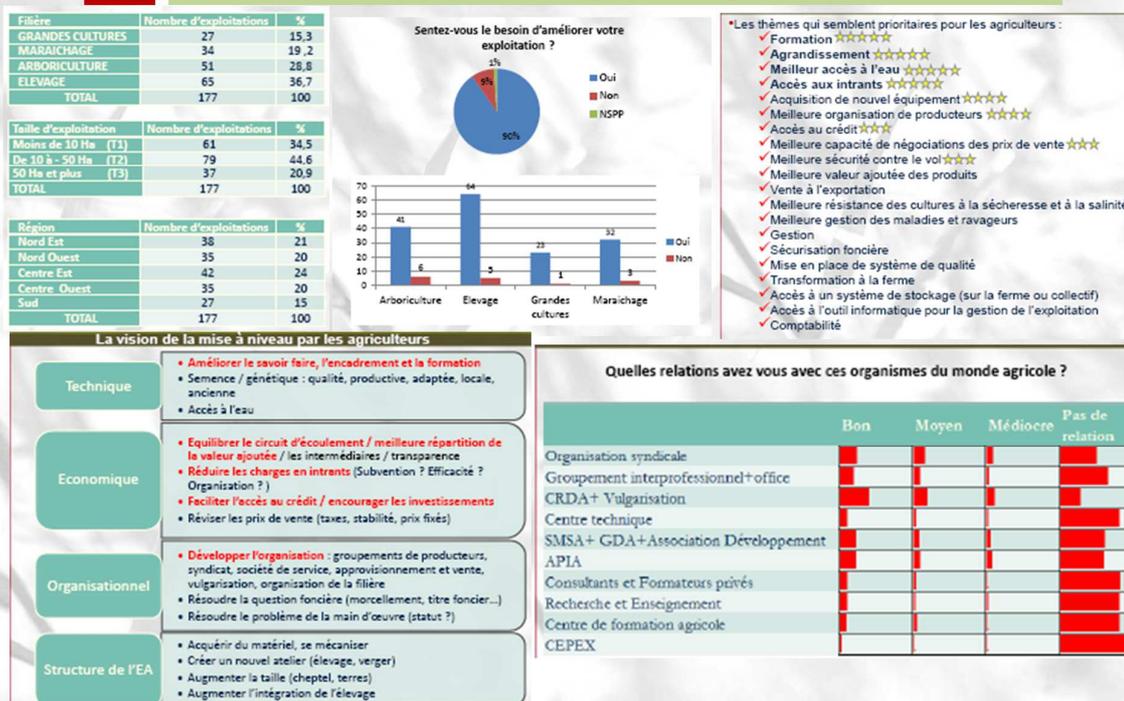


AGER

iram

III La stratégie d'intervention

1. Démarche de la mise à niveau des exploitations agricoles



Source :
Enquête
IRAM-
AGER



17

III La stratégie d'intervention

1. Démarche de la mise à niveau des exploitations agricoles

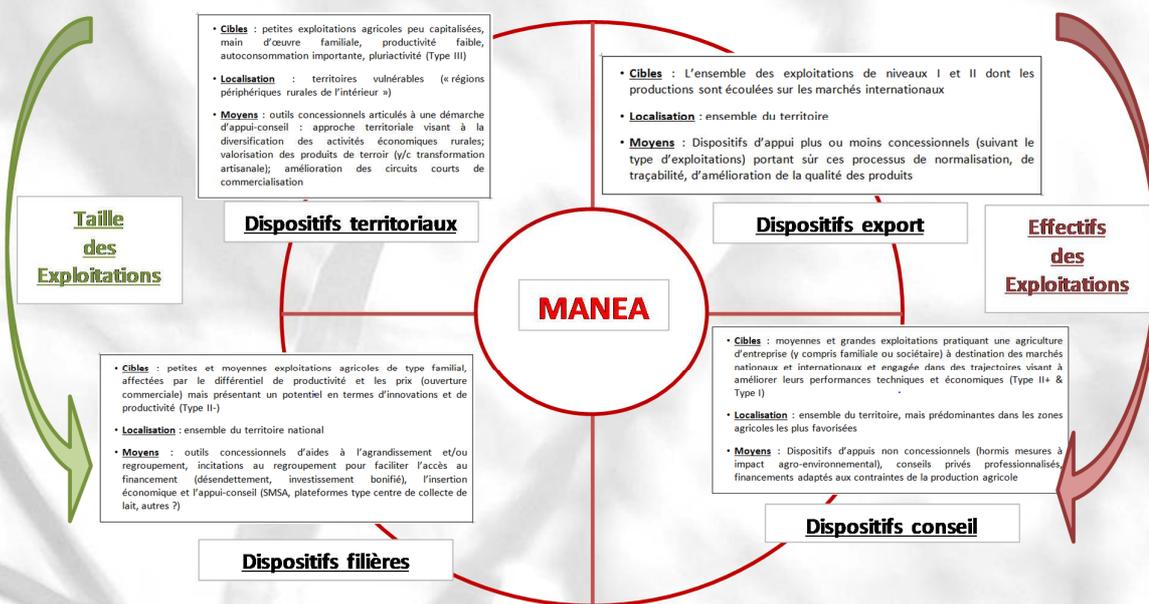
- La MANEA = « démarche visant à accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles pour leur permettre d'atteindre rentabilité économique, durabilité sociale et soutenabilité environnementale » (i.e. sous-entend la perspective d'agriculture durable et la reproduction élargie)
- Processus inscrit dans la vision de l'actualisation concertée de la politique agricole, résultant d'un ensemble de mesures et d'actions impliquant acteurs publics et privés, traitant du foncier, de l'eau, des infrastructures, des aménagements et de la GRN, répondant aux enjeux de la formation professionnelle, du conseil, de la RD, améliorant l'accès au financement, à l'organisation des filières et la gestion des marchés, la participation et la gouvernance. Et ce, selon 3 grands principes:
 - Principe de justice** : rééquilibrage en faveur de l'agriculture et du monde rural pour compenser les impacts de l'ouverture commerciale
 - Principe d'efficacité** : rééquilibrage des ressources là où le plus d'impact attendus, économiques, sociaux et environnementaux
 - Principe d'équité**: rééquilibrage en faveur des territoires vulnérables et des exploitations familiales petites et moyennes

Source :
Enquête
IRAM-
AGER



18

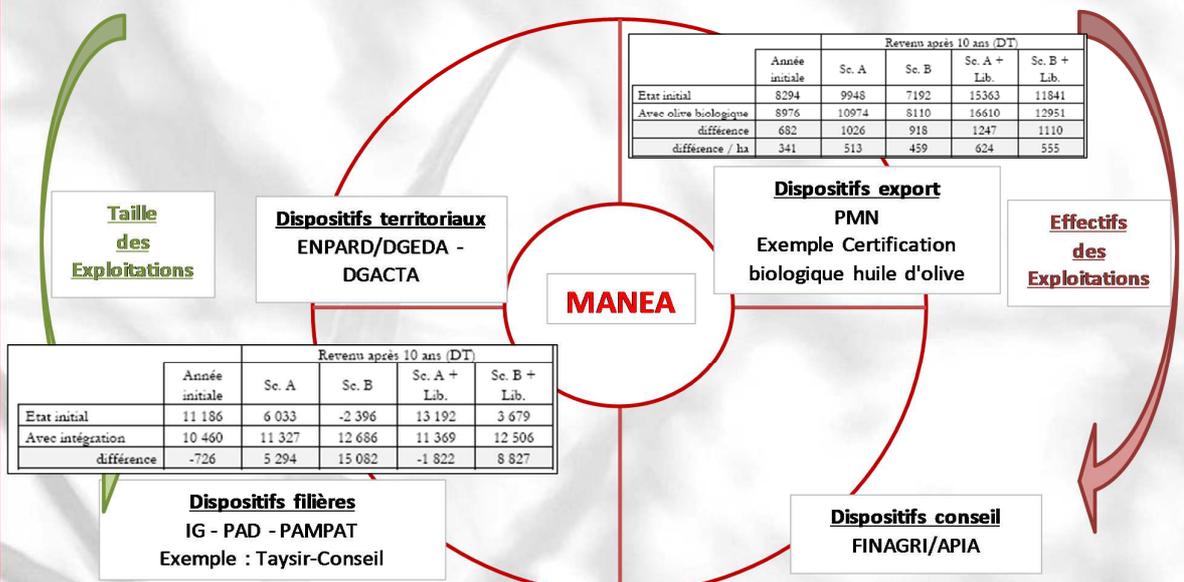
2. Les dispositifs proposés



Source : Livrable 4 IRAM-AGER



2. Les dispositifs proposés



Source : Scénario IRAM-AGER



Comment harmoniser le pilotage concerté de plusieurs dizaines de dispositifs au sein du ministère et des organismes sous tutelle en lien avec la profession ?

3. Gouvernance et partenariat du programme

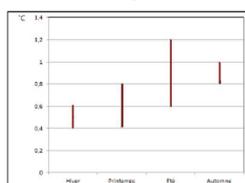
- « des bases de coopération solide entre l'administration et la profession qui valoriseront le rôle des organisations professionnelles et de la société civile dans le développement du secteur » (Note d'orientation)
- Hypothèse d'une gouvernance à co-construire entre ministère et organisations professionnelles :
 - **Echelle nationale** : structure de concertation, voire une agence à terme ? Comment organiser la représentativité des OPA et quelles composantes de la société civile y associer ?
 - **Echelle régionale**: structure de concertation, voire à terme émergence de nouvelles organisations (chambres d'agriculture) ?
 - **Echelle locale** : quelle dispositif et quels instruments nécessaires à développer ?

4. La "mise à niveau" des services et du cadre institutionnel

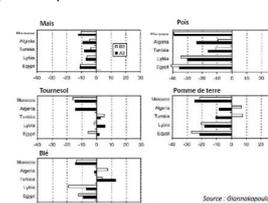
- **Restructuration du ministère** : quelles priorités intégrer dans la formulation du programme et quelles articulations avec l'accord de jumelage ENPARD ?

1. Complémentarité avec la stratégie pour l'agriculture irriguée
2. Intégrer des mesures agri-environnementales et d'adaptation au changement climatique
3. Soutenir les approches territoriales dans les zones vulnérables

Augmentation moyenne de la température en Méditerranée (comparaison 1950/1980 et 1990/2003)

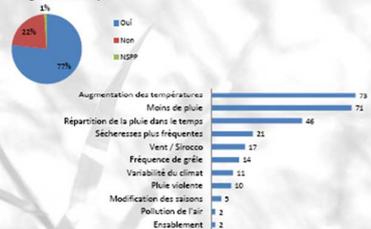


Impacts sur la productivité des cultures



Source : Giannakopoulos et al. 2009

Sentez-vous les effets du changement climatique ?



Avez-vous conscience de l'impact des pratiques agr. sur l'environnement ?

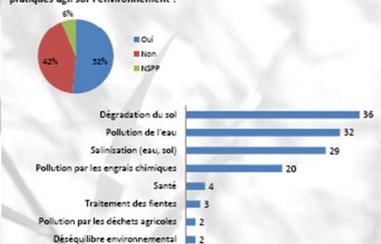


Figure 15 : Résultats de la diversification pour l'exploitation II+ GC

	Initial	Revenu après 10 ans (DT)			
		Sc. A	Sc. B	Sc. A + Lib.	Sc. B + Lib.
Initial	409 029	496 940	384 839	297 662	211 285
Avec légumineuse	353 244	422 340	322 796	277 284	196 453
différence	55 785	74 600	62 043	20 378	14 832
différence / ha	797	1 066	886	291	212
Avec lég + reliquat N	358 059	426 914	327 371	281 858	201 027
différence	50 970	70 025	57 468	15 803	10 258
différence / ha	728	1 000	821	226	147

Figure 16 : Résultats de la diversification pour l'exploitation III GC

	Initial	Revenu après 10 ans (DT)			
		Sc. A	Sc. B	Sc. A + Lib.	Sc. B + Lib.
Initial	14 856	19 445	15 947	11 911	9 395
Avec légumineuse	11 592	14 623	11 676	9 106	6 878
différence	3 264	4 822	4 271	2 805	2 517
différence / ha	1 088	1 607	1 424	935	839
Avec lég + reliquat N	11 727	14 880	11 933	9 363	7 134
différence	3 129	4 566	4 014	2 548	2 261
différence / ha	1 043	1 522	1 338	849	754

Source : Agrimon de, enquête & scénario IRAM-AGER



1. La mobilisation du foncier agricole
2. Incitations et encouragements aux investissements agricoles
3. L'accès aux services financiers
4. Fournitures de biens et services



1. La cohérence avec les politiques agricoles
2. La cohérence avec les politiques commerciales
3. L'inscription dans le nouveau code des investissements
4. L'articulation aux priorités du quinquennat



1. Les priorités à traiter
2. L'organisation de l'équipe
3. Le calendrier d'exécution

- Définir bases et input pour le cadre programme intégrant les recommandations du COPIL-stratégique (sous-programmes, gouvernance, études complémentaires sur foncier, mesures d'accompagnement sur financement-OP-réorganisation des services agricoles, SE)
- Axer la formulation de la phase opérationnelle (2016-2020) sur le changement d'échelle d'un dispositif (proposition : dispositif conseil élargi en lien avec l'expérience de l'incubateur FINAGRI)
- Mobiliser une équipe restreinte IRAM-AGER sur le mois d'octobre



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



Merci pour vos commentaires et pour votre attention

F. Doligez, A. Chouchane, A. Mkacher, D. Halley des Fontaines

f.doligez@iram-fr.org - www.iram-fr.org



AGER

iram